

**COMPTE RENDU DES DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L'Assemblée Communale s'est réunie le 30 juin 2022 à 17h, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire.

Étaient présents à l'hôtel de Ville : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 11), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 1), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Christine WERTHE

Étaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, Mme Claude VARET

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 1 incluse), Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD

CONSEIL MUNICIPAL

01. Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer Mme Christine WERTHE secrétaire de séance, et d'approuver le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

02. Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

03. Désignations de représentations de la Ville dans différentes structures

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- M. Benoît CYPRIANI en tant que représentant titulaire de la Ville de Besançon au sein de la Commission Départementale de la Sécurité des Transports de Fonds du Doubs,
- M. Hasni ALEM en tant que représentant titulaire de la Ville de Besançon au sein de la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente et de la Maison des Jeunes et de la Culture de Clairs-Soleils,
- M. Damien HUGUET en tant que représentant titulaire de la Ville de Besançon au sein de l'Association Sportive et d'Education Populaire de Besançon Chaprais-Cras-Viotte, et du Comité de Quartier Rosemont-Saint-Ferjeux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

04. Bilan de la formation des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon pour l'année 2021

Le Conseil Municipal prend connaissance du Bilan de formation des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon pour l'année 2021.

05. Dispositif permettant le maintien de la prime de fin d'année et nouvelle étape d'harmonisation des régimes indemnitaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- l'intégration de la prime de fin d'année dans le complément indemnitaire annuel pour les agents dont le cadre d'emplois relève du RIFSEEP,
- la création de l'indemnité pour mission particulière et de la prime d'attractivité au profit des agents relevant des cadres d'emplois des professeurs et assistants d'enseignement artistique,
- le maintien pour les cadres d'emplois des directeurs de police municipale, des chefs de service municipale et des agents de police municipale de la prime de fin d'année instituée par la Ville de Besançon par délibération du 17 février 1992 en application de l'article L714-11 du code de la fonction publique,

- la répartition des agents concernés entre les quatorze groupes de fonctions mentionnés dans le rapport, en fonction des responsabilités qu'ils assurent,
- les montants de référence proposés pour l'attribution de l'IFSE ainsi que les critères de modulation individuelle,
- la revalorisation de l'indemnité de sujétion versée aux secrétaires de mairie (volant de remplacement) pour tenir compte de la hausse des prix du carburant,
- les nouvelles modalités des indemnités de sujétion d'intérim et d'encadrement d'une personne condamnée à des travaux d'intérêts généraux, travaux non-rémunérés ou mesures de réparation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

06. Compte de gestion 2021 de M. le Trésorier du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2021 au titre des différentes sections budgétaires du Budget Principal et des budgets annexes (Forêts, Zone d'activités Thomas Edison, Archéologie Préventive, Zone d'activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots),
- constate, pour ces mêmes budgets, la stricte concordance des résultats entre les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Chef du Service Comptable et les comptes administratifs de la collectivité.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

07. Compte administratif 2021

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit M. GHEZALI comme Président de séance.

Mme Anne VIGNOT, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal approuve le Compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes Forêts, Archéologie Préventive, Zones d'activités Thomas Edison, Madeleine Brès, Lotissement des Montarmots, tel que présenté dans le rapport, dans l'annexe brève et synthétique retraçant les principales informations financières de la Ville de Besançon (annexe 1) et dans le document comptable joint en annexe de la délibération, et prend acte de la reprise au budget 2022 des reports de crédits détaillés dans les états joints en annexe 2 de la délibération (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice).

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 42

Nombre de procurations de vote : 12

Nombre de suffrages exprimés : 54

Votes :

Pour 44

Contre : 0

Abstentions : 10

Date de la convocation : 23 juin 2022

08. Affectation des résultats 2021 pour le budget principal et les budgets annexes

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- confirme les affectations reprises au budget primitif 2022 au titre du budget principal et des budgets annexes Zone d'Activités Thomas Edison, Zone d'Activités Madeleine Brès, Archéologie préventive et Lotissement Montarmots,
- approuve les différentes propositions d'affectation et inscrit les crédits mentionnés lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice courant au titre du budget annexe Forêts Communales.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

09. Décision modificative n° 1 - 2022

A la majorité des suffrages exprimés (10 contre), le Conseil municipal vote la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2022 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire joint, et reprend au budget annexe Forêts les résultats de l'exercice précédent affectés conformément à la délibération spécifique adoptée au cours de cette même séance.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 45

Contre : 10

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Garantie d'emprunt - Réaménagement de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garantis par la Ville de Besançon pour « Œuvre comtoise protect jeunes filles »

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la réitération par la Ville de Besançon de sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11. Rapport annuel Développement durable 2021

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel Développement durable 2021.

12. Rapport d'activité 2021 du CCAS

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activités 2021 du CCAS.

13. Convention de coopération pluriannuelle Ville - CCAS

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention pluriannuelle 2022-2026 entre la Ville de Besançon et le CCAS,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14. Convention de mise à disposition du site de la Malcombe pour l'accueil des Réfugiés Ukrainiens

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention tripartite présentée en annexe de la délibération permettant la mise à disposition du site de la Malcombe afin d'accueillir les réfugiés ukrainiens,
- sollicite l'Etat pour le remboursement des dépenses qui seraient engagées.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15. Vital'été 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes évolutions de l'opération Vital'été pour cet été 2022 :

- approuve le principe de la mise en œuvre de Vital'été 2022,
- approuve le règlement de Vital'Été, annexé à la délibération,
- attribue les subventions aux associations mobilisées dans la mise en œuvre d'actions dans le cadre de Vital'été 2022, pour un montant total de 24 270 € réparti comme suit et versé dans les conditions définies à la présente délibération :

- ASEP Cras Chaprais	13 000 €
- Olympique de Besançon	2 500 €
- Amicale cycliste bisontine	1 200 €
- ASPTT	800 €
- Sporting Futsal Besançon	1 850 €
- O'Team Besançon	360 €
- AS Orchamps Besançon	1 350 €
- Grand Besançon Trail Académie	550 €
- Pétanque Franc-comtoise	300 €
- Besançon BMX	1 000 €
- Le soleil Brille pour tout le monde	360 €
- Baseball Club Badgers Besançon	250 €
- Indépendante Franc-Comtoise	300 €
- BSK	450 €

M. Damien HUGUET (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

16. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- Manifestations sportives :
 - 500 € à l'association Besançon Tennis Club
 - 1 000 € à l'association District Besançon Pétanque
 - 500 € à l'Amicale Cycliste de Besançon
 - 5 000 € à l'Office Municipale des Sports
- Animations sportives :
 - 800 € à l'association Amicale Cycliste Bisontine
 - 800 € à l'association Besançon Association Patinage Artistique
 - 1 500 € à l'association Club Pugilistique Bisontin
 - 500 € à l'association Doubs Sud Athlétisme
 - 700 € à l'association Besançon BMX
 - 1 250 € à l'association Olympique de Besançon

- 750 € à l'association La Saint Claude
- 750 € à l'association DOJO Franc Comtois
- 1 150 € à l'association Entre-Temps
- 600 € à l'association Besançon Doubs Hockey Club
- 750 € à l'association Comité du Doubs de Tennis de Table
- 1 250 € à l'association Volant Bisontin
- 500 € à l'association Grand Besançon Trail Académie

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17. Subventions au Sport de Haut Niveau

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions au titre du programme « Haut Niveau », réparties comme suit :
 - 390 K€ à l'Entente Sportive Bisontine Féminine (ESBF),
 - 7,5 K€ (participation au premier tour) et 2,5 K€ (par tour supplémentaire) au titre de la participation de l'ESBF à la Coupe d'Europe EHF,
 - 380 K€ à Grand Besançon Doubs Handball (GBDH),
 - 746 K€ pour les clubs de sport collectif participant à une compétition nationale dont le détail figure auparavant.
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les différents contrats de développement sportif pour la saison 2022/2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18. Dispositif Tickets Loisirs Vacances (TLV) - Modification du règlement au 01/07/22

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le règlement modifié du dispositif Tickets Loisirs Vacances (modifications des Tickets existants et introduction d'un nouveau Ticket Culture) applicable à compter du 1^{er} juillet 2022 dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle dévolue,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à venir avec les associations partenaires.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19. Candidature de la Ville de Besançon au label 100 % Education Artistique et Culturelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le dépôt de la candidature de la Ville de Besançon au label 100 % EAC,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, une fois le label obtenu, à mettre en œuvre la stratégie présentée, dans la limite des moyens disponibles de la collectivité.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20. Signature d'une convention de dons de documents autour de Louis Pergaud à la Bibliothèque municipale de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de dons de documents autour de Louis Pergaud.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21. Citadelle Patrimoine Mondial - Saison estivale 2022 - Signature d'une convention de mécénat avec Keolis Besançon Mobilités

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer une convention de mécénat avec Kéolis Besançon Mobilités pour un montant total de 90 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22. Accueil du public de la Citadelle - Signature d'une convention de partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de partenariat entre le CCAS et la Ville de Besançon-Direction de la Citadelle, relatif à l'accueil de publics adultes sans enfants mineurs à charge,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

23. Emergences - Deuxième attribution 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 1 200 euros à l'association Le Chat noir,
- 2 500 euros à l'association Compagnie du Bondinho,
- 2 500 euros à l'association Truelle destin,
- 2 000 euros à l'association La dernière maison du village.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24. Soirée de clôture Mardis des rives

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les modalités de mise en œuvre et sur la convention-type pour la soirée de clôture des Mardis des rives,
- autorise Mme la Maire ou son représentant, à signer la convention entre la Ville et GBM pour accueillir la soirée de clôture des Mardis des rives 2022.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25. Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et l'ADAPEI du Doubs/ESAT de Morteau

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat entre la Ville de Besançon et l'ADAPEI du Doubs/ESAT de Morteau,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Mme Claudine CAULET (1), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

26. Direction Régie Autonome Personnalisée La Rodia

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la désignation de Monsieur David DEMANGE comme directeur de la Régie Autonome Personnalisée de La Rodia.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27. Modernisation du service public municipal de la petite enfance : Révision du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'actualisation du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et sa mise en œuvre à compter du 24 août 2022.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28. Projet Educatif de Besançon - Prolongation d'un an

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la prolongation d'un an du projet éducatif 2021-2022 et l'avenant à la convention portant sur les modalités de mise en œuvre des accueils périscolaires municipaux,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant de la convention portant sur les modalités de mise en œuvre des accueils périscolaires municipaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29. Vie étudiante - Evénement de Rentrée « Bienvenue aux étudiants » - Subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 3 450 € à l'Université de Franche-Comté - Bureau de la Vie Etudiante au titre des sacs de Bienvenue,
- 5 200 € à Besançon et ses Associations Fédérées au titre de la soirée concerts.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Anne VIGNOT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE(1), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 48 Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

30. Changement de dénomination du dispositif « pétitions citoyennes » qui prend le nom d'« initiatives citoyennes » et ajustement de la délibération d'origine en fixant les règles

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le changement de dénomination du dispositif qui prendra désormais le nom d'« Initiatives citoyennes » et confirme les modalités de son fonctionnement telles que rappelées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31. Habitat Jeunes Les Oiseaux et FJT La Cassotte - Versement des subventions 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions de fonctionnement 2022 :
 - d'un montant de 21 560 € à l'association Habitat Jeunes Les Oiseaux,
 - d'un montant de 9 000 € au FJT La Cassotte,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec Habitat Jeunes Les Oiseaux.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32. Mise en place d'un point de vaccination Covid au sein du service Promotion et Centre de Vaccination

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la mise en place d'un point de vaccination Covid au sein du service Promotion et Centre de Vaccination de la Direction Hygiène Santé.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33. Subvention de fonctionnement de la Ville de Besançon à l'association ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté (SPS et SI) pour les années 2022 à 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le versement de la subvention de fonctionnement de 63 135 €, au titre de l'année 2022, à l'ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté, service Prévention Spécialisée,
- se prononce favorablement sur la convention correspondante,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté, service prévention spécialisée.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

34. Application de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021, dite « Loi contre le séparatisme » aux contrats de concession de service public en cours - Avenants aux contrats de concession de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 2 au contrat de concession de service public relatif à la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et de projets d'animation Enfance / Jeunesse,
- se prononce favorablement sur l'avenant n° 4 au contrat de concession de service public relatif à l'exploitation et la gestion du crématorium de Besançon,
- se prononce favorablement sur l'avenant n° 1 au contrat de concession de service public relatif à l'exploitation du casino municipal,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer lesdits avenants.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

35. Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes, au titre de l'année 2022 :

- 4 420 € à Radio Bip,
- 4 420 € à RCF Besançon,
- 4 420 € à Radio Sud,
- 4 420 € à Radio Campus,
- 4 420 € à Radio Shalom.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

36. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon: attribution d'une aide

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide financière en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 3 000 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), dans les conditions définies dans la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37. Relations internationales - Avenant à la convention de partenariat 2021-2023 entre la Ville de Besançon et la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 25 000 € à la maison de l'Europe pour 2022,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention portant sur le partenariat avec la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2022.

Mme Sadia GHARET (1), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

38. Relations internationales - Attribution de subvention pour un projet international « Eclaireuses et Eclaireurs Laïques de Franche-Comté »

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Eclaireuses et Eclaireurs Laïques de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

39. Relations internationales - Appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale - Attribution de subventions - Année 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 1 100 € à l'association Peuples Solidaires Doubs,
- 3 000 € à l'association Palestine Amitié,
- 957 € à l'association RéCiDev,
- 3 000 € à l'association Afriq'Energies,
- 1 000 € à l'association AGHC (Grammont Haute Comté).

M. Kévin BERTAGNOLI (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

40. Relations internationales - Convention avec l'agence CORADE et attribution d'une subvention dans le cadre de la coopération décentralisée avec Douroula

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 €, aide proposée par la Ville de Besançon à la population de la commune de Douroula par l'intermédiaire de l'agence CORADE,
- autorise le versement à l'agence CORADE d'une subvention de 10 000 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

41. Relations internationales - Accord d'amitié européen

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord d'amitié avec les villes de Coimbra (Portugal), Salamanque (Espagne), Hildesheim (Allemagne), Iasi (Roumanie), Turku (Finlande), Grand Poitiers et Pavie.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

42. Congrès - Attribution de subvention - Quatrième répartition au titre de l'année 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 500 € au Département de mécanique appliquée (DMA) de l'institut FEMTO
- 500 € à l'Association des Enseignants de Biochimie Biologie Moléculaire AE2MB

- 1 250 € à l'Université de Franche-Comté
- 500 € à l'Université de FC, Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité
- 500 € à l'Espace de réflexion éthique de Bourgogne- Franche-Comté
- 4 500 € à La Fédération Nationale des SCOT, Syndicat mixte du Scot GBM
- 11 750 € à SAS IDEAL CONNAISSANCES
- 500 € à la Compagnie Nationale des Kinésithérapeutes (CNKE)

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Anne VIGNOT (1) et MM. Anthony POULIN (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

43. Colloque international « Esport : du divertissement à l'olympisme » - Subvention exceptionnelle pour l'université de Franche Comté

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 6 000 € à l'Université de Franche Comté au titre du colloque international « E-sport : du divertissement à l'olympisme ».

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Anne VIGNOT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1), André TERZO (1) et Anthony POULIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

44. Contrat de Ville - Appel à projets 2022 - Programmation complémentaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement, pour chacun des volets, sur la programmation complémentaire de l'appel à projets du Contrat de Ville 2022 et son plan de financement prévisionnel pour un montant total de 69 450 € pour la Ville de Besançon.

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Anne BENEDETTO (1), Myriam LEMERCIER (1), Marie ZEHAF (1), MM. Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (2), M. Nathan SOURISSEAU (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 9

45. Plan de Rénovation des Ecoles : Ecole élémentaire Paul Bert - Réhabilitation lourde de l'école élémentaire Paul Bert - Autorisation de lancement de l'opération, constitution du jury du concours de maîtrise d'œuvre, et élection d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique - Conditions de dépôt des listes

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le lancement du concours de maîtrise d'œuvre,
- fixe à trois, au maximum, le nombre de candidats qui pourront être retenus à la suite de la publication de l'avis d'appel public à candidature,
- approuve la composition du jury de concours,
- crée la commission d'appel d'offres spécifique qui siègera au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre,
- fixe les conditions de dépôt des listes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

46. Marché public de maintenance des systèmes de sécurité incendie de catégorie A et B de la Ville de Besançon, du CCAS et de GBM - Autorisation de signature du marché public

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre de maintenance des systèmes de sécurité de catégorie A et B relatif au lot n° 1 avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

47. Plan de Rénovation des Ecoles : Ecole élémentaire Paul Bert - Réhabilitation lourde de l'école élémentaire Paul Bert - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre

Une seule liste a été déposée :

Titulaires

Mme Claudine CAULET
Mme Annaïck CHAUVET
Mme Pascale BILLEREY
Mme Fabienne BRAUCHLI
Mme Nathalie BOUVET

Suppléants

Mme Marie ETEVENARD
M. Anthony POULIN
Mme Juliette SORLIN
Mme Marie-Thérèse MICHEL
Mme Agnès MARTIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, et élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique au jury du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation lourde de l'école élémentaire Paul Bert.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

48. Travaux sur le site de la Citadelle et sur les fortifications classées UNESCO - Demande de subventions Bastion de l'Archevêque et Tour Notre Dame

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend acte de l'avancement de l'opération,
- se prononce favorablement sur le plan de financement de l'opération,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DRAC), de la Région Bourgogne Franche-Comté, du Département du Doubs, de Grand Besançon Métropole et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les conventions éventuelles à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

49. Maintenance et extension du système de protection des bâtiments communaux - Autorisation de résiliation du marché public et de signature d'un nouveau marché

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à résilier l'accord-cadre en cours et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la résiliation,
- se prononce favorablement sur le lancement d'une nouvelle consultation pour l'extension et la maintenance du système d'Hypervision,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise retenue.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

50. Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Concession d'aménagement Viotte - Bilan révisé au 31 décembre 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement au 31 décembre 2021 pour l'aménagement de l'éco quartier Viotte.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

51. Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2021 - Projet de reconversion du site de la Caserne Vauban

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement au 31 décembre 2021 pour la reconversion du site de la Caserne Vauban.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

52. Compte-rendu annuel à la Collectivité (CRAC) établi le 15 avril 2022 - ZAC des Hauts-du-Chazal - Bilan financier arrêté au 31 décembre 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement :

- sur le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2021 de l'opération d'aménagement pour un montant de 48 568 K€ HT.
- sur un engagement des co-concédants identique à celui du précédent CRAC validé, qui ressort à 19 241 K€ HT dont 18 414 K€ HT en participations et ventes d'ouvrages, et 827 K€ HT en participation en nature des Collectivités pour la mission de Maitrise d'œuvre des travaux d'aménagement.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

53. Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

54. Opérations Immobilières réalisées en 2021 - Rapport de Synthèse

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des opérations immobilières réalisées en 2021.

55. Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'une emprise située rue du Piémont

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation de l'emprise située rue du Piémont, d'une surface d'environ 914 m², à prendre dans la parcelle cadastrée section LR n° 362, conformément au plan joint à la délibération,
- prononce son déclassement du domaine public communal.

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Anne BENEDETTO (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

56. Transaction foncière entre la Ville et Loge.Gbm dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la transaction des emprises foncières situées rues du Piémont, du Luxembourg et de Champagne,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette transaction.

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Anne BENEDETTO (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 9

Conseillers intéressés : 7

57. Marché public de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics du quartier Saint-Jacques Arsenal - Autorisation de signature de l'avenant n° 2 relatif aux secteurs de la City et du parvis de la Grande Bibliothèque

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les principes d'une mission complète pour le parvis de la Grande Bibliothèque et d'une extension du périmètre de la mission AVP sur le secteur de la City,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant relatif à cette mission.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

58. Fourniture de fondants chimiques pour le déneigement du réseau routier - Autorisation de lancement de la procédure de mise en concurrence et de signature de l'accord cadre

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le lancement du marché pour la fourniture de fondants chimiques,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché avec le(s) prestataire(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

59. Vœu « Pour l'inscription du droit fondamental à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) dans la Constitution française » déposé par l'ensemble des élus(es) de la majorité municipale de la Ville de Besançon

« ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Par l'arrêt du 24 juin 2022, la Cour Suprême des Etats-Unis a mis fin au droit à l'avortement dans le pays en revenant sur l'arrêt historique Roe v. Wade.

Chaque Etat, composant les Etats-Unis d'Amérique, devient désormais libre d'interdire ou d'autoriser l'avortement. On estime que la moitié des Etats pourrait interdire l'IVG à court terme.

Le droit des femmes de disposer de leurs corps est donc géographiquement variable, dans une des plus importantes démocraties du monde. Ceci, contre l'avis d'une majorité de la population.

La criminalisation de l'IVG est l'une des conséquences de l'élection de Donald Trump comme président des Etats-Unis d'Amérique en 2016 puisqu'elle lui a permis de nommer 3 des 9 juges de la cour suprême au cours de son mandat présidentiel.

Cet exemple nous montre que rien n'est jamais acquis politiquement et doit nous inciter à nous mobiliser pour aller voter lors des différentes élections.

CONSIDÉRANT :

- La révocation du droit à l'avortement par la Cour suprême des Etats-Unis le 24 juin 2022 ;
- La loi du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse, dite loi Veil, est une loi encadrant une dépénalisation de l'avortement en France ;
- La loi du 2 mars 2022 visant à renforcer le droit à l'avortement ;
- L'engagement de la ville de Besançon pour lutter contre toutes les violences faites aux femmes.

LA VILLE DE BESANÇON DEMANDE :

- *L'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution Française afin de protéger ce droit fondamental et de garantir à toutes les femmes le droit de disposer de leurs corps. »*

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le vœu « Pour l'inscription du droit fondamental à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) dans la Constitution française », proposé par l'ensemble des élus(es) de la majorité municipale de la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 21 h 50

Affiché à Besançon, le 02/07/2022

Pour la Maire,
Par délégation,
Le Chef du Service des Assemblées Ville,

Sandrine CESBRON



(Sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire, la séance est ouverte à 17 h 00)

«**Mme LA MAIRE** : Je vous propose de vous installer. Il fait très chaud. On a choisi de fermer toute la journée pour ne pas accumuler la chaleur. Pour l'instant, il fait encore plus chaud dehors que dedans. Ça va s'inverser parce qu'on est nombreux et que les choses vont se rafraîchir. On fera peut-être une petite interruption de séance pour ouvrir les fenêtres dans quelques instants. Je suis désolée, on commence par une température un peu élevée.

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, je voulais saluer Monsieur CROIZIER. Vous pouvez fermer la porte, s'il vous plaît ? Parce que maintenant qu'on est à nouveau avec un masque, je ne suis pas sûre que vous m'entendiez aussi facilement que précédemment. Malgré tout je le fais officiellement, Monsieur Laurent CROIZIER au nom du Conseil Municipal, je lui adresse mes félicitations républicaines au nom bien sûr de l'assemblée, pour ces élections.

Est-ce que la presse peut refermer la porte quand elle sort, s'il vous plaît ? Merci.

Je tiens à le dire, je suis très fière d'être dans un territoire où le Rectorat, la Région, le Département, la Communauté Urbaine, l'Université, sont pilotés par des femmes. Aujourd'hui et pour la première fois, nous avons une femme, Yaël BRAUN-PIVET, à la Présidence de l'Assemblée Nationale. La marche des femmes vers l'égalité, avance et je m'en réjouis. C'est un événement marquant de notre histoire.

Dans un autre pays par contre, aux États-Unis, nous sommes au contraire témoins d'une régression inimaginable dans le droit des femmes à disposer de leur corps. Tout mon soutien, tout notre soutien va aux femmes états-uniennes. Le droit n'est jamais immuable. Ne baissons pas la garde dans notre propre pays. C'est d'ailleurs l'objet de la motion qui vous sera proposée, en fin de séance.

D'autres événements historiques révèlent ce que nous dénonçons. Il est clair que nous devons bifurquer. Le Covid montre notre vulnérabilité. La guerre s'installe durablement sur le continent européen. Avec elle, famine en Afrique, augmentation du coût de l'énergie, retour au charbon, spéculation sur le coût des matériaux, inflation, chute du pouvoir d'achat ou plus justement, du pouvoir de vivre. Vagues de très hautes températures au mois de juin, sécheresse sur notre territoire, événements climatiques violents. D'ailleurs, je suis allée hier rencontrer les agriculteurs du Plateau qui ont subi des pertes immenses, pour leur dire notre soutien entre communes et l'obligation d'intégrer ces nouvelles conditions de vie. J'apprends qu'il y a à nouveau de gros grêlons qui se sont abattus sur le Haut Doubs et nous aurons encore beaucoup de pertes.

Nous faisons donc l'expérience du changement climatique. Ces deux dernières années en particulier, qui ont vu se succéder tous ces événements, tous ces bouleversements, nous obligent à penser différemment nos actions politiques. L'habitabilité sur Terre est en jeu. C'est ce que nous faisons depuis deux ans. Les solutions, nous les connaissons. Ce sont elles qui font la ligne directrice de notre action.

Anthony POULIN, Adjoint aux Finances et à la Coordination des actions en matière de résilience, va vous présenter, durant ce Conseil, le Compte administratif de l'année 2021 ; Bilan budgétaire des actions engagées par l'équipe municipale. Vous y verrez en matière climatique, bien sûr les désimpermeabilisations qui permettent un retour de l'eau dans le circuit naturel, les réhabilitations thermiques des bâtiments dont les écoles pour gagner en confort d'étude, mais aussi pour épargner de l'énergie. Des investissements pour produire de l'énergie durable et décarbonée.

Notre équipe est en action. Je crois qu'il est important de mesurer les échelles de ce qui nous attend. 38 M€, c'est le montant des investissements de la Ville de Besançon par an. Nous empruntons 10 M€ supplémentaires pour les écoles. Avec ces 60 M€ sur six ans, nous réhabilitons environ une dizaine d'écoles. Nous en avons 64. Dans le meilleur des cas, il nous faudra quatre mandats. Il nous faudrait quatre mandats.

Nous avons aussi des centres techniques, des maisons de quartier, des théâtres, des bibliothèques, un SAAS, des résidences autonomie et de nombreux autres équipements. Il nous faut mesurer cela. Atteindre les objectifs de sobriété énergétique et foncière dans les délais des scientifiques du GIEC, demande des moyens énormes. Ils ne sont pas inatteignables, si tout le monde s'y met, si c'est un projet de société et si c'est un défi que nous voulons relever.

Lors de la rencontre nationale des inter-SCoT à Besançon, tous les territoires en appelaient à ces moyens nécessaires. Lors du Club des Aménageurs à Clermont-Ferrand où j'intervenais dans une

table ronde sur les ZAN et qui réunit l'ensemble des SPL de France, même constat. Est-ce que le Gouvernement BORNE bis saura mobiliser le quoi qu'il en coûte de la crise du Covid, sur les enjeux climatiques, environnementaux et sociaux ?

Quant au fonctionnement, il se raréfie, pourtant il est le système vital de notre société. Il finance le sport, la culture, les associations, l'éducation, la santé, la solidarité, les transports ; tout ce qui construit la société. J'espère que l'Assemblée Nationale saura en mesurer les enjeux, lors de l'adoption de la Loi de Finances 2023.

Quant à nous, comme je l'ai dit, l'équipe prend sa part. Nous sommes en action. Les espaces publics du site Saint-Jacques sont en mouvement. Les bâtiments Claude Bernard et Saint-Paul ont été démolis, révélant un espace public qui laisse imaginer tout ce que nous pourrions inventer dans ce lieu.

N'oublions pas que la Maison des Familles a démarré à cet endroit même, à l'initiative de Pierre DORNIER et de sa femme Charlyne. En créant l'association Semons l'Espoir, ils ont mué deux drames personnels en une énergie constructive. Ils ont offert, avec la Maison des Familles, un havre dans l'épreuve de la maladie d'un proche. La Maison des Familles a été une généreuse innovation. Ces inventions sociales sont la force et l'ADN de Besançon et de ses habitants. Je souhaitais ainsi rendre hommage à Pierre DORNIER pour tout ce qu'il a apporté aux familles dans notre Ville, et adresser mes profondes condoléances à sa femme Charlyne.

Sylvie WANLIN, Adjointe à la Solidarité, va vous livrer le projet social du CCAS 2022-2026. Elle va vous présenter la mobilisation des très nombreux acteurs pour ensemble, lutter contre la précarité, rompre avec l'isolement ; celle des personnes handicapées, des personnes âgées et bien d'autres. Ce projet social démontre toute la considération que l'équipe porte aux plus précaires d'entre nous. C'est le socle d'un projet de société différent, c'est le socle de notre projet de société. Par exemple, la programmation de l'été s'invite aussi en pied d'immeubles pour permettre aux familles qui ne partent pas en vacances, de bénéficier d'activités de découverte ou de loisir culturel ou sportif.

Portées par la Ville et ses partenaires, ces actions font une autre société. Dans cet esprit nous organiserons le 14 juillet, un grand concert populaire, un événement festif pour tous, pour célébrer un moment fondateur ; après le défilé militaire bien sûr mais aussi avec un feu d'artifice.

Aux dernières élections, l'abstention s'est aggravée avec 53,77 % de personnes qui ne sont pas allées voter ; dont 71 % des 18/25 ans. C'est abyssal. La démocratie est en danger. Sa défense doit tous nous mobiliser. Et d'ailleurs, mes remerciements vont à l'ensemble des services qui ont œuvré pour que ces élections se déroulent bien. C'est toujours une mobilisation importante des équipes. Leur grand sens de la responsabilité et leur engagement, permettent une organisation sans faille. Pourtant leur tâche est rendue plus ardue par la difficulté à mobiliser des Présidents, des assesseurs. Là aussi, on remarque un retrait de l'engagement dans cet acte démocratique. Comment pourrait-il en être autrement quand des élus de notre propre Conseil, n'ont pas tenu un seul bureau de vote des six scrutins organisés depuis le début du mandat ? C'est pourtant une obligation du mandat d'élu, qui peut motiver une démission d'office.

En tant qu'élus, nous sommes les premiers serviteurs de la démocratie. Nous ne pouvons nous y dérober et pleurer ensuite son état. Je nous invite collectivement à avoir cet état d'esprit de responsabilité et d'engagement républicain, pour cette dernière séance de Conseil Municipal avant la période estivale. Je vous remercie.

Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Merci Madame le Maire. Dans mes propos liminaires, je ne vais pas revenir forcément sur les résultats des élections législatives qui nous inquiètent avec ces deux blocs d'extrême-gauche et d'extrême-droite, qui ne sont que violence, sectarisme et tension, comme j'ai pu le dire en Conseil d'Agglomération lorsque j'ai salué les candidats nouvellement élus ou réélus. Cependant, la démocratie a parlé et c'est à nous de la respecter même si le grand gagnant, malheureusement et vous l'avez évoqué, c'est l'abstentionnisme qui est le symptôme le plus emblématique d'une profonde crise de la représentation politique.

Nos concitoyens se sentent de plus en plus déconnectés de leurs représentants, se demandent à quoi le fait d'exprimer un choix même par défaut peut bien servir. Et pourtant, regardons outre-Atlantique. Les États-Unis sont une démocratie et c'était un des droits fondamentaux dont les femmes disposent,

qui vient d'être remis en question. Neuf États ont d'ores et déjà totalement interdit l'avortement et c'est au total, la moitié des États américains qui vont totalement ou très largement le limiter.

Je voudrais dire au nom de notre groupe, toute notre solidarité à toutes ces femmes américaines qui seules ou en couple auraient souhaité qu'on leur laisse le choix. En France nous avons la loi, la loi VEIL, et en France la loi s'applique. Nos institutions ne peuvent correspondre à la réalité et aux besoins de notre société que si celle-ci s'exprime dans les urnes.

Je voudrais débiter ce Conseil Municipal en ayant une pensée pour Monsieur DORNIER, décédé dernièrement, connu pour son engagement professionnel mais aussi et surtout pour ses actions de solidarité envers les enfants, avec notamment la Maison des Familles, l'association Semons l'espoir et les différentes actions humaines qu'il a pu développer.

Dans un autre registre, une pensée également pour Michel VAUTHIER, grand bénévole du monde sportif, notamment en direction des personnes handicapées et que nous croisons régulièrement dans les couloirs du CPB. Nos condoléances à leurs familles.

Avant d'entrer dans le détail, je voudrais vous porter notre inquiétude sur la recrudescence des actes d'insécurité et de violence dont Besançon est victime. Mais peut-on parler de recrudescence tellement ces méthodes sont installées sur notre territoire, sans que vous n'en preniez réellement la mesure ? Depuis le 3 mai, ce ne sont pas moins de 40 actes de délinquance connus et enregistrés : le 18 mai, bagarre et coup de verre à la gorge ; toujours le 18 mai, insultes et coups de pied à policier dans le tram ; le 20 mai, le fameux « tes écouteurs ou je te plante à un jeune, et un rodéo urbain avec plus de dix véhicules concernés ; le 27 mai, coups de feu à Planoise ; le dernier en date, pas plus tard qu'aujourd'hui, où vous avez des policiers qui ont pu interpellé un jeune homme en scooter avec 11 bonbonnes de cocaïne sur lui.

Nous pouvons saluer bien sûr les forces de l'ordre, qu'elles soient nationales ou municipales.

Ce qu'il se passe devrait vous mobiliser nuit et jour. Je souhaite simplement que les Bisontins l'entendent. La sécurité pour notre groupe, est la première des libertés. Zéro tolérance et nous continuerons sans relâche à dénoncer ces actes et agir pour les protéger car ce n'est plus concevable que des Bisontins aient peur de sortir, que des Bisontins et même d'autres citoyens hors de notre territoire, refusent d'aller sur tel ou tel endroit par crainte, que des habitants ne veuillent plus venir au centre-ville ou même sortir de chez eux à certaines heures.

Madame le Maire, nous vous sentons peu mobilisée pour lutter contre ce fléau qui gangrène notre Ville.

Autre sujet sur lequel je voudrais revenir, et pour lequel vous êtes loin d'avoir le monopole. Je veux parler bien sûr des fortes chaleurs qui ont touché notre territoire et qui s'inscrivent dans une perturbation climatique installée, et pour laquelle nous nous devons de nous mobiliser. Ce qui nous différencie, c'est que nous sommes persuadés que nous pouvons mettre en place des actions sans être dans la contrainte ou dans le punitif.

Notre critique sur ce sujet se forme autour de trois axes : inciter, accompagner et sensibiliser et non pas contraindre, punir et opposer. Il nous faut être pédagogue pour embarquer la population avec nous, sans contraintes. Bien entendu qu'il faut travailler avec les enfants en périscolaire et les associations, mais nous ne le voyons pas pleinement. Et quid du Contrat Local de Santé à l'intérieur duquel, nous vous demandons d'intégrer un dialogue d'adaptation au changement climatique pour anticiper les actions à mener, pour notamment protéger nos aînés.

Il nous faut classer nos actions en deux catégories : atténuation et adaptation. Nous vous proposons également de vous accompagner dans un territoire qui tend vers le zéro carbone en nous dotant d'un outil. Un outil pour accompagner, évaluer et valoriser les économies d'énergie et de gaz à effet de serre réalisées par les acteurs du territoire et financer des projets locaux de séquestration du carbone. Créons la coopérative carbone bisontine où nous pourrions nous associer avec le monde privé. Cette coopérative permettrait d'accompagner les acteurs locaux et privés, publics, dans l'élaboration de leur Bilan carbone et d'établir une feuille de route, pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ou de les compenser. Nous sommes prêts à vous développer notre proposition, nos propositions, au service de notre territoire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Mme Aline CHASSAGNE : Merci, bonsoir à toutes et à tous.

Monsieur FAGAUT, vous parlez d'extrêmes, de montée des extrêmes, de sectarisme. Je trouve que c'est un peu gênant. En tout cas, je ne pense pas pouvoir tout comprendre de ce propos et je trouve assez problématique d'associer et de mettre au même niveau finalement, différents extrêmes qui n'ont absolument pas les mêmes histoires dans notre pays et qui ne sont pas du tout sur les mêmes orientations politiques.

En plus vous le savez, n'a-t-on pas appelé très récemment un front républicain dans lequel gauche/droite s'assemblent face à la montée et aux enjeux de la montée du RN ? Donc ça veut dire quoi ? Ça veut dire que certains élus, en face de vous, seraient antirépublicains si l'on suit votre propos ? Ça veut dire quoi ? Qu'à l'échelle de notre territoire, parce qu'on aurait développé plus de moyens pour les actions sociales auprès des plus démunis, une ville plus respectueuse de la biodiversité, une ville qui tente de privilégier, d'associer différentes mobilités, une ville festive, une ville qui valorise l'histoire des femmes sur son territoire – nous venons tous de le rappeler par rapport à Gisèle HALIMI, son combat pour le droit à l'avortement et nous sommes vraiment très malheureux de cette liberté qui est entravée pour un certain nombre de femmes à disposer de leur corps, de leur propre corps, qui est une liberté fondamentale – que nous serions antirépublicains ?

Défendre les droits de l'humain, défendre l'égalité femme/homme, défendre le respect de la biodiversité, défendre la nature, défendre le lien social ? Ce sont des valeurs dont chaque citoyen, il me semble, peut être l'héritier, et les porter. Ces valeurs de la République qui sonnent en trois mots, trois mots que vous connaissez très bien : liberté, égalité, fraternité. Ces trois mots que nous nous devons d'appliquer.

En face de vous, des élus républicains engagés, à gauche ; oui à gauche... On sait ce que la gauche a pu faire historiquement : le Conseil National de la Résistance, la Sécurité Sociale. Et sur notre territoire et nous en sommes très, très fiers, des innovations : le RMI, la CMU, l'AME. Ici à Besançon, nous sommes attachés à l'histoire et on sait que la gauche a permis ces avancées incroyables. Donc stop aux fausses vérités.

Mme LA MAIRE : Oui, Lorine GAGLILOLO.

Mme Lorine GAGLILOLO : Merci. Monsieur FAGAUT, je voulais réagir par rapport à votre proposition qu'on travaille ensemble. J'avoue que je n'ai pas noté sur le moment, j'aurais dû, sur le Comité gaz à effet de serre.

Du coup, je veux vous dire que ça peut m'intéresser d'avoir une discussion avec vous, avec les élus de votre groupe, à ce sujet-là puisque je porte à l'échelle de Grand Besançon Métropole le Club Climat qui est cet espace de dialogue entre le privé, le public, les communes, les associations, les entreprises etc. Et je pense que nous pourrions échanger déjà sur les bases de ce qui existe, et puis je suis preneuse de vos idées pour enrichir un petit peu nos travaux.

M. Anthony POULIN : Bonsoir à toutes et tous. Merci Madame la Maire de me donner la parole.

En effet, dans la fin de vos propos je reconnais toute une partie de ce que nous faisons déjà. Des politiques d'atténuation et une réflexion que nous allons engager sur des politiques d'adaptation. Et nous menons de nombreuses politiques d'adaptation lorsque nous aménageons des cours d'école pour permettre à l'eau de s'infiltrer, comme la Maire l'a très bien dit en début de séance ; lorsque nous permettons en matière de biodiversité, la pollinisation et faire en sorte que l'eau s'infilte mieux dans les sols.

Des politiques avec lesquelles parfois, vous avez été très virulents. Donc je suis aujourd'hui satisfait de voir que vous reconnaissez quelque part notre bilan, et, nous aurons l'occasion d'en parler tout à l'heure, au moment du rapport sur le Développement Durable ou au moment du Compte Administratif. Les politiques d'atténuation, d'adaptation, c'est ce que nous faisons avec notre équipe et je suis satisfait de voir, ce soir, que vous validez notre orientation politique en la matière.

Je voulais simplement vous indiquer que là aussi dans les espaces que sont les commissions municipales, nous avons très largement discuté de ces sujets et nous sommes preneurs de l'ensemble de vos propositions, à votre écoute pour travailler au sein de ces commissions, les différents sujets que vous évoquez. Nous aurons l'occasion tout à l'heure d'en reparler mais la Ville de Besançon est engagée dans la construction d'un plan stratégique pour faire face à l'adaptation au changement climatique. Et, nous engageons une grande démarche Agenda 2030, qui nous permettra d'accélérer les politiques d'atténuation et d'adaptation de notre Ville, pour nous permettre aussi que chacune de nos décisions prises dans cette Collectivité, respecte les engagements dans lesquels nous sommes.

Et puis, je finirai sur un dernier élément. Vous savez ce qui est punitif aujourd'hui, c'est de ne pas agir en matière de réchauffement climatique où nous le voyons ce soir, la Maire l'a rappelé, à la Chevillotte par exemple, un gros orage a complètement détruit l'activité des agriculteurs. Dans le Haut Doubs, ici, ailleurs, le réchauffement climatique est une réalité. Nous agissons et nous aurons la possibilité de le rappeler : ne pas agir en matière de réchauffement climatique, c'est cela qui est punitif et c'est cela qui nous anime. Agir, agir, agir et nous le verrons à travers le Compte Administratif et le rapport Développement Durable.

Mme LA MAIRE : S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je propose aussi, au-delà de ce qui vient d'être dit et je ne veux pas me répéter donc je remercie mes collègues d'avoir apporté ces éléments de réponse... Je dis simplement, sur la question du changement climatique, c'est une priorité et c'est même une question, on le voit, de survie même survie économique.

Sur la question de la sécurité je tiens quand même à dire que – je vous l'avais déjà proposé – je vous proposerais volontiers que vous partagiez une journée avec moi et vous verriez combien nous sommes très régulièrement avec les Polices, en lien pour travailler main dans la main pour faire reculer la criminalité et les incivilités. Je tiens quand même à le dire ici, à Besançon, nous faisons ce travail sur tous les territoires. Vraiment je suis très solidaire avec la Maire de Montbéliard, qui elle, est confrontée non seulement à des problématiques de criminalité comme la nôtre, mais surtout à des guerres urbaines. Et ça, je comprends combien elle doit être dans une situation extrêmement difficile, extrêmement grave et vraiment j'exprime aujourd'hui toute ma solidarité auprès de la Maire de Montbéliard.

Je tiens aussi à dire combien je suis aussi aux côtés de Patrick GENRE puisque nous sommes dans le Doubs, trois grandes villes, et que nous sommes effectivement confrontés à ces effets de criminalité et donc de délits. Je tiens à le dire parce que la Police, nous travaillons avec elle. Elle agit sur tous les territoires et souvent elle me dit, les guerres urbaines qui se déroulent sur un territoire comme Montbéliard ce sont des guerres qui absorbent beaucoup de leurs forces. Je le dis parce qu'il faut se dire qu'il n'y a pas de politique de droite ou de gauche qui soit efficace ou non efficace par rapport à un phénomène de criminalité qui est lié, en particulier au trafic, et au trafic non seulement de drogue mais aussi de tabac et autres biens, de façon illicite.

Simplement j'ai eu dernièrement accès à nos données sur ce territoire, depuis 2018 jusqu'à 2021. Les atteintes à l'intégrité physique, nous sommes aujourd'hui dans une évolution entre 2018 et 2021 de - 1,37 % de ces atteintes. Et l'évolution entre 2020 et 2021, c'est -2,83 %. Je le dis, c'est peu mais on voit que nous sommes aujourd'hui dans l'action.

Les atteintes aux biens, l'évolution entre 2018 et 2021 : -17,85 %. L'évolution entre 2020 et 2021, c'est -7,68 %.

Les indicateurs concernant le vol, le cambriolage, etc., c'est -17,82 %. Donc entre 2020 et 21, - 7,33 %. Les infractions relevées par l'action des services c'est par contre là, sur des actions qui sont en augmentation. Mais aussi pourquoi ? Parce que nous avons des personnes sur le terrain, parce que pour relever les infractions il nous fallait des hommes et des femmes sur le terrain.

Nous avons obtenu difficilement ces effectifs qui sont encore bien en deçà de ce dont nous aurions besoin. Mais je salue le travail au quotidien de l'ensemble de nos forces en présence. Zéro tolérance. Je vous invite à partager les échanges que nous avons avec l'ensemble des territoires urbains, que nous avons aussi aujourd'hui. Je vous invite à regarder le journal. J'en suis désolée mais les derniers coups d'arme blanche, etc., nous les avons vus s'exercer sur le territoire de Pontarlier. J'en suis désolée, vraiment.

Donc je tiens à rétablir une juste analyse de la situation dans laquelle nous sommes. Nous sommes dans une phase où il y a une criminalité qui est largement installée et que nous combattons, pas à pas.

Sur le zéro carbone, je tiens à vous remercier Monsieur FAGAUT de prendre enfin à bras-le-corps la question zéro carbone parce qu'au vu du nombre d'actions que nous avons menées, qui vont dans ce plan de zéro carbone. Ce sont bien les actions que nous avons menées. Et, bien souvent vous vous y êtes opposé. Hier soir vous étiez avec...pas hier soir, avant-hier soir vous étiez avec moi à une conférence qui était faite auprès des entreprises. Le conférencier a fait une présentation extrêmement brillante et ensemble les entreprises qui étaient là ont été passionnées par le propos qui était tenu.

Je constate, très souvent, que les acteurs du territoire sont bien plus en avance que beaucoup d'élus. Ils ont compris qu'aucune entreprise aujourd'hui qui ne s'emparerait pas de ces problématiques de climat, d'environnement, etc., ne s'emparerait pas, même pour elle-même, d'opportunités de développer des activités qui seront pour elle intéressantes. Je tiens à la dire.

Une des conclusions de cet homme qui travaille chez Bouygues, – il nous expliquait ce qu'on a pu constater déjà – c'est que construire des budgets sur la question du carbone, construire l'ensemble de notre activité sur cette question, cela veut dire qu'on applique le ZAN. Le carbone, c'est aussi d'autres énergies. On constate aujourd'hui que certaines centrales nucléaires n'ont plus assez d'eau pour le refroidissement. Le nucléaire dans une zone qui voit l'eau se raréfier, c'est du nucléaire qui se ferme.

Donc il n'y a pas de solution simple. Et celui qui viendra nous dire que nous devrions pouvoir adopter des solutions simples, il trompe quelqu'un. Merci beaucoup de venir nous rejoindre au Club Climat, partager les idées, faire que ce soit une société qui s'empare de cet enjeu parce que de toute façon nous ne réussirons à changer de trajectoire que si nous avons beaucoup beaucoup d'acteurs du territoire qui sont ensemble.

Et je le dis encore, je le répète, je remercie l'engagement des entreprises à regarder en face les enjeux et prendre de plus en plus les bonnes trajectoires.

Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Merci Madame le Maire.

Mme LA MAIRE : Je vous propose quand même de garder le masque parce que nous sommes dans une période de grande tension.

M. Ludovic FAGAUT : Oui mais après, bon...

Mme LA MAIRE : Je vous le propose.

M. Ludovic FAGAUT : Oui. Écoutez, je l'accepte bien volontiers.

Concernant ce que vous avez évoqué, Madame l'Adjointe, Madame CHASSAGNE, je ne vais pas faire un débat ici autour des périodes noires du communisme. Ce n'est pas l'enjeu, ce n'est pas le lieu. Mais je vous invite à lire Le livre noir du communisme. Donc je pense que vous seriez bien avertie d'éviter ce genre d'intervention, autour d'un parti politique qui est le vôtre et je le respecte puisqu'il est autorisé, il est légal, il est présent dans la démocratie. Il n'y a pas de souci par rapport à cela mais je pense que vous seriez bien avertie, avant de pouvoir défendre certaines choses, de regarder un petit peu ce qui s'est passé. Je pense que voilà, c'est simplement un petit rappel.

Quand vous évoquez, Madame GAGLILOLO, le Club Climat, j'y participerai bien volontiers.

Et je vais vous répondre Madame VIGNOT, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, vous n'avez pas le monopole par rapport à cela et nous aussi, on a des idées par rapport à ce changement climatique qui nous inquiète comme nous tous. On ne l'a pas découvert parce que vous êtes arrivée Maire de Besançon. Ça fait un moment qu'on est au courant de tout cela mais on l'aborde d'une autre façon. On l'aborde d'une façon complètement différente par rapport à vous. Je vous ai dit quel était notre triptyque avec inciter, accompagner et sensibiliser et non pas contraindre, punir et opposer.

C'est la philosophie politique qui s'oppose aussi sur des thématiques et c'est tout-à-fait normal que le débat puisse se tenir autour de cela. Quand vous dites que vous êtes preneuse ou preneur suivant si c'est Monsieur POULIN qui s'exprime ou pas, je crois qu'il faut qu'on arrête la démagogie par rapport à cela parce qu'on vous a fait des propositions, des éléments vous ont été donnés, que ce soit au sujet du schéma touristique, ou en matière de protection et de sécurité du territoire bisontin. À chaque fois, ils ont été balayés d'un revers de main.

Je ne vois pas Monsieur LAROPPE ce soir. Il avait appelé de ses vœux, à un moment donné, très justement, que l'on puisse travailler et avoir des points de convergence sur ce qui pouvait améliorer notre société et notre Ville. Depuis le début du mandat, nous avons fait plus de 150 propositions. Combien en avez-vous retenues ? Aucune.

Il y a le fait des majorités, c'est le cas. Vous êtes la majorité, nous sommes la minorité. Vous n'entendez pas ce qu'on peut vous porter comme propositions donc ne faites pas croire aux Bisontins, que vous êtes prêts à travailler avec nous. Vous ne l'avez jamais démontré en deux ans, jamais.

Et je pourrais même aller encore plus loin concernant les différentes réunions de secteur qui auraient dû se tenir sur le secteur bisontin, réunions préparatoires à des éléments de vote du Conseil Communautaire. Combien de réunions se sont tenues ? Combien se sont tenues autour des mobilités pour pouvoir échanger ? Concernant les requalifications de voiries que vous êtes en train de faire dans le dos du Conseil Municipal, c'est-à-dire dans le dos de nous élus d'opposition, sans qu'on en soit même informés ? Vous voyez, je pense qu'il faut arrêter la démagogie.

Et je voudrais terminer peut-être sur un point sécurité. Je voulais intervenir sur le rapport 5 mais, vous m'y invitez là tout de suite, en début de conseil.

Vous avez dit Monsieur POULIN « agir, agir, agir ». Sur le rapport 5, agissez en direction de nos policiers municipaux, agissez pour augmenter l'indemnité d'administration de technicité – la fameuse IAT – qu'ils demandent depuis des mois et des années, pour que leur travail soit valorisé. Ce qui éviterait aujourd'hui, d'avoir dernièrement un policier municipal qui quitte le territoire pour aller à Belfort, pour 150 € de plus. On éviterait un petit peu tout cela.

Et puisque vous m'invitez à en parler, au registre des recrutements la sécurité où en êtes-vous concernant le recrutement du futur Directeur ? Où en êtes-vous du recrutement aussi des agents de Police municipale ? Où en êtes-vous par rapport à tout cela ? Et puis puisque nous y sommes, le projet de direction, cela fait des mois que vous nous parlez du projet de direction en matière de sécurité. Où en est-il ce projet de direction ? On a besoin de savoir aujourd'hui.

Donc quand vous dites agissez, agissez, agissez, montrez-nous les éléments. À ce jour, on ne les voit pas. Et puis encore une fois en matière de sécurité, regardez ce qui s'est passé au le collège Voltaire. Vous avez le Principal du collège Voltaire qui s'est fait menacer. Vous avez une enseignante dont le véhicule a été incendié. Vous êtes au courant de cela ? Et donc derrière, c'est ce qui gangrène aujourd'hui notre territoire.

Mme LA MAIRE : On ne va pas faire un... d'accord ?

M. Ludovic FAGAUT : Non, je vais juste terminer par rapport à cela. Et puis sur un point, venir partager une journée avec vous ce n'est pas que je ne veux pas mais je pense que vous avez autre chose à faire aussi parce que votre emploi du temps est bien chargé, comme le mien.

Mais ce serait un plaisir de partager une journée avec vous et qu'on aille à la rencontre, ensemble, des Bisontines et des Bisontins et qu'on traverse les rues ensemble.

Mme LA MAIRE : Ah ben voilà, vous l'aviez refusé.

M. Ludovic FAGAUT : Je n'ai jamais refusé cela.

Mme LA MAIRE : Si, si, je peux vous retrouver le...

M. Ludovic FAGAUT : Je n'ai jamais refusé ça.

Mme LA MAIRE : Je vous retrouve le verbatim.

M. Ludovic FAGAUT : Je ne suis pas certain que vous me le proposiez et je vais vous dire pourquoi.

Mme LA MAIRE : Si, demain.

M. Ludovic FAGAUT : Je vais vous dire pourquoi. Demain si vous me permettez, je vais faire passer le Brevet quand même à mes élèves en mathématiques et en sciences donc je vais être dans mon établissement demain, et on se retrouvera même à l'ENSMM demain matin.

Je vais quand même aussi vous dire pourquoi ça ne se fera pas, ça. Ça fait deux ans que vous êtes élue, deux ans. Combien de fois avez-vous convié les Présidents de groupe à des réunions ou à une réunion sur le fonctionnement de la Collectivité ou sur des dossiers majeurs comme ça peut se passer dans n'importe quelle autre Collectivité ? Combien de fois vous m'avez appelé ? Combien de fois vous m'avez convié à un temps d'échange ? Pas comme on a pu le connaître sur la sécurité dernièrement où c'était un fiasco mais combien de fois ? Zéro.

Je pense qu'il faut arrêter à un moment donné parce qu'il y a les médias, parce que c'est retransmis, de dire des choses qui ne se font pas. Arrêtez de nous mentir, par rapport à cela. Non mais c'est la réalité.

Mme LA MAIRE : Franchement, là il va y avoir un moment donné où vous frôlez la diffamation en permanence.

M. Ludovic FAGAUT : Je ne vous ai pas coupée, Madame VIGNOT.

Mme LA MAIRE : Excusez-moi, c'est moi. Ce n'est pas à vous de savoir si vous me coupez ou pas puisque c'est moi la Maire de cette...

M. Ludovic FAGAUT : Oui je le sais, vous êtes Maire de Besançon et je ne le conteste pas Madame.

Mme LA MAIRE : Non parce que vous nous avez bien dit...

M. Ludovic FAGAUT : Je ne le conteste pas.

Mme LA MAIRE : Je continue.

M. Ludovic FAGAUT : Non parce que je n'ai pas fini.

Mme LA MAIRE : Je suis « l'arbitre »...

M. Ludovic FAGAUT : Le Maire, l'arbitre du Conseil Municipal.

Mme LA MAIRE : ...« l'arbitre » puisque vous connaissez ce milieu et vous nous avez dit combien il était important que quand on faisait du sport, de savoir respecter les règles du sport.

M. Ludovic FAGAUT : Respectez-les, laissez-moi terminer.

Mme LA MAIRE : Et respectez l'arbitre. Je vais vous dire que balancer en permanence mensonges ou je ne sais pas quoi, je vous le dis, il n'y a plus personne qui nous écoute au bout de cinq minutes de nos discussions. Plus personne ne nous écoute, on décroche.

Les habitants attendent de notre part, que nous explicitions quels sont les dossiers que nous présentons. Et d'ailleurs il va y avoir un Compte Administratif qui va dérouler l'ensemble des objets de notre action et la façon dont on les dirige, on les structure, on les organise. C'est là qu'ils nous attendent. Je vous le demande aujourd'hui. Je vous demande que l'on passe aux dossiers qui les intéressent et à l'action.

Si vous voulez bien, je propose d'ouvrir...

M. Ludovic FAGAUT : Je voudrais juste terminer parce que je n'ai pas terminé.

Mme LA MAIRE : Mais vous savez...

M. Ludovic FAGAUT : Non, mais juste besoin de terminer parce que je ne vous ai pas coupée, j'ai été attentif, j'ai été respectueux.

Mme LA MAIRE : Non, vous ne pouvez pas me couper. C'est vrai. Je suis l'arbitre.

M. Ludovic FAGAUT : J'ai été respectueux, j'ai écouté ce que vous m'avez dit.

Mme LA MAIRE : Pas vraiment.

M. Ludovic FAGAUT : Et je voudrais simplement terminer. Je terminerai par une phrase, les Bisontins ont le droit de savoir. Ils ont le droit de savoir exactement ce qu'il se passe.

La vérité, elle n'est pas que de votre côté. Nous aussi, nous avons des choses à dire. Nous sommes l'opposition, vous êtes la majorité mais les Bisontins doivent savoir.

M. Abdel GHEZALI : Peut-être juste un mot sur ce que vous avez dit Monsieur FAGAUT, tout à l'heure.

C'est vous qui avez commencé dans vos propos liminaires et vous avez bien le droit d'intervenir sur l'extrême-gauche, l'extrême-droite, que vous mettez dans le même paquet. Vous avez parlé du « Livre noir du communisme ». On pourrait, nous, vous dire, vous parler du « Livre noir du capitalisme » sur lequel... Oui. Non mais attendez, laissez-moi... Vous dites que... Bon, je vais vous laisser terminer alors.

Mme LA MAIRE : Pardon mais on parle de respect. Respect de parole. Monsieur GHEZALI est en train d'amener des éléments de réponse.

M. Abdel GHEZALI : Non mais simplement vous dites, « on n'est pas là pour parler de ce sujet » mais c'est vous qui l'abordez. Donc à un moment donné quand on aborde un sujet, il faut accepter enfin qu'on échange.

Vous pouvez ne pas être d'accord – et c'est bien la démocratie et je pense que c'est une richesse que d'avoir des visions différentes – avec les actions qu'on peut mener. En tout cas, on est une majorité

avec les élus écologistes, les communistes, Génération et le Parti Socialiste, avec des éléments qu'on ne partage pas sur les actions qu'on mène au quotidien. Mais faire le parallèle, comme vous l'avez fait, en mettant au même niveau le Rassemblement National et puis l'extrême-gauche... Enfin, en tout cas, moi je suis fier d'appartenir à une majorité où des communistes sont présents parce qu'ils ont apporté un certain nombre de choses au niveau national et au niveau local.

M. Hasni ALEM : Après cette brillante défense du communisme, je vais aller un peu plus dans le même sens.

Il n'y a pas si longtemps, vous aviez dit que tout ce qui est excessif est insignifiant. Là, je pense que ce que vous venez de dire est extrêmement excessif, mais c'est extrêmement signifiant de votre vision de la politique justement. Vous parlez du « Livre noir du communisme » il se trouve que j'ai lu ce bouquin et j'aime beaucoup la science-fiction vous savez donc c'est un bouquin qui a été très intéressant.

Mais si on parle sérieusement et qu'on parle des faits, oui le PCF a du sang sur les mains. Oui. C'est le sang des collabos qui ont été tués entre 40 et 44. On a du sang sur les mains, oui. Et dire que moi, je suis responsable de 100 millions de morts ce n'est pas ignoble ça ? Bien sûr. Bref.

La grande force et le grand honneur du Général DE GAULLE, c'est de toujours avoir mis un point d'honneur à toujours dire que d'un côté il y avait ceux qui étaient en dehors du champ républicain, les fascistes, et de l'autre côté, il y avait des républicains. Il n'était pas communiste, le Général DE GAULLE. Il n'a jamais été communiste mais il a fait un gouvernement avec des communistes. OK ? Ils ont fait des avancées ensemble. OK ? Ça s'appelle de la colère, ça s'appelle l'énerverment face à ce type de propos où d'un côté vous dites que nous on est en rapport avec le Rassemblement National, que c'est bonnet blanc et blanc bonnet.

Moi, j'ai voté Monsieur MACRON en 2017 et en 2022. J'exècre sa politique mais le front républicain, c'est ça. C'est qu'il y a un barrage face à des gens qui sont anti républicains, qui s'opposent à la République, qui s'opposent aux droits de l'Homme. C'est ça, le barrage républicain, le front républicain. Moi, je suis opposé à votre politique, à ce que vous faites. Mais si vous étiez en face de quelqu'un du Front National, j'aurais sans hésiter appelé à voter pour vous, pour quelqu'un des Républicains. Jamais, et vous pouvez prendre tous les propos que j'ai dit, tous les propos qu'ont dit les membres du Parti Communiste, on n'a jamais, jamais, jamais mégoté à ce niveau-là.

Donc entendre ce type de propos en prenant prétexte de deux, trois bouquins qu'on aurait lus en diagonale pour dire soi-disant vous êtes des fascistes en pire, moi, je trouve que c'est absolument honteux et ce n'est pas digne du débat qu'il y a actuellement. Voilà.

Mme LA MAIRE : Gilles SPICHER.

M. Gilles SPICHER : Merci Madame la Maire. Je ne peux pas non plus ne pas réagir à vos propos, Monsieur FAGAUT, concernant la majorité municipale et la présence de nos camarades communistes.

Je voudrais rappeler qu'en ce qui concerne la montée du Front National et puis du Rassemblement National, il y a une chose sur laquelle la gauche a toujours été irréprochable. La gauche dans toutes ses composantes, communistes, socialistes, Verts et localement, modestement l'association que je représente la Gauche Citoyenne, nous avons toujours été irréprochables concernant le front républicain, pour faire échec justement à l'extrême-droite.

Et je crois qu'aujourd'hui, ce qu'on constate c'est que la droite républicaine que vous représentez ici est en train de casser ce front républicain. C'est-à-dire qu'il existe aujourd'hui, une porosité très grande entre votre parti et l'extrême-droite. Et je crois que vous prenez par rapport à l'histoire...

Mme LA MAIRE : Respect, s'il vous plaît.

M. Gilles SPICHER : ...une lourde responsabilité.

Mme LA MAIRE : Je propose parce que moi je respecte les habitants de Besançon... Ah pardon, Benoît CYPRIANI. Il faut que tu demandes la parole.

M. Benoît CYPRIANI : Oui, vous m'avez posé des questions assez précises. Je vais vous répondre. Mais auparavant, je voulais vous interroger sur votre concept de la tolérance zéro, qui est un concept issu de M. GIULIANI lorsqu'il était Maire de New York et qui est tristement célèbre depuis son rôle dans la tentative de coup d'État du 6 janvier 2020, aux États-Unis.

La tolérance zéro d'après ce que j'ai compris – mais vous me définirez ça un autre jour, on ne va pas faire le débat là-dessus – suggère par sa formulation qu'aucune infraction n'est tolérable et qu'il n'y a aucune circonstance atténuante. C'est donc largement dépendant des lois de la République, du Code

Pénal. Et si vous voulez bien qu'on se mette d'accord là-dessus, ce n'est pas à Besançon qu'on fait des lois.

Ensuite vous nous interrogez sur les effectifs, les difficultés de recrutement que personne ne nie. C'est un problème qu'il y a dans toute la France. Et, vous permettrez qu'on prenne un peu de hauteur : en France, il y a 24 300 policiers municipaux, enfin en 2019, 4 500 postes sont non pourvus et on ne compte pas la nouvelle Police Municipale de Paris. 4 500 postes non pourvus et 7 500 projets d'embauche d'ici 2026, toujours sans compter la PM de Paris.

Donc quelles que soient les bonifications, quelles que soient les primes ou avantages en nature, que les policiers municipaux soient armés ou non, il y a des difficultés de recrutement. Et c'est la même chose pour les Directeurs de Police Municipale. Et donc pour le moment, nos demandes... nos recherches ont été vaines et on les relance régulièrement.

Concernant le projet de direction, il sera effectué à l'automne. Il faut un peu de patience et le travail se poursuit de façon très intéressante, au niveau des effectifs du service de la Tranquillité Publique. Voilà.

Mme LA MAIRE : Juste puisqu'on dit qu'il faut dire les choses, je ne donnerai pas les noms mais c'est facile, c'est public, certains élus n'assument pas leurs responsabilités comme Présidents de bureaux de vote. Je le dis simplement.

Je vous propose de clore ces propos d'ouverture et je vous propose de dire la liste des pouvoirs. Frédérique BAEHR donne son pouvoir à Yannick POUJET ; Guillaume BAILLY à Myriam LEMERCIER, jusqu'à son arrivée ; Pascale BILLEREY à Olivier GRIMAITRE ; Nicolas BODIN à Abdel GHEZALI, jusqu'à son arrivée ; Julie CHETTOUH à Juliette SORLIN ; Laurent CROIZIER à Nathalie BOUVET ; Karine DENIS-LAMIT à Maxime PIGNARD ; Sadia GHARET à Aline CHASSAGNE ; Pierre-Charles HENRY à Christine WERTHE ; Marie LAMBERT à Ludovic FAGAUT ; Aurélien LAROPPE à Cyril DEVESA ; Christophe LIME à Hasni ALEM ; Carine MICHEL à Marie ZEHAF à partir de son départ ; Claude VARET à Maxime PIGNARD.

Je vous propose maintenant de commencer la séance.

Vous le savez – c'est pour ça qu'aujourd'hui nous sommes porteurs de masques –, nous sommes confrontés malheureusement à une accélération encore une fois de plusieurs virus, en tout cas mutants. Et étant donné la tension en matière de santé publique et étant donné le nombre que nous sommes dans cette salle, et la proximité dans laquelle nous sommes, nous avons proposé que nous le soyons avec les masques. Mais nous avons aussi envisagé, depuis maintenant quelques mois, qu'il fallait peut-être considérer qu'on serait amené à revivre des moments compliqués. C'est-à-dire de délibérer à distance. Et donc envisager la possibilité de voter avec un petit boîtier ou à distance.

Ce système a été mis en place et nous nous sommes exercés, au moment du Conseil Communautaire. Vous en avez tous été les utilisateurs. Et donc il y a quatre délibérations qui seront soumises à ce vote électronique pour en maîtriser pleinement son fonctionnement. Voilà, je tenais à vous redire ça. C'est important. Chaque élu, on le sait, dans la situation dans laquelle on est, peut porter deux pouvoirs et le quorum est abaissé au tiers des membres en exercice toujours.

J'étais ce matin à l'hôpital, au Conseil de Surveillance. Je tiens quand même à dire que la tension est grande, que les gens sont vraiment en très grande tension, en difficulté, et qu'il faut rappeler que par exemple ils ont vécu trois « Plans Blancs » et que le « Plan Blanc », est normalement là pour intervenir sur un cas majeur, sur quelques jours et, ce sont finalement 176 jours de « Plan Blanc » qu'ils ont vécus. C'est juste insupportable. Et je tenais à dire que non seulement nous sommes très solidaires bien sûr de nos agents qui ont été aussi très actifs, mais aussi et je tiens à le dire ce soir, nous sommes très solidaires du CHU qui est vraiment l'équipe avec laquelle l'hôpital fonctionne.

Je disais ce matin, un hôpital ce n'est rien s'il n'y a pas des gens qui sont engagés comme ils le sont. Et on ne peut que continuer à les remercier, c'est nécessaire parce qu'ils voient avec inquiétude, ils voient encore finalement que ce virus continue à nous affecter. Donc voilà, nous utiliserons ce boîtier.

Je peux proposer juste un temps pour ouvrir les rideaux et les fenêtres. On peut le faire là, pour qu'on puisse respirer.

Très bien. Est-ce que vous pouvez vous réinstaller, s'il vous plaît ?»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 1

Désignation d'un(e) secrétaire de séance – Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2022

«**Mme LA MAIRE** : Le rapport n° 1 est proposé.

Donc désignation d'un secrétaire de séance : je propose par exemple à Christine WERTHE.

Vous voulez bien être secrétaire de séance ? Et donc bien sûr, l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2022.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 2

Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante – Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

«**Mme LA MAIRE** : Le rapport n° 2 est un rapport dont il faut prendre acte, qui concerne le bilan des décisions prises dans le cadre des articles.

Ce dossier passe un petit peu rapidement mais il faut quand même souligner quelque chose d'important. Ce sont 772 000 € de marchés attribués aux entreprises bisontines.

Le travail que nous menons sur le territoire nous permet d'être un levier actif au bénéfice bien sûr de nos entreprises, mais aussi de l'emploi.

Donc s'il n'y a pas de commentaire, je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Oui, c'est vrai que c'est prendre acte mais ça ne fait rien, je sou mets au fait que vous avez bien pris acte.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 3

Désignations de représentations de la Ville dans différentes structures

«**Mme LA MAIRE** : Il est question de la Commission Départementale de Sécurité des Transports de Fonds du Doubs et donc nous proposons Benoît CYPRIANI.

Mais il s'agit aussi de la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente, celle de Clairs-Soleils, celle de l'association sportive et d'éducation populaire de Besançon Chaprais-Cras-Viotte, Comités de Quartiers Rosemont Saint-Ferjeux qui concernent Monsieur Hasni ALEM et Monsieur Damien HUGUET.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 4

Bilan de la formation des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon pour l'année 2021

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 4 est, là encore, un dossier dont il faut prendre connaissance. C'est le bilan de la formation des conseillers municipaux.

Je ne peux que vous inviter à suivre des formations. C'est un fond qui est très peu utilisé finalement. Cependant, je rappelle les règles : seules les structures qui ont un agrément, peuvent correspondre à ce fond.

Je vous propose de le soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Merci.»

Question n° 5

Dispositif permettant le maintien de la prime de fin d'année et nouvelle étape d'harmonisation des régimes indemnitaires

«**Mme LA MAIRE** : Je propose qu'Élise AEBISCHER puisse vous en faire une présentation.

Mme Élise AEBISCHER : Oui, merci Madame la Maire.

En introduction, vous avez rappelé le soutien et l'infinie gratitude que nous avons pour nos agents qui accueillent au quotidien les Bisontins et les Bisontines, dans nos différents services publics. Au vu des différentes discussions qu'on a pu avoir dans les Conseils Municipaux précédents quant à l'importance de progresser sur la rémunération de nos agents, j'imagine que ce rapport est consensuel mais il était important de vous le présenter aujourd'hui.

Ce rapport, il a trois vocations. La première est de mettre en place un dispositif de substitution à la prime de fin d'année et de franchir une nouvelle étape dans la démarche d'harmonisation des régimes indemnitaires entre filières statutaires et celle de revaloriser certaines indemnités de sujétion.

Concernant la prime de fin d'année, ce sont des échanges qu'on a pu aussi avoir côté Grand Besançon Métropole.

Pour vous rappeler le contexte, la Cour Régionale des Comptes a fait une remarque à GBM sur la solidité juridique de la prime de fin d'année, telle qu'elle était donnée à Grand Besançon Métropole. Côté Ville de Besançon et CCAS, on n'était pas impacté puisqu'on pouvait considérer ça comme étant un avantage collectivement acquis avant 1984 donc avant les principales lois qui permettent de définir la Fonction Publique Territoriale. Mais comme vous le savez, nous avons une politique de ressources humaines harmonisée entre nos trois collectivités.

Puisqu'il a fallu trouver une solution juridique – et là les élus, on a toujours dit qu'on ferait le maximum pour trouver une solution juridique – pour Grand Besançon Métropole, cette solution est aussi applicable pour la Ville de Besançon.

On a trouvé une solution.

Pour les agents qui bénéficient du RIFSEEP (95% des agents concernés), il y a ce qu'on appelle le CIA (Complément Indemnitaire Annuel). Aujourd'hui on vous propose de mettre la prime de fin d'année dans ce CIA.

Il y a toutefois une petite modification qui va dans le bon sens pour nos agents. Jusque-là pour pouvoir toucher la prime de fin d'année, il fallait être en poste au 1^{er} janvier et au 30 novembre. Et donc tous les agents qui étaient recrutés en cours d'année, ne pouvaient pas bénéficier de cette prime. Dans la modification qui a été faite, on va pouvoir proposer un prorata par rapport aux mois servis dans la collectivité, pour que les agents, dès la première année, puissent toucher la prime de fin d'année. Ça, c'était le premier volet.

Le deuxième volet concerne la revalorisation des régimes indemnitaires entre filières statutaires.

C'est un engagement pluriannuel auquel nous tenons. On savait aussi que ce serait compliqué cette année, au vu des annonces, et des rumeurs sur la question du dégel du point d'indice à l'époque. Néanmoins, nous avons voulu faire un pas supplémentaire concernant la question des régimes indemnitaires, malgré les coûts que cela va représenter.

Aujourd'hui, on a un peu plus de visibilité sur le point d'indice. Cela coûtera + de 2 M€ à notre collectivité. Mais, on a voulu franchir un pas supplémentaire.

Pour rappel : depuis la mise en place du RIFSEEP en 2017, + d'1 M€ a été mis pour consolider les rémunérations de nos agents.

Aujourd'hui, on vous propose une nouvelle étape, qui s'inscrit d'ailleurs dans le plan égalité professionnelle puisqu'aujourd'hui – et c'est le cas de la Ville de Besançon mais c'est un cas historique – les filières statutaires sont déséquilibrées avec une filière technique qui est mieux rémunérée que la filière administrative, et des filières aujourd'hui qui sont particulièrement désavantagées. Et c'est ce pour quoi nous avons voulu vous proposer ce rapport aujourd'hui.

Ce rapport touche les catégories A, 48 agents vont pouvoir en bénéficier. Pour vous donner un exemple, c'est principalement des bibliothécaires pour la partie Ville de Besançon.

Pour la partie CCAS, si Sylvie WANLIN me permet, ce sera aussi à destination des assistantes et assistants socio-éducatifs. Il était important aussi de pouvoir réduire d'un tiers ces écarts entre filières statutaires.

Et puis, pour les catégories C, 93 000 € vont être remis sur la table ce qui va permettre à 610 agents des catégories C de voir leur régime indemnitaire réévalué.

C'est la proposition qui vous est faite aujourd'hui. Je pense qu'effectivement, elle sera partagée. Alors peut-être que vous auriez pu faire d'autres choix sur d'autres métiers... Après, nous sommes dans le contexte financier dans lequel nous sommes. Nous sommes aussi dans une trajectoire pluriannuelle, sur cette question des régimes indemnitaires et des inégalités qui existent entre les différentes filières. Donc on a tenu à vous proposer ce rapport, ce soir.

Mme LA MAIRE : Très bien. Est-ce qu'il y a des éléments de commentaires, d'observations ?

Je vous invite à faire attention parce qu'il vient d'y avoir des orages d'une extrême violence, donc il faut essayer de bloquer les fenêtres parce que les coups de vent arrivent très vite. Il y a sept blessés sur les lieux des Eurockéennes actuellement, suite à l'orage. Je tiens quand même à faire en sorte que tout cela ne se termine pas en bris de verre.

Je te remercie Élise pour le travail qui est fait parce que nous sommes tous très fiers de nos agents. Nous avons besoin d'être tous ensemble parce qu'évidemment dans un moment comme nous le vivons aujourd'hui, c'est compliqué. Et oui nous avons la Police Municipale, oui nous avons les agents de l'Éducation, oui nous avons aussi l'ensemble de nos agents dans tous les services, qui sont absolument essentiels et nécessaires.

C'était important qu'il y ait ce travail qui soit fait, pour eux. Je tenais quand même à le signaler.

Je vous propose de le soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 6

Compte de gestion 2021 de M. le Trésorier du Grand Besançon

«**Mme LA MAIRE** : Maintenant, le rapport n° 6 concernant le Compte de Gestion 2021 de Monsieur le Trésorier du Grand Besançon.

Il s'agit d'approuver l'ensemble des opérations effectuées.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 7

Compte administratif 2021

«**Mme LA MAIRE** : Maintenant, il est question du Compte Administratif et vous savez qu'on rentre dans une procédure un peu particulière.

Ce Compte Administratif va vous être présenté par Anthony POULIN. Je propose de désigner Monsieur Abdel GHEZALI, comme Président puisque je vais être amenée à sortir au moment de la prise de décision.

Mais j'ouvre donc la présentation pour Anthony.

(Le Conseil Municipal est présidé par Monsieur GHEZALI)

M. Anthony POULIN : Très bien. Merci Madame la Maire, Mesdames et Messieurs.

C'est un temps de bilan que nous vous proposons. Un temps de bilan de l'année 2021 que nous ouvrons en toute transparence. Toutes les Bisontines et tous les Bisontins pourront avoir l'ensemble de ces données. Un temps de bilan qui se fera en chiffres tout d'abord, avec le Compte Administratif, puis dans quelques instants en actions, avec le rapport Développement Durable qui comprendra le bilan de l'ensemble de notre politique achat.

Pour commencer, concentrons-nous sur le Compte Administratif 2021. Nous pourrions le résumer ainsi : notre situation financière est robuste. L'année 2021 reflète l'ambition de notre nouvelle équipe municipale. Nous agissons et nous appliquons les engagements de notre programme municipal et ça se voit. Les Bisontines et les Bisontins peuvent constater différents travaux, à divers endroits de la Ville. La Ville se transforme écologiquement, dans la justice sociale, et ça se voit.

J'insiste en tout début de cette présentation pour indiquer et je le répreciserai tout à l'heure, que ces investissements représentent une part importante. Et comparativement, nous investissons plus que d'autres villes similaires aux nôtres sur le territoire.

L'adoption du Compte Administratif par le Conseil Municipal marque donc la clôture de l'exercice budgétaire écoulé et présente les réalisations de l'année précédente. Elle doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant, en conformité avec le Compte de Gestion du comptable que nous venons d'approuver.

Comme cela avait été évoqué et pressenti lors de la construction du Budget Primitif, l'année 2021 s'est inscrite dans une vraie singularité. Tout d'abord en raison de la poursuite de la crise sanitaire qui n'est pas terminée, avec des impacts de plus de 4 M€ en 2021, après les impacts de 7,5 M€ en 2020.

Le contexte a été marqué par des incertitudes tout au long de l'année, sur l'évolution de la situation, avec la fermeture de nombreux équipements au premier semestre mais aussi avec la poursuite de la mobilisation de la Ville en proximité, pour sécuriser les lieux publics, assurer la continuité du service public et le fonctionnement, notamment des centres de vaccination.

Ensuite parce qu'en 2021 c'est l'installation d'une nouvelle équipe municipale, la première année pleine du nouveau mandat et que cela marque un pas important, significatif, dans l'application de nouvelles actions ; notamment autour d'axes majeurs : la solidarité, la citoyenneté, la préservation de la biodiversité, l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique, des politiques d'accompagnement de nos populations, d'atténuation de l'effet du réchauffement climatique et d'adaptation de notre Ville au réchauffement climatique.

L'ensemble de ces axes a présidé des choix collectifs dès le Budget Primitif 2021, puis tout au long de l'année à travers la mise en œuvre de nos engagements. Le premier d'entre eux, la stabilité des taux de fiscalité en 2021 dans un souci de préservation du pouvoir d'achat des citoyens.

Ensuite une augmentation de 10 M€ par an sur le mandat de l'investissement de la Ville en faveur d'un plan Climat/Solidarité qui comprend la rénovation de nos écoles et de nos crèches. Soit au total la mobilisation de plus de 250 M€ d'investissement en six ans, ce qui constitue un soutien fort pour les carnets de commandes des entreprises et pour l'emploi local.

Nous le verrons tout à l'heure, un marché sur deux de la Ville de Besançon est attribué à des entreprises du Grand Besançon et 82 % à des entreprises de Bourgogne Franche-Comté. Ces engagements forts ont été pris en parallèle de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec le souci permanent de contenir nos charges énergétiques notamment. Le contexte actuel met d'autant plus en lumière l'aspect incontournable de cet objectif et renforce l'importance du plan de rénovation de notre patrimoine, que nous avons engagé.

Nous avons également travaillé pour mieux intégrer les questions de coût global et le Développement Durable dans nos politiques publiques. Et, le fait de présenter conjointement le rapport de Développement Durable et le Compte Administratif, démontre cette intention forte.

Dans un contexte bouleversé, il était d'autant plus important de marquer dès 2021, comme je l'ai dit tout à l'heure, la mise en œuvre de nos engagements.

Cela s'est traduit par différentes réalisations : le démarrage du grand plan d'investissement de 60 M€ pour la réhabilitation des écoles et des crèches, l'engagement d'1 M€ par an en faveur de la lutte contre les îlots de chaleur dans les espaces publics, l'extension des places en restauration scolaire à la rentrée 2021 et des places dans les crèches, la mise en place d'un plan jeunes en lien avec le CCAS, l'accélération de la rénovation de notre patrimoine – y compris le patrimoine arboré –, la refonte du projet des Vaîtes sur la base d'une convention citoyenne, la place des femmes dans l'espace public ou encore le développement en lien avec GBM, des itinéraires cyclables et des zones apaisées.

Mais nous pouvons également citer la présence importante de la Ville de Besançon aux côtés des associations, à travers un fonds de soutien spécifique.

Par ailleurs, l'année 2021 a permis de faire avancer, en concertation et au plus proche des besoins des habitants, une mise en œuvre opérationnelle de nouveaux dispositifs, de nouvelles actions. Nous pouvons penser aux réflexions autour du budget participatif, au diagnostic en matière de création et diffusion culturelle, à la maturation du projet de tiers-lieu jeunesse ou à la création d'un nouveau Ticket Culture, ou encore l'implantation d'un nouveau gymnase à Diderot, qui seront autant d'opérations que nous verrons se développer sur cette année 2022 mais qui ont commencé en 2021.

C'est donc une année 2021 riche d'actions et de sens, dynamique, novatrice, qui transparaît à travers le Compte Administratif, avec en parallèle, le maintien de la mobilisation de proximité.

En termes financiers maintenant, les dépenses du Compte Administratif 2021 tout budget confondu, s'établissent à 189,4 M€ dont 138,2 M€ pour le fonctionnement et 51,2 M€ en investissement.

L'année 2021 marque un regain des niveaux d'épargne, malgré les impacts de la crise sanitaire qui retrouvent des niveaux équivalents à ceux de 2017. L'épargne brute repart ainsi à la hausse avec 1,9 M€ en 2021. Cela s'est accompagné, comme je l'ai dit, de la reprise de l'investissement. En 2021, 37,5 M€ de dépenses d'investissement hors dette ont été réalisés sur le budget principal.

Il est important de souligner enfin, que la Ville de Besançon a et conserve une situation financière favorable, par rapport à son panel de comparaison. Une épargne brute plus solide (308 € par habitant contre 272 € pour le panel), un niveau d'équipement plus élevé (313 € par habitant en 2021 contre 274 € pour le panel) et un endettement plus faible (907 € contre 1 018 € en 2020).

En 2021, la Ville s'est très légèrement endettée de 2 M€. L'encours de dette est en baisse de 16,4 M€ par rapport à 2014.

En matière de recettes, l'année 2021 a montré une amélioration par rapport à l'année précédente mais de manière très contrastée. Tout d'abord, les produits de service ont encore été fortement impactés, comme je le disais tout à l'heure, par la crise. Le produit de la taxe sur les jeux du Casino par exemple avec 0,8 M€ est resté 1 M€ en dessous de sa réalisation de 2019. Des recettes que nous n'avons pas pu mobiliser dans notre budget.

D'autre part, d'autres postes sont en fort dynamisme et notamment celui des droits de mutation qui ont atteint un niveau record et inédit de 6,1 M€. Ce niveau n'avait jamais été atteint, démontrant un dynamisme du marché de l'immobilier.

Enfin, les dépenses de fonctionnement ont évolué quant à elles de +2,1 %, dont 4,7 % sur le personnel et notamment sur l'éducation et +1,5 % de subventions aux CCAS.

Le poste énergie représente 5,5 M€, a été en hausse de 4,8 % et nous verrons sur l'année 2022 que ce poste est encore plus en hausse et que nous vivons pleinement dans notre Collectivité, les effets du contexte et de l'inflation.

Le Compte Administratif par sa solidité malgré les contraintes, par l'ambition qu'il impulse, témoigne une fois de plus de la responsabilité de la Ville de Besançon dans son sens de l'engagement et de sa capacité à se transformer.

Je terminerai en ayant un mot pour l'ensemble des agents qui contribuent à faire vivre au quotidien nos budgets, les paiements, les délais de paiement extrêmement courts. Donc derrière chaque ligne de ce budget, il y a des agents que je tenais à remercier. Je tenais à remercier également l'ensemble de mes collègues élus puisque tout ce budget est le fruit de choix et de priorisations et que je souligne la qualité du dialogue budgétaire, que nous avons dans la collectivité.

M. Abdel GHEZALI : Merci Anthony. Je vous indique que les résultats définitifs de clôture sont définis à la fin du rapport de présentation du Compte Administratif.

Donc je vais demander s'il y a des collègues qui désirent intervenir à propos du rapport qui vient d'être présenté par l'Adjoint aux Finances.

Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Merci Monsieur GHEZALI. Alors effectivement, je voudrais aussi m'associer aux propos d'Anthony POULIN dans le remerciement à adresser à l'ensemble des agents de la collectivité, pour le rapport qui a été rendu et qui est très exhaustif.

Le vote du Compte Administratif qui est souvent considéré comme une simple formalité présente, au contraire, beaucoup d'intérêt puisqu'il retrace l'exécution effective d'un budget et présente le résultat de la politique menée par la collectivité. Il donne même avec l'approbation du Compte de Gestion, une image du mode de gestion de la collectivité, avec une remontée d'informations financières conséquentes qui ne sont souvent que partiellement exploitées.

Alors moi, je me suis penché sur l'analyse du Compte Administratif 2021 au regard des prévisions faites à l'occasion du Budget Primitif et des décisions modificatives, pour voir ce qui était projeté... Si ce qui était projeté, était effectivement suivi des faits. C'est-à-dire si la réalité des comptes reflète les promesses des prévisions budgétaires.

L'année 2021 a été, comme vous le mentionnez Madame le Maire, la première année pleine du nouveau mandat de cette Municipalité. Les deux engagements majeurs pris sur le plan financier, – rappelés en introduction, engagements pris en responsabilité et selon vos propos –, ont été une stabilité des taux de fiscalité et une augmentation de 10 M€ du volume annuel d'investissement.

Je constate que le premier engagement de la Ville de Besançon a été respecté et qu'il n'y a pas eu d'augmentation du taux de fiscalité, même si vous cherchez par tous les moyens à augmenter une fiscalité sur l'agglomération. Et à en croire ce qu'on a pu lire dans la presse ce matin, c'est que vous n'évacuez pas non plus une possibilité d'augmenter la fiscalité localement, au regard d'un contexte national.

Donc la seule augmentation constatée dans les chiffres et sur la feuille d'impôt des administrés, est celle liée aux bases. Donc ça, nous le savons.

Sur le deuxième point, la progression annuelle de 10 M€ d'investissement, nous nous retrouvons dans le cadre de la réhabilitation de nos écoles et réhabilitation énergétique de nos bâtiments.

Nous nous retrouvons sur ce sujet-là. Cependant, j'ai une première remarque à faire.

Le budget d'investissement, hors remboursement de la dette, a progressé de 8,8 %, ce qui n'est pas négligeable. Mais cette augmentation ne représente en volume que 3 M€ supplémentaires.

Or la baisse constatée au Compte Administratif 2020, avait été conséquente puisque hors dette elle était de 20 %, ce qui représentait une baisse de 8,8 M€.

En résumé, je constate que le budget d'investissement en 2021 n'a pas retrouvé son niveau de 2019.

Par ailleurs et c'est là ma deuxième remarque sur le budget d'investissement : la prévision de crédit était conséquente mais comme l'an dernier – et on en a déjà débattu en Conseil Communautaire – les réalisations ne sont pas au rendez-vous puisque le taux de réalisation reste assez faible, avec un

global aux alentours de 60 % seulement de taux de réalisé. Et donc je repose la question, entre empilage, affichage et laisser à croire sur les projets qu'on porte sur le territoire bisontin.

Ce décalage de plus d'un tiers du budget d'investissement, reste problématique. Ce qui mériterait de repenser les règles de gestion du budget d'investissement, sans doute avec un mode de gestion plus optimisé avec la mise en place progressive de cette gestion pluriannuelle de crédit, par exemple. Et ça, nous vous le demandons parce qu'aujourd'hui à 60 % de taux de réalisation, ce n'est pas concevable pour notre collectivité.

Et, finalement vous nous le rappelez, les projets importants engagés pour la Ville de Besançon dans votre grand programme d'investissement de 60 M€ par an, portant je vous cite « à un volume global d'investissement à un niveau de l'ordre de 250 M€ sur le mandat ». Mais à ce rythme de moins de 40 M€ d'investissement par an, ce ne sont pas moins de 37,5 M€ qui figurent au Compte Administratif du Budget Principal en 2020. Aurez-vous le temps de réaliser toutes vos promesses ?

Concernant le fonctionnement vous avez tenté en 2021, de limiter l'augmentation des dépenses par la recherche d'économies, notamment dites-vous sur les fluides et les énergies. Les économies sur ces dépenses restent difficiles à tenir dans le contexte économique que nous traversons. La flambée des prix de l'énergie et des matières premières, la reprise de l'inflation et le dérèglement des marchés financiers avec pour conséquence la montée des taux d'intérêt, ont des incidences fortes sur le pouvoir d'achat des ménages mais aura également des conséquences non négligeables sur nos budgets communaux.

Et, je constate au Compte Administratif 2021, une augmentation de 2,1 % des dépenses de fonctionnement. Certes les dépenses courantes ont été maîtrisées avec 46,6 M€. Elles sont et je constate, en baisse de 1 %. Mais les dépenses de personnel, ce sur quoi je vous avais déjà interpellés dernièrement, qui représentent plus de la moitié du budget de fonctionnement, ont bondi elles de 4,7 %. Ce qui représente un budget de 73,6 M€, soit une augmentation quasiment de 3,5 M€. Or je n'ai pas trouvé d'explication sur cette majoration, dans le rapport de présentation du Compte. Je noterai simplement que le montant d'emprunt également réalisé de 15,4 M€ est supérieur de 5,4 M€ en 2021, alors même que les dépenses d'investissement ne progressent que de 3 M€.

Sur les emprunts justement et j'en conclurai là-dessus, pouvez-vous nous communiquer les conditions obtenues en 2021, les banques concernées et les taux pratiqués, notamment avec les fameux taux de vos banques vertes, dites responsables ?

En résumé, ce Compte Administratif est le reflet de vos affichages mais ne reflète pas la réalisation au regard des taux de réalisation. Et il y a un décalage entre le budget prévisionnel et le Compte administratif, sans parler de l'augmentation massive du fonctionnement à l'heure où le transfert des compétences s'effectue en direction de l'agglomération, depuis un certain temps.

Je vous remercie.

M. Abdel GHEZALI : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je regarde. Je n'en vois pas. Élise ?

Mme Élise AEBISCHER : Oui. Alors juste une petite remarque parce que là, vous avez fini encore sur la question du fonctionnement et pour autant dans les différents débats qu'on a pu avoir, Débats d'Orientation Budgétaire pour l'année 2022 mais c'était déjà le cas pour celui de l'année 2021 où, effectivement, on s'était mis d'accord sur le fait qu'il fallait renforcer les rémunérations de nos agents, de permettre à nos agents de pouvoir progresser dans leur carrière. C'est aussi ça qui effectivement, permet une augmentation de 2,1 %.

Alors pour vous, vous allez dire que c'est conséquent et que c'est une faute de le faire mais nous sommes très fiers de permettre à davantage d'agents de pouvoir accéder au dernier grade de la catégorie C. Que chaque année on permet à plus d'agents de pouvoir augmenter de grade ou bien même d'être promu, généralement. Il y a eu aussi des efforts. Là vous avez cité par exemple, les transferts de compétence. Effectivement il y a des compétences qui ont été transférées ces dernières années mais pour autant, on a augmenté aussi le service à la population. Je pense notamment à la Direction de l'Éducation où nous avons créé, nous avons dé-précarisé les métiers d'animateur et ça s'est fait avec un coût assez substantiel. Nous avons aussi créé des nouveaux postes d'animateurs. Alors certes il y a des transferts de compétence mais il n'empêche qu'il reste des services à la population sur lesquels nous ne pouvons pas faire d'économie, et au contraire, nous sommes fiers d'investir davantage et ça se traduit notamment par une augmentation du fonctionnement de notre

collectivité. Et ça, sur les questions d'éducation, ce ne sera pas transféré à Grand Besançon Métropole. On a besoin d'investir et nous le faisons.

M. Abdel GHEZALI : Nathalie BOUVET.

Mme Nathalie BOUVET : Merci beaucoup. Je suis ravie de voir que vous avez présenté le Compte Administratif 2021, selon les cinq finalités du Développement Durable de Besançon.

J'aimerais simplement vous faire remarquer et je regrette que vous ne l'ayez pas fait pour la présentation du budget prévisionnel 2022 et j'aimerais savoir si vous envisagiez de le faire pour le budget prévisionnel 2023.

Monsieur POULIN quand vous dites dans la presse « *on l'a dit, on l'a fait* », j'aimerais savoir si vous voulez dire par-là que ce n'était pas le cas lors du précédent mandat dont vous faisiez partie, tout comme Madame la Maire, Monsieur LIME, Monsieur BODIN et de nombreuses personnes de votre majorité ?

Je vous remercie.

M. Abdel GHEZALI : Merci. Nicolas BODIN.

M. Nicolas BODIN : Oui, quelques mots sur ce Compte Administratif.

D'une part quand même, un bilan du quinquennat qui s'est achevé il y a quelques mois avec selon moi, quand même, un mouvement de recentralisation et de perte d'autonomie financière des différentes collectivités. Je crois que pour le Conseil Régional, le seul impôt sur lequel potentiellement ils peuvent jouer c'est celui de la carte grise.

Nous avons totalement perdu en ce qui concerne la Ville, l'influence que nous pouvions avoir sur la taxe d'habitation. Il ne nous reste finalement que sur le foncier avec potentiellement, – Monsieur FAGAUT évoquait ce débat-là en Conseil Communautaire –, une réforme de la fiscalité des entreprises avec une suppression de la CVAE – ce qui représente quand même des millions d'euros par an pour GBM –.

Donc d'un côté, on entend une autonomie qui est de moins en moins forte pour les différentes collectivités et, en même temps, les collectivités et notamment les mairies sont au premier rôle pour répondre globalement aux besoins de nos concitoyens.

J'entends à chaque Conseil Municipal, l'opposition faire des propositions supplémentaires qui à chaque fois ont un coût qui n'est jamais évalué. Et, si on faisait le total des dépenses qui étaient proposées, ça correspondrait globalement, à mon avis, à celles de la Mairie de Paris et certainement pas à celle de Besançon.

En résumé, on fait au mieux avec les moyens qui sont les nôtres. Globalement sur la fiscalité locale de la Ville, elle n'a pas évolué depuis dix ans, que ce soit à la fois sur la taxe foncière et puis sur les taux de l'ex taxe d'habitation. Et pour autant on répond au quotidien, à l'ensemble des demandes de nos concitoyens. Et lorsqu' Anthony POULIN faisait le bilan de la gestion du Covid, ça veut dire quand même que la Ville de Besançon a consacré 15 M€ à la gestion de cette seule crise du Covid. Et bien évidemment, ces 15 M€ ils auraient pu avoir une autre destination.

Je rappellerai quand même que lors de la dernière présidentielle, le candidat Emmanuel MACRON proposait une ponction de 10 Mds€ lors du quinquennat, sur les différentes collectivités. Donc 26 Mds€, c'est ce que chaque année l'État verse aux différentes collectivités. 26 Mds€ fois cinq ans sur un quinquennat, ça fait 130 Mds€ et il propose de retirer 10 Mds€. Ça représente à peu près -8 %. Ça veut dire qu'en moyenne, toute chose égale par ailleurs, on pourrait supposer qu'à la fois pour les Régions, les Départements, les Intercommunalités, les Communes, les baisses de dotation seraient de l'ordre de 8 %, sachant que pour certaines collectivités, ça pourrait être pire encore.

Et dans ce contexte-là, pourtant on doit présenter devant les Bisontines et les Bisontins et ce Conseil Municipal, des budgets qui eux qui sont totalement équilibrés, ce qui n'est pas le cas de l'État. Donc je crois que c'est plutôt quand même une performance politique à l'heure actuelle d'arriver, au niveau municipal, à présenter des budgets équilibrés, à répondre aux demandes de nos concitoyens.

Et il est normal que l'opposition s'oppose. En même temps, il faut également qu'elle soit réaliste dans ses propositions. Et moi je souhaiterais qu'à chaque fois qu'il y a une proposition nouvelle qui soit faite, qu'on nous indique à quel endroit et dans quel service potentiellement l'économie devra être

faite. Ça pourrait être une règle d'or municipale et je crois que ça raccourcirait un certain nombre de nos débats.

M. Abdel GHEZALI : Merci Nicolas. Est-ce qu'il y a d'autres paroles sur ce Compte Administratif ? Oui, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Anthony POULIN vous apportera des éléments importants de réponse. Je rappelle qu'au moment des Orientations Budgétaires, j'ai fait une proposition puisque si on revient sur les propos liminaires c'est que vous nous fassiez une proposition d'un budget dans lequel vous nous montreriez là où vous feriez le choix de supprimer les services, et là où vous feriez le choix ou une proposition d'augmenter les services.

C'est une proposition que j'ai déjà faite à plusieurs endroits, au Conseil Municipal, au Conseil Communautaire. L'intelligence collective, c'est ça aussi. C'est de faire des propositions concrètes, comme vient de le dire Nicolas BODIN. Je l'ai déjà dit plusieurs fois dans nos séances ici. Nous avancerions certainement de façon plus constructive si nous étions sur des propositions chiffrées, calculées.

Anthony POULIN.

M. Anthony POULIN : Oui, merci pour vos différentes questions et je partage entièrement ce qui vient d'être dit par mes collègues et notamment sur l'aspect à la fois règle d'or et propositions de budget. Nous sommes prêts à en parler en commission, j'insiste puisque c'est le lieu où on peut travailler ces sujets, je vous invite à amener vos propositions à ce moment-là puisqu'en l'occurrence, ce rapport n'avait pas emmené de remarques en commission et je regrette qu'elles arrivent seulement au moment du Conseil Municipal.

Ceci étant dit, concernant les questions qui nous sont posées. Tout d'abord, la question du taux de réalisation. Vous l'avez souligné, nous sommes dans un contexte où c'est une performance de tenir nos investissements. Je l'ai dit également, personne ne peut douter du fait que la Ville est en train de se transformer puisque les travaux se voient et les Bisontins, Bisontines, nous en parlent.

Aujourd'hui concernant le taux de réalisation, il faut souligner qu'en arrivant nous avons augmenté cet investissement de manière forte. Ce qui a mobilisé beaucoup les élus, beaucoup les services, et ce qui nous amène en réalité à un taux de réalisation en année budgétaire, de 62 %. Mais ce taux est porté à 94 % en y intégrant les engagements déjà pris et reportés.

Autrement dit et je crois qu'on en avait déjà parlé, c'est-à-dire que certaines opérations se lissent sur plusieurs mois et nous réalisons l'intégralité de nos investissements, mais pas simplement sur l'année purement budgétaire de janvier à janvier.

Vous suggérez un autre mode de fonctionnement, celui des autorisations de programmes qui, selon vous, nous permettrait de davantage avoir de lisibilité sur la réalisation de gros programmes.

Je veux juste souligner que cette proposition rentre en incohérence avec la suite de vos propos puisque ce type d'organisation demande beaucoup plus d'ingénierie en interne, demande beaucoup plus de suivi donc beaucoup plus de dépenses de personnel. Et, il ne nous a pas semblé que la priorité était de redéfinir la façon dont nous inscrivions les sommes dans un budget mais bien de concentrer nos nouveaux moyens en fonctionnement, au service des Bisontines et des Bisontins.

Mais là aussi, je serai particulièrement intéressé que vous puissiez me démontrer que vous pouvez arriver dans cette nouvelle gestion en restant dans vos attendus, en matière de contraction absolue des dépenses de fonctionnement puisque c'est la remarque qui revient extrêmement régulièrement.

Et concernant les taux de réalisation sur l'année 2021, ils sont légèrement supérieurs à d'autres collectivités qui ont subi le même contexte que nous et qui ont la même gestion que nous. Donc je dois souligner à ce stade, l'engagement plein et entier de nos services pour nous permettre de réaliser nos investissements.

Je vais revenir sur la question du fonctionnement. Vous nous parlez de la volonté d'améliorer notre taux de réalisation. J'avoue, c'est également notre volonté et c'est pour cela que nous avons recruté en conséquence, notamment pour gérer le schéma des écoles, puisque mener un grand plan de transformation de son patrimoine, ça nécessite du personnel et nous l'avons fait.

Voilà l'une des explications de l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement. C'est également la conséquence de la création d'emplois, votée en Conseil Municipal en 2020. Je peux citer les différents personnels supplémentaires liés à l'extension des capacités de restauration scolaire. S'il y a plus d'enfants dans nos cantines, il y a plus de personnes pour les encadrer et donc là aussi, je crois

que c'était un objectif politique que nous partagions. Et en l'occurrence, ça se voit dans le budget. Là aussi, c'est un engagement ténue.

Nous pouvons également citer que nous avons déprécié nos animateurs périscolaires. C'était un grand enjeu et nous connaissions la situation de nos personnels. Il nous semblait prioritaire, en ce début de mandat, d'améliorer la situation de nos personnels. Et cela amène à ce que nous augmentions d'un point de vue budgétaire, les dépenses de fonctionnement.

L'augmentation aussi du temps de travail des ATSEM dans le cadre du programme de la Cité Éducative. Je peux également vous signaler qu'une partie de cette hausse de fonctionnement est due au Glissement Vieillesse Technicité comme on l'appelle, c'est-à-dire simplement nos agents prennent chaque année un an de plus et ont de nouveaux droits liés à leur carrière. Donc c'est 0,9 M€, quasiment 1 M€ consacré exclusivement au Glissement Vieillesse Technicité. Et puis ensuite, un certain nombre d'autres conséquences que nous gérons.

Il faut souligner aussi que nous pallions, dans plusieurs services, un manque de personnel de l'État. J'ai cité juste un service qu'on connaît peu, dans le suivi des recettes fiscales qui est important pour nous. Eh bien aujourd'hui, force est de constater qu'heureusement que nous effectuons, nous aussi, ce travail pour avoir le maximum de recettes fiscales, sur cet enjeu. Et nous avons aussi des compétences que nous exerçons depuis l'État. Par exemple la politique de changement de prénom que nous portons, a des conséquences sur le temps de travail de nos agents et nous amène, de manière très concrète, à augmenter les temps de travail et ça a une conséquence sur le fonctionnement.

Donc vous parliez tout à l'heure de fonctionnement, de gestion pluriannuelle des crédits. Je vous ai expliqué que lorsque nous reportons un certain nombre d'investissements, nous menons une gestion pluriannuelle sans avoir recours à la technique des AP/CP. Nous sommes bien dans la philosophie que vous décrivez.

Et puis enfin Monsieur FAGAUT et puis je répondrai ensuite aux autres questions, concernant les emprunts. Oui, nous assumons pleinement d'avoir mis des critères extra-financiers au moment où nous choisissons nos partenaires bancaires puisqu'il n'est plus aujourd'hui acceptable quelque part, au regard des enjeux que vous avez cités en début de Conseil Municipal, d'agir localement pour la transition, avec des fonds qui participeraient à l'autre bout du monde, à des activités néfastes pour le climat par exemple.

Là aussi, rien de caché. Tout est transparent. J'ai la délibération que vous avez votée en décembre 2021, qui détaille l'ensemble des établissements financiers auprès desquels nous avons souscrit des emprunts. Je vais vous les donner, pour la plus grande lisibilité :

- 5 M€ à la Caisse d'Épargne à 0,43 %, ça c'était avant l'adoption de notre grille d'analyse ;
- Ensuite à partir de juin, 1,4 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations à un taux de 0,41 % ;
- 2 M€ auprès de la NEF à un taux de 0,65 % sur 15 ans ;
- 1 M€ auprès de la Banque Postale à un taux fixe de 0,79 % sur 15 ans ;
- 2,091 M€ également auprès de la Banque Postale sur les gymnases, avec un taux fixe de 0,73 % sur 20 ans ;
- 3,9 M€ auprès de la Banque Postale pour un prêt vert rénovation des écoles, taux fixe 0,73 % sur 20 ans ;
- Et enfin un prêt auprès de la CAF du Doubs sans intérêt, sur une durée de 10 ans pour un montant de 24 401,59 €, pour être très précis.

Donc tout ça en plus, c'est dans le rapport et si vous le souhaitez je peux vous remettre la délibération. Et là aussi, j'avais eu l'occasion de vous présenter ça en détail en commission.

Voilà ce que je pouvais vous dire, pour répondre à vos questions Monsieur FAGAUT.

Concernant vos questions Madame BOUVET, là aussi je vais vous rapporter aux Orientations Budgétaires et aux documents qu'on a pu produire puisque vous avez le Budget Primitif.

La préparation budgétaire 2022 au regard des objectifs de Développement Durable existe, mais nous allons aller plus loin, cette année. C'est pour ça que nous engageons – et je vais en parler au rapport suivant –, un Agenda 2030 pour avoir un outil de choix budgétaire qui intègre dès la conception du projet, dès le choix budgétaire, les objectifs de Développement Durable, et qui s'assure que nous soyons dans les trajectoires fixées par l'Accord de Paris au moment de la décision budgétaire et pas

simplement en constatation, comme nous le faisons avec le Compte Administratif en observant là où nous avons agi. Il s'agit de bien d'anticiper ces questions-là.

Et enfin n'y voyez aucune malice sur le : « *On l'a dit, on l'a fait* ». Dans le mandat dernier également, nous portions des engagements et nous les avons faits. Mais le constat que nous faisons, il est bien celui-là. C'est que nous avons pris des engagements auprès des Bisontines et des Bisontins lors de l'élection municipale. Le Compte Administratif le reflète, nous réalisons nos engagements.

M. Abdel GHEZALI : Merci Anthony. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vais demander à Madame la Maire de bien vouloir se retirer pour passer au vote.

(Madame Anne VIGNOT, Maire, quitte la séance du Conseil Municipal)

M. Abdel GHEZALI : Donc conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales – Madame la Maire s'est retirée – nous allons procéder au vote du Compte Administratif.

Est-ce qu'il y a des oppositions à ce Compte Administratif ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Alors une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit. J'en vois huit. Vous en avez deux ? Christine, deux. Donc deux, quatre, six, huit, neuf. Vous levez la main ? Ah parce que vous m'avez fait deux donc c'est trois. Alors trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix. Dix abstentions. Voilà et le reste est donc pour.

Je vous remercie. On peut faire rentrer Madame la Maire.

(Madame Anne VIGNOT, Maire, préside la séance du Conseil Municipal)

M. Abdel GHEZALI : Merci. Donc le résultat, dix abstentions et le reste de l'assemblée est pour. Ce Compte Administratif est adopté. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci Monsieur GHEZALI d'avoir accepté de présider cette assemblée. Je remercie le Conseil pour l'adoption de ce Compte Administratif et je vous propose de passer au dossier suivant.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 8

Affectation des résultats 2021 pour le budget principal et les budgets annexes

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 8. Affectation des résultats de l'exercice 2021 pour le budget principal, sauf s'il y a des demandes de précision, sinon je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

Question n° 9

Décision modificative n°1 - 2022

«**Mme LA MAIRE** : Le rapport n° 9, lui par contre concerne la Décision Modificative qui donc amène à une présentation par Anthony POULIN.

M. Anthony POULIN : Oui, chers collègues, nous venons de parler de la séquence sur le bilan 2021. Maintenant, nous allons nous attarder sur notre budget 2022 qui est en cours d'exécution, avec la première Décision Modificative de l'année qui permet d'ajuster le Budget Primitif que nous avons voté ensemble, au contexte actuel.

Cette Décision Modificative est la première de l'année et présente un volume global de 4 M€, dont 3 M€ de mouvements réels sur le budget principal. Cette décision inscrit de nouveaux crédits en fonctionnement : 112 000 € pour le sport de haut niveau. Nous accompagnons les performances de nos sportives et de nos sportifs de haut niveau, en inscrivant ces 112 000 € de crédit supplémentaire dont 17 500 € pour l'ESBF pour sa participation à la Coupe d'Europe de handball. Mais Abdel GHEZALI pourra vous en parler plus précisément, tout à l'heure.

En fonctionnement, nous inscrivons également 357 000 € en application de l'augmentation du SMIC et donc la hausse du minimum de traitement dans la Fonction Publique qui est intervenue le 1^{er} mai 2022.

Enfin, 67 000 € sont inscrits dans cette Décision Modificative pour augmenter la part de bio dans les repas servis dans les cantines, pour les petites bisontines et les petits bisontins.

Cette Décision Modificative inscrit également de nouveaux investissements tels que 700 000 € pour l'extension du carré musulman au sein du cimetière de Saint-Claude afin de répondre aux besoins et aux attentes ; 400 000 € pour la rénovation intégrale des fauteuils Ledoux ; 174 000 € dans le domaine culturel, affectés aux Musées du Centre pour des actions de médiation, des acquisitions ou des rénovations d'œuvres, suite aux nombreux soutiens apportés par des partenaires ; et 90 000 € pour moderniser la piste de BMX de Rosemont, afin de l'ouvrir aux compétitions internationales.

De nouvelles dépenses, donc de nouvelles recettes avec un ajustement du produit de la fiscalité directe à hauteur de 263 000 €, une donation que nous inscrivons à hauteur de 212 000 €, 308 000 € de subventions de nos partenaires et des mécènes en matière culturelle.

Mais il est à remarquer que l'essentiel de ces dépenses sont financées avec l'enveloppe de dépenses imprévues que nous avons inscrite au Budget Primitif, dont le solde restant est de l'ordre de 700 000 €.

À ce stade, je dois également vous dire que nous avons réservé cette somme de 700 000 € pour les annonces faites en matière d'augmentation du point d'indice dans la Fonction Publique. Au moment où nous avons travaillé ces sujets-là, nous avons appris comme vous les annonces de l'État. Donc nous devons, nous devrons en DM 2 trouver 500 000 € supplémentaires pour 2022, afin d'absorber le coût de cette annonce gouvernementale du dégel du point d'indice de 3,5 %.

C'est une bonne nouvelle pour nos agents et nous allons nous atteler à trouver la ressource pour pouvoir le faire. L'impact en année pleine a été donné par ma collègue, Élise AEBISCHER. Il sera de 2,2 M€.

Pour conclure, nous l'avons vu, notre situation financière est solide mais nous naviguons dans beaucoup d'incertitudes. Je lance ici un appel qui est partagé par les élus de toute tendance politique et que j'aurai l'occasion de porter avec ces élus, lors des Rencontres Nationales de France Urbaine la semaine prochaine à Paris, dédiées aux finances publiques. Un appel qui consiste à demander à l'État d'avoir une visibilité et des moyens.

Une visibilité puisque dans cette période troublée, mouvante, nos Villes, nos Métropoles, sont des espaces de stabilité. Des espaces de stabilité essentiels pour l'activité de nos services publics, pour agir directement avec les habitants. Ce que nous faisons localement, ça fonctionne. Nous venons de le voir avec le Compte Administratif. Alors il serait extrêmement préjudiciable de fragiliser nos communes, de fragiliser nos intercommunalités, par des réformes non descendantes... des réformes descendantes non compensées ou par l'obstination à vouloir récupérer à tout prix 10 Mds€ sur le dos

des collectivités, selon une règle du 50/50 qui n'a d'existence ou de sens que chez les comptables de Bercy.

Alors donnons-nous, donnez-nous les moyens également d'absorber l'inflation puisque nous subissons pleinement l'inflation. Et lorsque nous sommes les seuls à ne pas bénéficier du bouclier tarifaire en tant que collectivité, que de nombreuses réformes RH ne sont pas compensées, que l'indexation des dotations n'est pas annoncée, cela veut dire que nous contribuons au redressement des finances publiques d'ores et déjà.

Donc j'invite l'État, les parlementaires, à écouter la voix des collectivités et à nous amener à avoir les moyens de continuer à faire fonctionner nos services publics locaux.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a besoin de... Oui, Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Deux petites questions.

Effectivement cette DM 1 n'appelle pas forcément de commentaires particuliers puisque pour moi en tout cas, je la considère plutôt comme une DM d'ajustement. Donc il n'y a pas forcément de commentaires particuliers.

Cependant, j'ai pu constater qu'il y avait une faible inscription de crédits complémentaires notamment sur les postes liés à l'augmentation des prix. Je crois que c'est 67 000 € pour les cantines, je dis de tête. Et vous l'avez dit, il y aura des inscriptions complémentaires au sein de la DM 2 mais est-ce que vous pouvez déjà nous en donner éventuellement le volume, si vous avez déjà une estimation par rapport à cela ?

Il en est de même aussi sur les augmentations de salaires puisque dans la présentation de cette DM 1, vous estimez à 625 000 € le coût supplémentaire en année pleine, d'une augmentation d'1 % du point d'indice. Et 312 000 €, ce coût, sur 2022. Est-ce que les 700 000 € qui sont positionnés dans le budget que vous mentionnez en dépenses imprévues, sont-ils prévus en tout cas pour pouvoir combler cette augmentation au niveau des salaires ?

Merci à vous.

Mme Claudine CAULET : Concernant l'augmentation des denrées, bien évidemment on le constate comme tous les ménages qui vont faire leurs courses.

On n'a pas à ce jour, une vision complètement globale. Les augmentations sont dans une fourchette de 5 % pour des produits un petit peu usuels (épicerie, conserverie) mais pour les produits sous signe de qualité – on sert par exemple du poulet ou de la dinde Label rouge aux enfants – on est à +30 %. Donc la DM permet à la fois d'absorber cela et d'absorber le pas vers Egalim. J'en profite, j'ai le micro donc je vais vous donner les chiffres qui sont assez récents. Leur date de limite de consommation n'est pas dépassée puisqu'ils datent de fin mai.

C'est une question que j'avais eue à un Conseil Municipal précédent. Sur Egalim, fin mai nous sommes à 26 % de produits bio et 15 % de produits sous autre signe officiel de qualité. On n'est pas tout à fait dans l'épure absolue des 50 % mais on y tend et on y sera très bientôt. Et à ça, j'aimerais ajouter les 40 % de produits locaux qui sont décomptés ni dans les bio ni dans les SIQO mais qui pour autant sont des produits de qualité. Exemple, les yaourts de l'ENIL de Mamirolle faits avec du lait collecté dans les fermes alentours qui respectent le cahier des charges de l'AOP Morbier. Ou la viande de la Chevillotte qu'on ne peut pas compter dans Egalim de façon *stricto sensu* mais qui sont des vaches de réforme de l'AOP Comté.

Mme LA MAIRE : Très bien. Anthony POULIN.

M. Anthony POULIN : Oui. Alors concernant vos deux questions, vous avez eu la réponse concernant la restauration scolaire.

Je dois indiquer que nous sommes bien dans une Décision Modificative. Il y a un certain nombre de coûts, notamment liés à la hausse des matières premières qui était d'ores et déjà intégrés dans le Budget Primitif. Et si nécessaire, en effet si le contexte évolue, cela devra faire l'objet d'un débat et de choix en Décision Modificative n° 2 et n° 3.

Au sujet du point d'indice et les différentes réformes concernant le personnel, – je l'ai indiqué en présentation –, nous étions partis sur une hypothèse – puisque l'annonce avait été celle-là initialement –, une hypothèse d'augmentation du point d'indice autour de 2 %. Ce qui nous avait amené à provisionner sur cet aspect-là, 700 000 €. Aujourd'hui, nous sommes à 3,5 %. Comme je

vous l'ai indiqué, sur l'année budgétaire 2022 c'est 500 000 € que nous devons retrouver et que nous examinerons au moment de la Décision Modificative n° 2.

Nous attendions notamment certaines annonces concernant le FPIC ou autres qui pourraient nous permettre ponctuellement sur cette année, de financer cet aspect. Mais nous en reparlerons, je vous le propose, lorsque nous aurons plus de clarté à la fois sur le rythme d'application de la réforme et sur les moyens qui nous seront annoncés par l'État, en Décision Modificative à la rentrée de septembre.

Mme LA MAIRE : Très bien. Écoutez, on sera très attentif aux résultats de la Commission Finances qui est en train de se mettre en place.

Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Trois, cinq. Je ne vois pas combien. Trois... Dix. Parfait, merci. J'aime bien les boîtiers pour ça. Est-ce qu'il y a des abstentions, bien sûr ? Pas d'abstention. Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 10

Garantie d'emprunt – Réaménagement de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garantis par la Ville de Besançon pour « Œuvre comtoise protect jeunes filles »

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires, des précisions, sinon je soumets au vote ?

Il y a des votes contre ? Des absentions ? Je vous remercie.»

Question n° 11

Rapport annuel Développement Durable 2021

«**Mme LA MAIRE** : C'est pour en prendre connaissance. Vous l'avez sur votre table. C'est Anthony POULIN qui va vous en faire une présentation synthétique.

M. Anthony POULIN : Oui, je vais faire court mais pour autant, ce rapport est en effet important.

Je remercie particulièrement les services cette année encore, d'autant plus, puisque nous nous sommes mis comme à Grand Besançon Métropole dans un rythme qui était d'examiner en même temps le Compte Administratif et le rapport au Développement durable. Ce qui a amené à ce que vous votiez un rapport au Développement Durable en fin d'année dernière et d'ores et déjà, que vous votiez le rapport Développement Durable pour l'année 2021.

Concernant ce rapport, si l'on regarde les conclusions du Haut-Commissariat sur le climat, la France doit faire mieux en matière de lutte contre le réchauffement climatique, que ce soit en matière d'atténuation et d'adaptation. Et, nous devons renseigner l'ensemble des domaines du Développement Durable avec l'ensemble des ODD (Objectifs de Développement Durable) qui ne se concentrent pas uniquement sur les questions que l'on peut imaginer comme traditionnelles, liées au Développement Durable, l'énergie ou la biodiversité, mais qui amènent à ce que nous renseignions également les politiques que nous menons en matière sociale.

Et, je voulais souligner à ce titre – et ma collègue Sylvie WANLIN pourra le faire tout à l'heure –, le lien avec le projet social du CCAS qui va être présenté puisque nous le savons, les crises climatiques que nous traversons ont des conséquences sociales fortes et c'est une action globale que nous devons mener. Ce rapport permet, à travers une lecture en ODD – ces fameux objectifs du millénaire qui ont été définis par l'ONU et leur déclinaison locale en OLDD puisque nous nous sommes appropriés ces ODD et nous avons décliné en plan d'action localement. Vous pouvez découvrir véritablement tout un pan de nos actions, avec des indicateurs de suivi maintenant depuis 2018, ce qui nous permet dans plusieurs politiques, de voir l'évolution concrète de l'intensification de nos politiques en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Je ne serai pas beaucoup plus long mais simplement pour vous signaler que nous sommes en effet, dans cette démarche. Nous allons lancer la démarche Agenda 2030, qui vous permettra de véritablement voir comment nous nous imprégnons dans l'ensemble de nos politiques, de ces Objectifs de Développement Durable. C'est l'étape supplémentaire, complémentaire puisque la collectivité a une longue tradition d'Objectifs de Développement Durable. Demain en 2022, nous franchirons une nouvelle étape et cela est heureux.

Et puis j'indiquerai également, la nécessité et la pertinence du plan de la Ville de Besançon pour s'adapter aux effets du réchauffement climatique, des plans d'adaptation. La Maire en a déjà parlé à travers plusieurs exemples. Je ne vais pas les multiplier ici mais bien sûr, sur ces sujets nous sommes preneurs de toutes les propositions.

Mme LA MAIRE : Très bien, je te remercie pour cette présentation complète. Est-ce qu'il y a... C'est Monsieur BAILLY.

M. Guillaume BAILLY : Oui, merci Madame la Maire.

Je voulais revenir moi sur ce rapport de Développement Durable qui, il faut le dire, va globalement dans la bonne direction. Mais je pense qu'à un moment donné, vous faites une fausse route ; notamment sur le 1.6 – et je ne vais pas vous surprendre – réduire l'utilisation de la voiture individuelle.

Il faut sortir, je pense, de votre idéologie qui consiste à croire que l'on va résoudre les problèmes de gaz à effet de serre en abandonnant la voiture. La voiture comme j'ai déjà pu le dire, reste et restera le mode de déplacement privilégié des Bisontins. Non pas par choix mais par nécessité. Et, toute l'énergie que vous consacrez à la mise en place de votre politique anti voiture n'y changera rien.

Pire même, elle produit l'effet inverse. J'en veux pour exemple la fermeture du Pont de la République. Contrairement à vos allégations, la fermeture n'est pas sans conséquence sur le temps de trajet des automobilistes. Il faut désormais 23 minutes empêtré dans les bouchons, pour rallier le centre-ville depuis le Pont de la République. Avez-vous, à un moment donné, mesuré l'impact carbone de cette

fermeture ? Ne serait-il pas plus intelligent d'encourager les Bisontins à se déplacer avec des véhicules propres, en installant par exemple davantage de bornes de recharge électrique, en créant des places de parking réservées aux véhicules propres ou encore pourquoi pas, un tarif de stationnement préférentiel dédié ?

Votre rôle est d'embarquer tous les Bisontins, dans la transition écologique. Et ce n'est pas de leur imposer votre idéologie en considérant qu'il y a les bons d'un côté et les mauvais de l'autre.

Deuxième remarque, le 2.1 par rapport aux espaces verts et aux espaces naturels de notre Ville.

Je voulais en profiter pour rappeler que la gestion des espaces verts à Besançon laisse à désirer.

Et, je vous avais déjà alertée à ce sujet l'année dernière. Vous m'aviez répondu à l'époque que c'était à cause des pluies abondantes et de la situation sanitaire.

Vous conviendrez que cette année, le contexte n'est pas le même et c'est toujours la même chose. Des friches ici ou là, des herbes envahissantes sur les trottoirs et les infrastructures comme le Quai Vauban. Outre le fait d'être inesthétiques, ces herbes envahissantes viennent détériorer un patrimoine historique classé qui fait l'identité de notre Ville. C'est sans doute le résultat de ce que vous appelez la gestion différenciée mais sans la gestion.

Cette politique est désastreuse pour l'image de notre Ville. Je comprends le besoin de préserver la biodiversité mais nous pouvons faire autrement à l'image de la Ville d'Angers, première ville verte de France selon l'Observatoire des villes vertes, qui rayonne par sa diversité exceptionnelle et par la beauté de ses parcs et jardins. C'est la preuve que nous pouvons concilier attractivité et biodiversité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Très bien. Donc plusieurs points. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur ce rapport de Développement Durable ?

Je propose de donner la réponse. Qui veut apporter des éléments de réponse ? Tu peux en apporter ? Très bien. Anthony.

M. Anthony POULIN : Oui alors permettez-moi, je vous remercie d'ailleurs d'avoir souligné la qualité du rapport et la complexité et la globalité du rapport.

On a déjà un peu la même remarque en Conseil Communautaire. Vous réduisez le rapport à deux éléments et cela ne me semble pas être à la hauteur de l'ensemble de l'action que nous menons en matière de Développement Durable.

Mais puisque vous nous interrogez sur la question des véhicules, en tout cas du véhicule particulier, de la voiture, aujourd'hui dans tous les plans gouvernementaux et à tous les niveaux, au niveau européen, à tous les plans, nous avons une action résolue en matière de réduction de la place de la voiture en milieu urbain. C'était même une des conclusions dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, qui prenait cette réflexion. Et donc nous nous y attelons.

Aujourd'hui la question du véhicule propre lorsque nous imaginons la question d'un point de vue global, je vous invite à débattre véritablement de ça. Aujourd'hui je n'ai pas de véhicule en voiture individuelle propre. Par contre le vélo, favoriser la marche à pied pour ceux qui peuvent le faire, ça, c'est des actions concrètes et d'ailleurs les Bisontines et les Bisontins l'ont très bien compris puisque la part modale de cyclistes et la part modale de piétons, augmentent.

Je reprendrai António GUTERRES de l'ONU qui faisait le point sur l'application des Objectifs de Développement Durable et qui parlait qu'en effet dans une vision à court terme, il est très difficile de se passer d'une forme d'addiction à certaines solutions. Et je pense qu'il faut, – c'est notre rôle de Collectivité –, ensemble, trouver les moyens pour réduire la dépendance aux véhicules automobiles et faire en sorte que nous libérions de la place dans nos rues, pour sécuriser les traversées piétonnes, et cyclistes. Et, nous savons que quand nous faisons plus de place pour les cyclistes, plus de place pour les piétons, ça réduit la pollution et ça améliore la qualité de vie de tout le monde.

Et, si vous prenez par exemple le Pont de la République, nous sommes à côté d'une des grosses écoles de la Ville qu'est l'école Helvétie. J'ai bon espoir qu'au fur et à mesure de l'application de nos politiques, nous réduisons le nombre de véhicules qui passent devant cette école. Ce sera très bien pour les enfants.

Ensuite sur l'autre question, je ne sais pas si on vit dans la même ville des fois parce que moi je trouve nos parcs magnifiques. Enfin vu le nombre de familles qui vont dans nos parcs, ils sont superbes. Donc je laisserai Fabienne compléter cet aspect mais oui, quand on protège la biodiversité, quand on comprend la biodiversité, on ne peut pas qualifier un espace de friche lorsque c'est un réservoir de biodiversité comme nos parcs.

Mme LA MAIRE : Fabienne BRAUCHLI.

Mme Fabienne BRAUCHLI : Oui, oui vous avez grandement raison Monsieur BAILLY. La situation n'est pas du tout la même que celle de l'an passée.

Ce n'est pas dû aux conditions climatiques, ce n'est pas dû au vilain Covid. Cette année, les espaces verts sont tout à fait bien gérés et puis on a beaucoup, beaucoup de gens qui sont très contents. On a beaucoup de compliments sur nos coquelicots à Tarragnoz, sur la Place Leclerc qui est magnifique, sur les parcs et jardins à Micaud, c'est splendide. On a beaucoup, beaucoup de retours positifs. Et puis dans les endroits où on laisse pousser pour la biodiversité, on crée aussi des zones pour dégager par rapport à la sécurité, par rapport à des tas de choses. On tient compte de tout ça. Et les gens, ça leur convient très, très bien. Quand on leur explique, ils comprennent tout à fait pourquoi c'est une décision de gérer comme ça la biodiversité.

Mme LA MAIRE : Monsieur BAILLY.

M. Guillaume BAILLY : On est effectivement d'accord sur un point : on ne vit pas dans la même ville, effectivement.

Concernant les voitures, vous savez Monsieur POULIN la voiture à 2,20 € et quelques le litre, ce n'est pas une addiction. Les Bisontins se servent de leur voiture parce qu'ils n'ont pas le choix, tout simplement. Et c'est ça que je voulais souligner dans mon intervention. C'est qu'à un moment donné, il faut prendre en compte tous les modes de déplacement. Et dans ce rapport, on voit que c'est quand même une politique anti voiture et c'est ça qui est dérangeant.

La deuxième chose, je vous invite simplement à aller regarder la tenue et la beauté de la Ville d'Angers, comme j'ai cité. Et puis vous verrez qu'il y a encore des marges de progression considérables, par rapport à ça.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Oui. Il faut appuyer, ce serait mieux. Merci. Nathan SOURISSEAU.

M. Nathan SOURISSEAU : Oui, bonsoir à toutes et à tous.

Monsieur BAILLY, j'ai l'impression que votre disque est un petit peu rayé puisqu'en fait vous nous faites plus ou moins la même intervention qu'en Conseil Communautaire, la semaine dernière. Et moi ce que je souhaitais vous indiquer, pour compléter les propos de mes collègues sur les éléments concernant la gestion différenciée au niveau des herbes dans nos parcs, je ne sais pas si vous avez lu comme moi mais on a vécu là sur les trois dernières semaines, des températures quand même extrêmement fortes pour un mois de juin. Et, l'ensemble des études aujourd'hui démontrent que finalement si vous coupez l'herbe de manière très basse, vous avez une température qui est beaucoup plus forte que si vous laissez les herbes, en tout cas à un niveau plus élevé.

En complément de ce qui a été dit, sur la présence d'une biodiversité beaucoup plus forte, dans notre Ville, on adapte simplement les choses. Comme le disait mon collègue Anthony POULIN, on agit et on transforme réellement notre territoire pour être en adéquation avec ces enjeux climatiques. A nouveau on n'est peut-être pas d'accord sur l'ensemble des éléments mais c'est aussi parce qu'on essaie d'agir dans l'intérêt des habitants de Besançon et nous, on considère qu'on n'est pas tout à fait dans cet esprit-là.

Ensuite, juste deux mots sur les éléments que vous avez indiqués sur la voiture. Déjà vous dire qu'on est dans un milieu urbain donc on ne peut pas raisonner non plus de la même manière tout à fait, qu'en milieu plus rural. Aujourd'hui tous les Bisontins n'ont pas forcément de voiture. Il ne vous a pas échappé non plus qu'aux Municipales de 2020, c'est bien une liste portée par une Maire écologiste qui a gagné. Et donc la politique que l'on mène aujourd'hui, c'est une politique non pas anti voiture mais simplement une politique écologiste. Dans cet esprit, on souhaite que chaque place, chaque mode ait sa place dans la Ville et aujourd'hui c'est ce qu'on essaie de faire avec les éléments autour des voitures.

On sait et les statistiques le démontrent qu'aujourd'hui, la voiture est encore utilisée pour de très courts trajets. Et par exemple, on n'est pas obligé d'aller dans sa voiture avec une 1,3 tonne de ferraille en tout cas, pour aller acheter sa baguette.

Mais c'est vraiment un changement de mentalité et à nouveau, c'est simplement pour être en adéquation avec les enjeux du siècle.

Sans vouloir absolument indiquer d'autres éléments, pour moi ça me semble tout à fait important. Et à nouveau, moi je me reconnais dans cette majorité municipale. C'est aussi parce qu'on essaie de penser les choses sur le temps long et pas que sur le court terme. Et sur le temps long, l'action qu'on développe aujourd'hui, on essaie de la mener en adéquation avec l'ensemble des enjeux et c'est ce qu'on produit ensemble, ici.

Mme LA MAIRE : Fabienne.

Mme Fabienne BRAUCHLI : Oui, moi je voulais simplement vous rapporter – je suis en train d'y penser – des réflexions de nos agents des espaces verts qui nous ont dit très, très récemment: « *Avant on avait l'impression d'être là pour décorer la Ville simplement. Ce qui était déjà intéressant. Mais aujourd'hui, on travaille en plus pour la biodiversité, on rend notre Ville toute aussi belle mais en travaillant en plus pour la biodiversité. Et c'est maintenant, aujourd'hui, qu'on a vraiment l'impression de faire notre travail de jardinier* ».

Ça m'a fait super plaisir de les entendre dire cela, je vous assure. Je voulais vous en faire part, tout simplement.

Mme LA MAIRE : Très, merci beaucoup.

Eh bien écoutez, on est bien d'accord... Ah Monsieur FAGAUT, vous avez demandé la parole.

M. Ludovic FAGAUT : Oui, je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Monsieur SOURISSEAU quand vous dites que vous vous reconnaissez dans cette majorité. J'ai envie de dire heureusement puisque vous y appartenez. Je ne suis pas certain que ce soit le cas de tout le monde dans votre majorité, mais en tout cas tant mieux pour vous.

Et quand vous appelez ça vous, une gestion différenciée, nous on appelle tout simplement ça une gestion négligée. Mais voilà, ce qui fait aussi qu'on s'oppose aujourd'hui par rapport à votre façon de traiter les choses.

Par contre, moi je voudrais intervenir sur un point et je voudrais m'adresser à vous Madame le Maire sur l'amélioration des performances énergétiques de la collectivité, notamment au niveau des bâtiments. Il semblerait qu'aujourd'hui vous soyez dans une réflexion très avancée, sur la vente de nombreux bâtiments de notre collectivité.

Pouvez-vous nous confirmer cela ? Êtes-vous en train, comme on dit vulgairement, de vendre les bijoux de famille ? Est-ce le cas ? Ce qui est surprenant, c'est que ça fait quand même le tour et qu'aujourd'hui personne n'est au courant, notamment ici au sein de ce Conseil Municipal. Donc pourriez-vous nous apporter des éléments plus précis et pour quelle raison, vous êtes dans cette logique de vente du bâtiment de la Ville de Besançon ?

Je voudrais faire un petit aparté puisqu'aujourd'hui, j'ai appris que l'association Les Convois Solidaires, dont le Président a été mis à l'écart dernièrement pour un fonctionnement un petit peu douteux, association qui a changé de gouvernance en tout cas, se voit sortie de bâtiments mis à disposition par la Ville de Besançon et *manu militari*. C'est-à-dire qu'à compter du 15 août, cette structure doit quitter les lieux.

J'espère simplement que le fait que son ex Président ait été remercié, – ex Président que vous avez soutenu d'ailleurs dans le cadre des élections législatives dernièrement –,...

J'espère simplement que l'action que vous avez menée en direction des Convois Solidaires n'était pas simplement un effet d'aubaine, d'opportunité...

Mme LA MAIRE : Oui, c'est pour quoi ?

M. Ludovic FAGAUT : Il n'y a rien de plus désagréable que d'avoir une attachée de com' de la Ville de Besançon qui est rattachée à votre Cabinet, derrière nous, installée dans les espaces presse et qui commente constamment les interventions qu'on peut faire.

Si elle a l'intention d'être élue cette dame, et bien elle se met sur une liste municipale... Non, mais elle se met sur une liste municipale, elle s'engage, elle est élue. Je crois qu'elle s'y est essayée à un moment donné et ça n'a pas bien fonctionné. Mais tout ça pour dire qu'il n'y a rien de plus désagréable. Mais je souscris exactement les mêmes propos que Madame ROCHDI qui en a été victime dernièrement au Conseil Communautaire, par votre Adjoint aux Finances Monsieur POULIN.

Donc je reprends. Concernant ces bâtiments qui ont été mis à disposition des Convois Solidaires, association qui n'aurait plus le droit de cité, j'espère qu'il n'y a pas de corrélation avec l'éviction de son ex Président que vous avez soutenu aux élections législatives parce que, si c'est prémédité, je pense que ça serait fortement désagréable.

Merci de m'apporter des réponses, par rapport à cela.

Mme LA MAIRE : Je vous l'annonce, j'ai l'intention de vendre l'Hôtel de Ville. C'est une annonce. Enfin je ne sais pas si je vais le faire tout de suite mais je pense que ce serait vraiment un très bon apport, enfin assez rapide parce qu'une fois qu'on l'a vendu on n'a plus grand-chose.

Je vais vous dire les choses, Monsieur FAGAUT. Je suis depuis plusieurs mois, en train de chercher une solution pour le cirque Pagnozoo parce que le Département regarde à vendre ou à recycler ses bijoux de famille, ainsi que le fort Griffon dont on nous a expliqué qu'il pourrait bien être mis en vente. Je ne sais pas si c'est une rumeur, je ne sais pas, je n'ai pas l'habitude de dire comme cela en assemblée quelque chose qui n'aurait pas été traité de façon, comment dire, normale. C'est-à-dire une analyse faite par les services : regarder quels sont les bâtiments qu'il nous reste, quels sont ceux qui sont effectivement adaptés aux besoins pour les uns et pour les autres.

Donc, oui, heureusement, régulièrement et d'ailleurs dans le mandat précédent aussi, dans les mandats précédents et dans tous les mandats, j'ai toujours entendu que nos collectivités, je dis bien nos collectivités, regardaient attentivement finalement notre patrimoine pour voir s'il est adapté, si on peut le rendre d'ailleurs compatible encore une fois avec les services. Et surtout aujourd'hui, répondre aux normes dans lesquelles nous sommes en train d'entrer puisque vous n'êtes pas sans savoir que nous allons devoir tous avoir des bâtiments performants au niveau énergétique.

Si la question que vous posez aujourd'hui, c'est de savoir si à chaque mandat et régulièrement avec le service patrimoine nous regardons ce que deviennent nos bâtiments, comment intervenir dessus, comment programmer les interventions, regarder si finalement ils ont encore la fonction qu'on pouvait attendre d'eux, s'ils méritent d'être mis en vente, s'ils méritent d'être mis en bail emphytéotique, etc., si vous êtes en train de me dire qu'il y a un travail qui se fait chaque fois, régulièrement quelque trois, quatre années, etc., regardez effectivement attentivement l'ensemble de notre patrimoine, oui Monsieur FAGAUT. Tout comme Christine BOUQUIN qui me disait quand nous avons eu l'occasion de discuter, qu'elle viendrait vers moi pour que l'on puisse revoir la politique que nous pourrions avoir en matière d'immobilier, sur l'ensemble du territoire qui nous concerne, que ce soit la Ville ou le Département.

Donc oui, il y a un travail qui est fait pour savoir à quel moment on considère qu'il y a un bâtiment qui est encore dans ses fonctions ou pas, qui correspond ou pas, qui peut être même dangereux ou pas. Et si vous considérez que ça c'est quelque chose qui est inquiétant, je ne comprends pas. Je ne connais aucune collectivité qui n'ait pas ce genre de démarche.

Quant à la question du Convoi Solidaire, la Présidente – qui avait repris cette association, et qui a également démissionné, il me semble –, m'a demandé il y a quelques semaines si nous pouvions prolonger l'occupation de ce bâtiment et nous avons dit qu'au regard de la crise ukrainienne, nous proposons effectivement de reporter le moment où ils nous céderaient les locaux, à deux mois.

Vous voyez, nous sommes dans quelque chose d'extrêmement souple, d'extrêmement ouvert.

Par contre, je sais qu'on va retourner les voir parce que nous ne souhaiterions pas que cela devienne un lieu de stockage de mobilier et de choses qui n'ont pas vocation à partir en Ukraine.

Il y a des camions qui partent régulièrement. J'ai pu discuter avec un certain nombre de médecins aussi, qui stockent des dispositifs médicaux, etc.

Donc oui, nous sommes dans un geste de très grande générosité d'offrir l'occupation de cet espace avec une révision régulière de son occupation. Mais jusque-là, je crois qu'il n'y a absolument rien d'anormal donc nous sommes bien dans une relation très agile, pas plus formalisée que ça d'ailleurs. Ça pourrait d'ailleurs presque se discuter. Et donc oui, nous soutenons ce Convoi Solidaire.

Alors je ne sais pas comment on peut continuer à l'appeler mais en tout cas, nous sommes en soutien avec nous soutenons les personnes qui se dévouent pour amener des éléments importants pour les personnes qui sont en très grande détresse en Ukraine.

Voilà, si la question est de savoir si régulièrement nous discutons ensemble de l'avenir de ces bâtiments dans les règles et les normes - parce qu'il est bien évident qu'il serait dommageable que nous voyions flamber un patrimoine que nous laissons libre d'accès - je ne sais pas quoi vous répondre d'autre que de dire que nous sommes là, dans une gestion très libre.

Je vous propose... Ah, Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Je me permets de répondre quand même à vos propos.

Ce qui est inquiétant, ce n'est pas forcément que vous réfléchissiez à la vente de bâtiments. Ce qui est inquiétant, c'est que personne ne soit au courant et c'est ça qui m'inquiète un peu plus. C'est tout à fait légitime aujourd'hui qu'une collectivité réfléchisse à son patrimoine, naturellement, comme le fait la collectivité départementale. Et je pense que vous auriez aussi tout intérêt à continuer à administrer la Ville et GBM, plutôt que de constamment regarder ou essayer de vous comparer avec le Département du Doubs. Je pense que Christine BOUQUIN fait très bien son travail aujourd'hui. Je pense qu'au contraire, vous devriez d'ailleurs être un peu plus proche il me semble mais ça, c'est un conseil que je donne, de la collectivité départementale puisqu'il y a des projets en commun et je voudrais saluer Nicolas BODIN ici, avec le travail que nous avons mené collectivement mais aussi avec PMA ; hier avec la signature du Service public d'insertion et de l'emploi. Et ce sont des travaux collectifs que nous arrivons à mener.

Et quand vous donnez de fausses informations, notamment quand vous citez le cirque « Pagnozoo », c'est une méconnaissance des dossiers. En tout cas, je vous demande et je vous invite à la grande prudence, quand on ne connaît pas les dossiers.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT, vous êtes sur une opposition qui est vraiment...comment vous dire ça ?

Je vous dis que ça fait des mois que le cirque « Pagnozoo », qui est une école équestre importante, a participé au travail que nous saluons aujourd'hui à La Citadelle, fait pour former la jeunesse, former des personnes à l'activité du cirque. Je salue Jacques PAGNOT qui a travaillé à tout ça et qui, aujourd'hui, est désespéré de devoir sortir du haras.

Donc je sais combien...attendez. Je sais...Non mais c'est facile de dire...Juste, je tiens à le dire haut et fort, à tout le monde. Aujourd'hui, il cherche désespérément et nous sommes en train de chercher avec lui, une solution.

M. Ludovic FAGAUT : *Interventions hors micro.*

Arrêtez. Madame BOUQUIN, je suis désolée pour vous mais Madame BOUQUIN m'a dit que nous travaillerions ensemble, nous travaillons ensemble. Et quand Monsieur BODIN travaille avec vous Monsieur FAGAUT et dans une concorde extraordinaire, c'est parce qu'il est délégué et que je lui propose et qu'il accepte très volontiers et avec beaucoup d'énergie, d'aller auprès de vous pour travailler, comme vous qui avez la délégation de Christine BOUQUIN.

On est bien dans un même rapport de politique nécessaire à développer pour notre territoire. Et si votre plaisir que j'entends - moi j'aime les gens qui ont du plaisir - c'est de faire croire que vous allez mettre un coin entre Nicolas BODIN et moi en disant pratiquement « Nicolas BODIN je vous aime » ...

Bien Monsieur FAGAUT, oui, je sais comment travaille Nicolas BODIN, je sais ce qu'il a à dire, je sais pourquoi il le fait et c'est en toute intelligence que nous le faisons ensemble. Alors simplement, il y a un travail qui se fait comme partout, dans toutes les collectivités. Et aujourd'hui, je ne connais pas de bâtiments qui soient mis en vente, sans que personne ne soit au courant puisqu'en fait aucun projet n'a été proposé effectivement à la mise en vente, pour l'instant. Donc c'est bien un travail qui est en train de se dérouler.

Je vous propose maintenant de soumettre au vote. C'était prendre connaissance.»

Question n° 12

Rapport d'activité 2021 du CCAS

«**Mme LA MAIRE** : Maintenant, on va rentrer dans un cycle essentiel. J'en suis sûre. C'est notre politique qui met l'humain vraiment au cœur de tous nos dispositifs. C'est la politique et comme l'a dit Aline CHASSAGNE et mon collègue Abdel GHEZALI, nous avons une Ville qui a une histoire sociale – on va le démontrer – qui a eu beaucoup d'inventions – ce que je disais déjà dans les propos liminaires – qui a aujourd'hui malheureusement toujours vocation à travailler sur les difficultés des personnes qui sont en difficulté, précarité. Et heureusement que nous avons ces dispositifs. Malheureusement, ça veut dire que nous avons une société qui n'arrive pas à partager sa richesse pour faire en sorte que tout le monde puisse vivre dignement, dans les meilleures conditions.

Je remercie Sylvie WANLIN, dès à présent, pour l'investissement qu'elle met dans ce travail au CCAS parce que je sais combien elle y met beaucoup de temps, d'intelligence et surtout, vous le verrez, elle a fait là un travail remarquable et collaboratif. Donc je tiens déjà, dès à présent, à l'en remercier.

Sylvie WANLIN.

Mme Sylvie WANLIN : Merci Madame la Maire. Madame la Maire, chers collègues, ce que je vous propose de vous présenter ce soir c'est tout d'abord le rapport d'activité qui s'inscrit dans un rapport annuel, dans une temporalité annuelle, puis vous décliner le Projet Social comme le disait Madame la Maire, qui est une feuille politique pluriannuelle et qui va nous conduire sur la durée du mandat, de 2022 à 2026, qui lui-même sous-tend la convention pluriannuelle Ville/CCAS. Tout cela bien sûr, c'est une innovation. Une innovation dans le fait que la convention a comme socle un Projet Social ; ce qui est nouveau.

Vous le savez, le CCAS de la Ville de Besançon s'est engagé depuis plusieurs années dans la publication d'un rapport d'activité rédigé et présenté de façon à être accessible au plus grand nombre. Ce rapport s'inscrit dans une démarche de faire-savoir et de valorisation des actions du CCAS. C'est une démarche qui correspond à l'axe 6 du nouveau projet social 2022-2026 dont je vous donnerai l'explication tout à l'heure.

Alors pourquoi un tel rapport ? Pour répertorier et illustrer de façon synthétique, les actions de l'ensemble des Directions et services du CCAS. Il est un outil de communication transverse, de valorisation des missions et d'attractivité des métiers du CCAS, au sein de ses services. Comme vis-à-vis de l'ensemble des Directions et des services de la Ville et de la Communauté Urbaine, avec lesquels l'établissement public interagit constamment.

Il met également en exergue les données chiffrées, relatives à leur activité, les grandes lignes budgétaires et financières. Ce document apporte une vision transversale et globale des actions et du fonctionnement de l'établissement public, à l'échelle de l'année civile. Il a vocation à s'adresser à la fois aux agents, aux élus, aux administrateurs, aux partenaires et financeurs ainsi qu'à l'ensemble des Bisontins, usagers et bénéficiaires du CCAS.

Il offre également aux partenaires associatifs ou institutionnels, partenaires opérationnels ou financeurs, un panorama synthétique et lisible des actions et dispositifs de l'organisation, des moyens humains structurels et financiers mis en œuvre chaque année par le CCAS.

Il est disponible, je vous l'indique, en libre accès sur le site de besançon.fr. On peut aller sur le site du CCAS sur besançon.fr et on l'y trouvera.

Outre des articles détaillant l'activité et les actions particulières menées pour chacun de ces services, une section décomposant les données financières et celles relatives aux Ressources humaines, un focus sur l'ABS 2021, le rapport d'activité met en lumière les temps forts de l'année écoulée comme les événements ouverts au public, aux bénéficiaires et aux agents du CCAS, dans un contexte encore marqué par la crise sanitaire, comme également l'activité des différents services en les rapprochant d'ores et déjà des 6 grands axes définis par le Projet Social, qui a été adopté le 16 mars 2022 au Conseil d'Administration du CCAS et qui fait ainsi apparaître la mise en œuvre concrète et effective des nouvelles grandes orientations définies par la Ville de Besançon et son CCAS, en matière sociale. Comme enfin, l'important travail de coconstruction du Projet Social 2022-2026 qui a mobilisé tout au long de l'année, les services du CCAS, ses administrateurs et pour la première fois les associations

bisontines du champ de l'action sociale, qui ont été invitées à participer à cette démarche. Il s'agit là d'une démarche participative, innovante. Comme je le dis, c'est la première fois que ceci est fait.

Précisément, le Projet Social a constitué un temps fort de l'activité du CCAS mais cela depuis 2020. Alors de quoi parle-t-on lorsqu'on parle de ce Projet Social ? Et bien, il s'agit d'un document qui sert à identifier et à inscrire à l'échelle du mandat, les objectifs généraux de la politique d'action sociale en même temps qu'il précise les mesures et les moyens dévolus à la réalisation de ces objectifs politiques et stratégiques.

Véritable feuille de route politique, il sert de base à la mise en œuvre de la convention pluriannuelle 2022-2026, à la Ville de Besançon ; et comme je le disais en introduction, ceci est également innovant puisque le socle de la convention pluriannuelle est le socle de la feuille politique partagée entre le CCAS et la Ville.

Alors oui, depuis 2020, la construction de ce Projet Social a suivi plusieurs phases de réflexion. Tout d'abord un diagnostic a été ouvert, ainsi qu'une étape bilan pour asseoir les moyens mobilisables et les défis à relever. Une mise en perspective de l'ADN du CCAS a été réalisée, une anticipation de l'environnement futur de l'action sociale a été pensée, et un travail de dialogue et d'échange interne entre élus, administrateurs et services et externe avec les partenaires du CCAS, a été engagé.

Mais l'irruption de la crise sanitaire a chamboulé ce calendrier et, à l'été 2020, avec l'installation d'une nouvelle municipalité mais également d'un nouveau Conseil d'Administration pour le CCAS, il est apparu indispensable de porter un nouveau regard sur le projet social en prenant en compte les premiers enseignements, les incidences actuelles et futures de la crise sanitaire et sociale.

Trois grands enjeux ont donc été identifiés en amont de l'élaboration du Projet Social, suite à cette crise sanitaire. Avec le premier d'entre eux, s'est imposée l'idée qu'il y a nécessité de tirer les enseignements de la crise sanitaire notamment en intégrant davantage les questions de santé et en anticipant les besoins face à de nouvelles crises sanitaires mais plus largement, en étant prêts à répondre aux effets d'autres types de crises, qu'elles soient climatiques, économiques, démographiques, démocratiques également comme le disait Madame la Maire hier en conférence de presse, voire géopolitiques.

Au-delà de cette nouvelle préoccupation, ce contexte de crise a également fait émerger un certain nombre de priorités et d'axes structurants qui viennent s'ajouter aux interventions plus régulières du CCAS, et au public dont il s'occupe déjà, comme accompagner un public jeune exposé et touché de plein fouet, lutter contre l'isolement quel que soit l'âge, répondre aux fragilités touchant à la santé mentale et éviter le risque d'un basculement dans une précarité durable.

Le deuxième enjeu qui est ressorti est la nécessité d'un renforcement des échanges Ville/CCAS, par l'inscription de temps forts annuels et par l'instauration d'une synergie de projets et d'actions entre la Ville et le CCAS. Ces trois temps forts sont : l'Analyse des Besoins Sociaux (qui existait déjà au premier trimestre) ; la présentation du rapport d'activité annuelle (qui aura lieu tous les deuxièmes trimestres) et l'adoption des budgets annexes et les perspectives de l'année N+1 lors du troisième trimestre (ce qui est nouveau).

D'une manière plus globale, cette convention Ville/CCAS au caractère pluriannuel, permettra de formaliser le cadre de travail et les modalités de coopération entre les deux entités.

Enfin, le troisième enjeu est l'attractivité des métiers et en particulier de l'aide à la personne nécessitée par la dimension RH de l'action sociale et des métiers de l'aide à la personne en tension.

Il faut souligner le caractère innovant de l'élaboration de ce Projet Social puisqu'il est habituellement issu d'une coconstruction entre les Directions et les services, puis soumis aux administrateurs. Il a pour la première fois intégré les associations à sa conception, sous forme de questionnaires, de réunions plénières et d'ateliers participatifs, au-delà des associations partenaires du CCAS. Il s'agit là, je le répète, d'une innovation.

Le Projet Social qui a été voté par le Conseil d'Administration le 16 mars dernier, définit ou réaffirme le socle des valeurs et des principes qui fondent l'ADN d'un CCAS qui fêtera ses 50 ans en octobre prochain. Ainsi, sont réaffirmées les valeurs de solidarité qui découlent de principes humanistes et citoyens et qui perpétuent l'action historique du CCAS de Besançon en faveur des plus fragiles et des personnes isolées ou en risque d'isolement, la proximité - puisque le CCAS est le garant d'une action

sociale inscrite dans la proximité - l'innovation, enfin, tradition historique du CCAS qui se concrétise et que l'on rencontre lors de la manifestation de Lundisociable.

Le principe des compétences et des publics du CCAS est également réaffirmé par le Projet Social qui rappelle au-delà des trois compétences obligatoires (produire une Analyse des Besoins Sociaux, procéder à une domiciliation pour les personnes qui sont sans domicile mais qui ont un lien avec la commune et l'instruction des aides légales), l'ensemble des autres interventions du CCAS selon une action volontariste qui s'adresse aux personnes isolées ou en couple, sans mineur à charge.

Le CCAS s'inscrit également dans une logique d'aller vers des publics ayant de nouveaux besoins, notamment identifiés par l'Analyse des Besoins Sociaux. Par exemple, je veux parler des jeunes adultes.

Dans ses orientations politiques, le Projet Social prend en compte les feuilles de route des élus sur la base d'une Ville encore plus solidaire et plus facile à vivre au quotidien. Et pour construire cette Ville de tolérance, cette Ville du vivre ensemble, cette Ville d'égalité et de solidarité, il est nécessaire de conforter et renforcer les actions du CCAS au cœur des quartiers, avec les associations de terrain, pour démultiplier l'action de la Collectivité.

C'est donc par une approche globale et collaborative au service des plus fragiles que le CCAS répondra à ces objectifs en accompagnant des jeunes sans droit, en luttant contre l'isolement des personnes âgées, en garantissant l'accessibilité des services publics, en permettant de mieux vivre avec son handicap dans la Ville et en construisant une Ville d'égalité pour les femmes et les hommes. Et précisément, ces objectifs se mettront en œuvre au moyen de 6 axes stratégiques déclinés en 18 projets phare. Je vais les mentionner.

- L'axe 1 : intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS. Vous savez que l'ABS est l'analyse qui reste la base de travail de l'action sociale et du CCAS puisqu'elle fait ressortir les besoins sociaux de notre territoire. Notamment cet axe, comment le mettre en application, en facilitant le développement d'une ABS à l'échelle intercommunale du Grand Besançon, en proposant des chantiers d'insertion jeunes intra CCAS, en mettant en place une structure d'habitat inclusif intergénérationnel. Cet axe 1 dans votre rapport d'activité, celui que vous avez sur table, est déjà mis en exergue par le service Aides Secours et Subsistance ; notamment dans l'action du plan jeunes et dans la mise en œuvre de la coordination de l'aide alimentaire et des interventions auprès des publics bénéficiaires.

Je pourrais parler également de l'accompagnement de la vaccination des usagers isolés, le maintien de la continuité du service aux usagers durant cette seconde année de crise, la vaccination des personnes à la rue par le SAAS (Service d'Accueil et d'Accompagnement Social).

- J'en viens à l'axe 2 : maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS, ceci en favorisant les liens entre dispositifs d'accompagnement social du CCAS et les structures d'insertion par l'activité économique pour les jeunes isolés et les plus âgés, en mettant en place un dispositif d'animation en faveur des sans-domicile stable en logement, pour recréer du lien et rompre l'isolement, en facilitant l'accès aux mobilités pour les personnes les plus démunies et les personnes en transition entre dispositif d'aide.

Dans ce rapport d'activité, l'axe 2 est mis en lumière par le Service d'Accueil et d'Accompagnement Social qui, par sa veille mobile, rompt avec l'idée que l'intervention sociale ferait systématiquement suite à une demande exprimée. Le Service se situe dans une pratique proactive pour entrer en relation avec des publics particulièrement vulnérables et isolés.

- L'axe 3 : faciliter l'accès aux droits et leur maintien en favorisant l'intégration des usagers pour améliorer la qualité de service d'accès aux droits, en déployant un réseau de médiateurs numériques et de travailleurs sociaux référents numériques dans les services, mais aussi en accompagnant les associations et les bénévoles par la formation à l'accès aux droits et au numérique, sous forme d'ateliers.

Cet axe-là, en 2021 dans votre rapport d'activité, vous le retrouvez par l'activité de la Maison France Services notamment qui est un réseau national avec des partenariats locaux qui reproduit la proximité et la réactivité des antennes sociales de quartier.

- L'axe 4 : faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en renforçant la réponse aux conséquences du vieillissement et en créant des dispositifs de prévention de la perte d'autonomie dans le label Ville Amie des Aînés, en renforçant l'implantation de groupes d'entraide mutuelle dans un quartier prioritaire et en veillant à l'accessibilité des établissements recevant du public et en généralisant l'usage des documents, faciles à comprendre.

Dans votre rapport d'activité, cet axe se concrétise par l'activité de la Maison des Seniors et par les nombreuses activités qu'elle déploie comme les « Rendez-vous de l'Age ».

- L'axe 5 : optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public en modernisant le patrimoine immobilier géré par le CCAS et en développant les investissements éco responsables, en établissant un plan d'action pour favoriser le bien-être et la qualité de vie au travail des agents et en prévenant la pénibilité au travail et en créant un réseau d'associations s'appuyant sur un répertoire partagé spécifiant les champs d'intervention, dans le domaine de la solidarité.

Dans le rapport d'activité, vous voyez que cet axe s'est illustré notamment par le renforcement de l'attractivité des métiers de l'aide à la personne.

- L'axe 6 : faire savoir et valoriser l'action du CCAS en établissant une charte municipale de l'action sociale avec les associations – comme c'est fait avec la charte alimentaire qui coordonne les associations d'aide alimentaire – mais aussi en établissant une politique de communication du CCAS, pour mieux articuler valorisation des actions et mobilisation interne et en créant un événement annuel ou semestriel dédié aux acteurs de l'action sociale. C'est ce que les associations nous ont demandé lorsque nous avons collaboré pour le Projet Social.

Enfin, le Projet Social expose les leviers et les outils de pilotage qui permettent sa mise en œuvre : leviers humains et en matière de Ressources humaines, leviers fonctionnels et organisationnels et leviers partenariaux et médias ainsi bien sûr que des outils de pilotage et de suivi.

Ce Projet Social 2022-2026 s'est inscrit dans un contexte de fragilité et s'inscrit dans un contexte de fragilité sociale accentué du fait de la crise sanitaire, et dans un besoin de participation accrue des acteurs de terrain et des habitants, aux décisions publiques.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup.

Très bien. Donc, c'était un dossier pour le rapport d'activité et prendre connaissance.»

Question n° 13

Convention de coopération pluriannuelle Ville - CCAS

«**Mme Sylvie WANLIN** : J'en viens à la convention pluriannuelle.

Cette convention pluriannuelle est mise en place et elle précise, comme toute convention, les modalités et la coopération entre la Ville et le CCAS. Elle détaille ainsi des objectifs en termes stratégiques et opérationnels, mais également financiers. Comme je vous l'ai indiqué, c'est une convention qui est basée sur le Projet Social 2022-2026 que je viens de vous présenter.

Elle vient renforcer les liens Ville-CCAS puisqu'elle prévoit de maintenir le caractère pluriannuel du partenariat Ville-CCAS à l'échelle du mandat actuel et que le CCAS vienne, comme je vous l'ai dit, présenter en Conseil Municipal, son activité auprès de la Ville lors des trois temps forts que je vous ai exposés tout à l'heure : l'ABS, le rapport d'activité et l'adoption des budgets annexes et les perspectives de l'année N+1.

Elle répond aux objectifs de lutte contre la précarité et l'isolement, inscrits dans le mandat municipal. Elle permet la lisibilité et la pérennité de l'action du CCAS.

La convention permet de formaliser le cadre de travail et les modalités de coopération entre la Ville et son CCAS. Les principes généraux en sont des objectifs partagés de politique d'action sociale établis et fixés au travers du Projet Social pluriannuel du CCAS, un périmètre de compétence et des missions du CCAS tel qu'ils découlent de la loi, mais également des orientations politiques en lien avec la politique sociale de la Ville, des engagements réciproques permettant d'organiser les relations entre la Ville et le CCAS en instaurant notamment un dialogue de gestion, reposant sur des bases et des obligations partagées.

C'est une convention souple qui est en capacité de s'adapter aux évolutions réglementaires et budgétaires.

Je vous remercie de votre attention. C'était un peu long, mais il y avait trois rapports à présenter et qui se tiennent. Le rapport d'activité, la convention, bien sûr le projet social qui est la feuille de route politique sur laquelle tout se base.

Je vous remercie de votre attention et je voudrais associer aux félicitations de Madame la Maire que je remercie, tout l'ensemble des services du CCAS. C'est très important.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Un projet comme celui-ci, c'est un projet qui est fort si, évidemment, on est tous sur la même trajectoire.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Oui, un commentaire et puis une observation ou plutôt une question et une observation concernant la question.

On sait aujourd'hui que le CCAS rencontre quelques difficultés financières et on sait aussi que les résidences autonomie avec le service à domicile, sont en difficulté sur le CCAS. Est-ce que vous pouvez nous évoquer un petit peu, les mesures engagées pour avoir un avenir un peu meilleur, on va dire, pour les résidences autonomie où on a vu d'ailleurs quelques grèves, se tenir ces derniers temps ?

Le deuxième point, c'est plutôt une remarque qui vous concerne Madame le Maire. On a été plusieurs stupéfaits à voir une vidéo produite par la Ville de Besançon, à destination du CCAS. Un film d'ailleurs qui a été tourné, qui est mis en place sur le site institutionnel, qui a été diffusé aussi sur les réseaux sociaux, qui concerne donc l'intergénérationnel et les résidences autonomie.

On voit dans cette vidéo une dame d'un certain âge, d'un âge plutôt avancé, dans un état plus ou moins second, mais en tout cas en train de danser sur des choses un petit peu stupéfiantes où on fait l'apologie du cannabis. Et j'ai trouvé ça quand même très surprenant aujourd'hui si vous voulez, à l'heure où on doit lutter contre ce type de fléau... alors je vais vous dire, c'est une musique où cette

dame reprend un grand chanteur américain de hip-hop, qui est un fumeur de cannabis notoire, qui a été condamné au mois de février dernier pour viol. Et je reprends les paroles de cette dame d'un certain âge, publiées dans votre film sur le CCAS et sur les réseaux. En anglais, ça fait *smoke the weed* et c'est : « *Faut fumer de l'herbe tous les jours. Moi, roule-moi les mauvaises herbes, fumer est mon arme* » ; selon les paroles.

Aujourd'hui, je vous le dis très honnêtement, une Ville ne devrait pas faire ça. Une Ville ne devrait pas faire ça. En termes de communication, je ne comprends pas qu'on puisse avoir une attitude aussi provocante dans un contexte et dans un sujet qui est quand même majeur et important pour nous : les résidences autonomie et bien sûr l'intergénérationnel. Comment peut-on avoir une communication si désastreuse pour notre Ville ?

Moi, j'en appelle à votre vigilance, même plus qu'à votre vigilance, à votre arbitrage par rapport à ce type de vidéo. Comment vous pouvez laisser faire ? Alors je m'adresse à Madame WANLIN puisque c'est vous qui avez la représentation, mais c'est vous, Madame VIGNOT qui êtes Présidente du CCAS. Comment vous pouvez laisser faire ça ? Et je ne suis pas le seul à l'avoir vue. Nous sommes plusieurs à avoir vu ce type de vidéo. J'espère qu'elle n'a pas été vue par trop de monde parce que pour moi, c'est une communication désastreuse si l'on veut mettre en avant l'intergénérationnel et les résidences autonomie. Et en plus, je trouve qu'elle est un petit peu stigmatisante.

Mme LA MAIRE : Très bien.

Écoutez, on a une société qu'il faut absolument bousculer. C'est une vidéo qui justement a comme vocation de dire « nous regardons de façon très stigmatisante les personnes qui sont âgées ». On les enferme dans une histoire triste, très souvent. Et donc l'objectif de ce film, qui peut être contesté – moi j'entends vos constatations – c'est aussi de réinterroger l'image que l'on a des personnes qui vieillissent, qui peuvent s'isoler, etc.

Après, ça s'appelle de la dérision. On aime, on n'aime pas. Mais jusqu'à présent, je n'ai pas vu massivement les personnes s'offusquer de cette vidéo. *Bien sûr, la dérision est toujours quelque chose qui pose question, je le dis. C'est vrai.*

Mme Sylvie WANLIN : M. FAGAUT sur la difficulté du CCAS, comme toutes les collectivités, on est vigilants parce qu'il y a pas mal de hausses de prix (les hausses des matières premières, les revalorisations), ce qui pose problème effectivement, au sujet des deux budgets annexes que sont, comme vous l'avez dit, la résidence autonomie et les aides à domicile.

Nous sommes en train de mener une réflexion pour pallier le taux de vacance en résidence autonomie et essayer de faire en sorte que ce budget annexe, qui est en déficit, ne le soit plus ou le soit moins, pour qu'il ne grève pas le budget principal, parce que c'est le budget principal qui le compense.

Les aides à domicile sont l'objet d'un budget annexe qui est également en difficulté parce que c'est, vous le savez, un métier qui est en tension. Mais, le CCAS mène une politique d'attractivité.

Ces deux budgets, effectivement, posent des difficultés au CCAS, mais ils sont traités avec l'ensemble des administrateurs et, bien entendu, l'ensemble des élus.

Mme LA MAIRE : Je voudrais juste revenir sur le sens du film parce que c'est quand même important. Encore une fois, on voit ce que l'on veut, et on entend ce que l'on a envie. Simplement, là, c'était l'illustration de l'intergénérationnel, c'est-à-dire deux générations qui se côtoient et qui... oui, non, mais je vous explique, Monsieur FAGAUT. Moi, je ne suis pas l'artiste derrière ce film, je vous explique le geste artistique et de communicant.

Je vous signale que d'ailleurs ces films-là, et donc ce film-là, a été primé au niveau national, mais... comme quoi, on n'a pas tous la même approche, finalement, du symbole et de la signification.

Il dit aussi que d'un seul coup, quand on met en intergénérationnel, et bien, on met des gens qui ont des rapports à l'autre qui sont très différents, une culture qui est très différente, qui chantent des chansons, enfin, je ne sais pas si tous les gens, quand ils écoutaient et chantaient les Beatles, comprenaient bien ce qu'ils se disaient, mais en tout cas, ils étaient tous en train de se dire que c'était la nouvelle génération, etc.

Et je le dis, là, c'est une personne, qui est une vraie personne, qui habite effectivement en résidence, qui s'est prêtée au jeu de dire : « Je découvre la jeunesse aussi de cette façon-là, à travers la cohabitation avec des jeunes gens », donc un univers qui est celui de chanteurs qui chantent

effectivement un certain nombre d'éléments qu'on ne doit pas nier, parce que sinon, il faudrait censurer énormément de chansons aujourd'hui.

Madame LEMERCIER.

Mme Myriam LEMERCIER : Merci, Madame la Maire.

Moi, je la trouve un peu stigmatisante pour l'étudiant. Je ne dis que cela. Maintenant, ce qui me gêne, c'est que cette vidéo n'a jamais été présentée au Conseil d'administration du CCAS, et j'aimerais bien savoir qui l'a payée, où est-ce que l'on a trouvé l'argent pour cette vidéo, et pourquoi le Conseil d'administration du CCAS ne l'a jamais vue.

Mme LA MAIRE : Ce n'est pas une campagne du CCAS. C'est « Besançon agit pour ses habitants ». Donc, c'est une campagne qui est portée par la Ville de Besançon sur son action sociale, et ce n'est pas comme si nous n'avions pas un budget conséquent et important sur le CCAS, et donc, c'est aussi pour faire savoir que dans la politique de la Ville de Besançon, nous incluons bien sûr le travail qui est mené avec le CCAS, avec justement des politiques, des trajectoires que nous partageons, et en particulier celle de l'intergénérationnel.

Donc, c'est effectivement dans l'ensemble des projets de communication que cet élément a été financé, au titre de la Ville de Besançon et de son action pour son action sociale.

Mme Myriam LEMERCIER : Ce n'est pas le CCAS ?

Mme LA MAIRE : Non, pas le CCAS. C'est la Ville de Besançon.

Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Oui, je ne voudrais pas alourdir le débat par rapport à cela. Il y a une liberté d'expression, il y a une liberté artistique là-dessus, je n'ai pas à la commenter, et chacun est libre de choisir ses choix musicaux. Mais je parle de l'Institution. L'Institution Ville. Comment peut-elle faire l'apologie... ? Les paroles parlent du cannabis, de fumer, que ça a du bon de fumer. Ce n'est pas possible, ce n'est pas possible aujourd'hui qu'une collectivité comme la nôtre, où on se bat au quotidien, dans nos quartiers, auprès de nos jeunes, par les associations, par les policiers municipaux, par l'Éducation nationale, par nous tous, où on se bat contre ce fléau-là, et que derrière, vous osiez me dire que la société, il faut la bousculer, et la dérision, je pense qu'on peut la faire tout autrement qu'en employant le cannabis en en faisant une valeur et en en faisant une apologie. Je suis désolé, mais les résidences autonomie et le lien avec l'intergénérationnel, et bien, il y a d'autres façons de le faire. Et c'est pour cela que je le dénonce et qu'on le dénonce. Si je vous en parle, c'est que je l'ai vue. Je ne suis pas le seul à l'avoir vue. Elle a été primée, écoutez, tant mieux, mais en tout cas, aujourd'hui, ce n'est pas le sens, à mon avis, que l'on doit donner en termes de communication à notre collectivité. Au contraire, on devrait avoir un autre message que de faire l'apologie du cannabis aujourd'hui.

Mme LA MAIRE : Alors, Monsieur FAGAUT, je vais vous dire une chose, si vous considérez qu'utiliser ce genre de musique, et ces musiques qui, du coup, véhiculent des messages dont on peut tous discuter, si vous considérez qu'aujourd'hui nous nous appuyerions sur une culture de censure en niant le fait qu'il y a effectivement un certain nombre de chansons qui parlent de toutes sortes de phénomènes, ce n'est pas possible. Ce sont des symboles. Mais si vous ne voulez pas le voir, et comme vous l'avez dit, on ne regarde pas les choses de la même façon, et encore une fois, les communicants ont trouvé que c'était extrêmement intéressant de mettre en exergue la différence culturelle qu'il pouvait y avoir parfois entre les personnes d'un certain âge et la jeunesse qui peut les côtoyer, et qui leur apporte énormément de choses. Il n'y a aucune chanson qui parle cannabis ou même de violence ni l'apologie de la violence, jamais. Ce n'est pas le problème d'être dans l'apologie de la violence, c'est de dire qu'il y a effectivement une chanson populaire qui nécessite des débats, des discussions, le rapprochement de la jeunesse pour savoir de quel symbole il est, mais franchement, réécoutez les Beatles, je vous en prie.

Allez, on continue.

Ah non ! Gilles.

M. Gilles SPICHER : Merci. Je vais quand même revenir à ce qui, dans la présentation qui a été faite, me paraît essentiel, et d'abord, remercier Sylvie de sa présentation exhaustive. Je crois que ce qui est

essentiel, c'est que la Ville de Besançon peut s'enorgueillir de l'action et de l'activité de son CCAS. Et puisque Sylvie l'a précisé, l'a rappelé, notamment en matière de santé. Je crois que le CCAS est un acteur important en matière de santé, au même titre que les autres. Je me fierai à cela, à la définition qu'en donne l'OMS, de la santé, qui n'est pas simplement l'absence de maladie, mais un bien-être en particulier social, psychologique, et bien sûr physique. Donc, je crois que le CCAS a joué, et Sylvie l'a rappelé, un rôle essentiel pendant la crise du Covid, notamment en allant vers les populations les plus défavorisées ou les plus démunies, notamment ceux qui sont dans la rue. Le CCAS joue également un rôle important par rapport à la crise climatique, notamment vis-à-vis des personnes âgées. Je crois qu'il y a un système de veille, qui a fonctionné, je crois, pendant la canicule. Et je donnerai un dernier élément, qui est l'action du CCAS, en lien avec des soignants, en ce qui concerne la santé mentale et la prise en charge des patients atteints de pathologies mentales, dont on sait qu'elle ne peut se faire qu'à travers plusieurs acteurs, les soignants et les services sociaux.

Alors, je vais juste, puisque Sylvie a abordé les questions de santé, profiter pour informer de la naissance et la création en quelque sorte d'un nouveau partenaire sur le territoire bisontin et du Grand Besançon, qui est la future CPTS, Communauté Professionnelle des Territoires de Santé, puisque l'ARS et la CPAM ont choisi un des deux projets, qui s'intitule CaPaciTÉS, et qui sera pour nous très important. Je rappellerai juste les trois objectifs de cette Communauté Pluriprofessionnelle, qui maintenant est agréée par l'ARS et la CPAM : la permanence des soins, et notamment, entre autres, les soins non programmés, la question de la prévention, et puis, j'ai oublié le troisième, mais je crois que c'est important dans l'organisation de l'offre de soins sur notre territoire.

Mme LA MAIRE : Merci, Gilles, merci pour ce travail qui montre qu'en fait, c'est bien quelque chose de systémique qui se travaille dans nos politiques.

M. Gilles SPICHER : Le troisième point est le parcours du soigné, le parcours du soin.

Mme LA MAIRE : Pour le rapport n° 13 concernant la convention de coopération pluriannuelle Ville/CCAS, je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

Question n° 14

Convention de mise à disposition du site de la Malcombe pour l'accueil des réfugiés ukrainiens

«**Mme LA MAIRE** : Oui ? Philippe.

M. Philippe CREMER : Bonsoir, Mesdames et Messieurs.

L'annonce, le 24 février 2022, du Président russe Vladimir POUTINE d'une opération militaire spéciale en Ukraine, et l'invasion du pays qui a suivi, ont suscité de très nombreuses réactions de la part des principales organisations internationales et de la plupart des pays. Des soutiens et dons humanitaires se sont organisés progressivement pour venir en aide à la population ukrainienne. Les personnes les plus vulnérables (enfants, femmes et personnes âgées) ont dû fuir leur pays pour se protéger. La France, pays d'accueil, et la Ville de Besançon en particulier ont souhaité participer à cet élan de solidarité. Pour ce faire, la Ville de Besançon a mis à la disposition de l'État le site de la Malcombe aux fins d'accueillir et d'orienter les réfugiés ukrainiens avant leur installation dans des logements dédiés dans le département. La Croix-Rouge a été missionnée par l'État pour assurer les fonctions humanitaires, dont celle d'accueil et d'hébergement d'urgence. Ce site a été choisi pour assurer une fonction de centre de premier accueil, une fonction médicale afin de délivrer des soins si nécessaires, de restauration, et pour apporter un soutien psychologique en lien avec la Croix-Rouge.

Mme LA MAIRE : Philippe, excuse-moi de te couper. Je suis désolée, mais j'ai demandé à tout le monde de tenir le masque. Est-ce que tu peux remettre ton masque, s'il-te-plaît ?
Je te remercie.

M. Philippe CREMER : Le centre assure également un couchage si nécessaire. Ce même site a été mis à disposition de la Préfecture en tant que point administratif et légal afin de pouvoir assurer l'enregistrement des personnes déplacées au titre de bénéficiaires de la protection temporaire arrivant sur le département du Doubs. Il permet également d'assurer des haltes pour les réfugiés en transit vers d'autres destinations, pays européens et autres départements français, et organisé par des organisations humanitaires.

La Ville de Besançon a aménagé le centre d'accueil, d'hébergement d'urgence et d'orientation dans le bâtiment de la salle polyvalente de la Malcombe et du dojo, et assure les services techniques et l'appui logistique nécessaires à son bon fonctionnement.

La convention de partenariat liant la Ville de Besançon d'une part, l'État et la Croix-Rouge française d'autre part, qui fait l'objet du présent rapport, définit les attributions de chacun ainsi que les conditions de prise en charge financière du centre d'accueil au profit des réfugiés ukrainiens. Alors, l'évolution du conflit et du nombre de personnes déplacées, ainsi que l'organisation de l'accueil de réfugiés ukrainiens conduisent à une adaptation permanente du fonctionnement du site.

Alors, je voudrais vous donner quand même quelques chiffres. Nous en sommes aujourd'hui actuellement à 650 réfugiés ukrainiens sur le département. On nous avait annoncé 350 Ukrainiens qui arrivaient par semaine, on est loin de cela. Nous avons pour le moment simplement les gens qui viennent par leurs propres moyens. Toutefois, il y a quand même de temps en temps des bus qui passent par le site de la Malcombe. C'est pour cela qu'il doit être ouvert en permanence. Il reste en veille. Mais si un bus est annoncé, les équipes de la Croix-Rouge sont capables, en quelques heures, de se mobiliser et d'assurer le fonctionnement du site. Par exemple, nous aurons le 2 juillet un bus qui arrive d'Espagne et qui retourne en Ukraine. Il va s'arrêter parce que les chauffeurs ont besoin de s'arrêter, les gens auront besoin de se laver, les gens auront besoin de manger, les gens auront besoin de se reposer. Un autre arrivera le 16 juillet, qui viendra d'Ukraine, à destination de l'Espagne. À part ça, il nous est annoncé, à partir du 26 juillet, un bus arrivant de la région PACA, parce qu'il est question de désengorger la région PACA, qui est un petit peu submergée.

Alors, sur ce désengorgement de la région PACA, ce sera en gros un bus toutes les quatre semaines. C'est-à-dire que chaque département de la Région prendra un bus chaque semaine. Qu'est-ce que je peux vous dire d'autre ?

Il faut quand même savoir que, sur la Malcombe, les gens doivent rester deux ou trois jours maximum, et après, on les envoie à la Roche d'or, où il y avait 170 places disponibles. À compter du 7 juillet, grande limite, nous n'aurons plus que 32 places disponibles sur la Roche d'or. Il faudra donc faire très

vite pour accueillir ces gens à la Malcombe. Les consignes de la Préfecture stipulent qu'il faudra les orienter prioritairement sur Montbéliard parce que Besançon est un petit peu saturée.

Avant, nous avions comme consigne d'aller jusqu'à trois propositions de logement pour les gens. Maintenant, la Préfecture demande deux propositions de logement. À la deuxième proposition, ils sont obligés d'accepter.

Que vous dire d'autre ? La Côte-d'Or, avec 900 réfugiés, est déjà saturée. Je pense qu'il sera difficile pour nous d'accueillir 1 000 réfugiés. Il est donc question de signer cette convention entre la Ville, l'État et la Croix-Rouge.

Mme LA MAIRE : Bien sûr, merci beaucoup, nous sommes toujours mobilisés pour l'entraide nécessaire au niveau européen, et bien sûr, avec le peuple ukrainien.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

Question n° 15

Vital'été 2022

«**Mme LA MAIRE** : Maintenant, il est question de Vital'été 2022. Nous rentrons dans la période estivale des vacances, et il y a tout un travail qui est évidemment fait pour apporter des activités à tous ceux qui restent sur le territoire.

Et bien, est-ce qu'il y a des commentaires ? Non ? Oui ? Madame LEMERCIER ?

Mme Myriam LEMERCIER : Merci. J'ai posé une question pendant la commission. On n'a pas pu me répondre. J'étais surprise des subventions de certaines associations : 250 €, 300 €. Je me rappelle qu'au mandat précédent, on avait dit que l'on ne donnait plus de subventions en dessous de 500 € parce que l'instruction du dossier coûte plus cher que la subvention. Visiblement, il y a eu – mais on ne les a pas, c'est bien dommage –, des dossiers ont été présentés, ce sont des subventions qui sont allouées, mais au regard de ce qui sera fait, on complétera. Cela veut donc dire que l'on va instruire une deuxième fois.
Je voudrais savoir à quoi correspond une subvention de 250 €, par exemple.

M. Abdel GHEZALI : Madame LEMERCIER, sur le sujet, il faut savoir que les associations qui interviennent dans le cadre de Vital'été sont des associations avec qui on travaille tout au long de l'année. Et quand vous dites que l'on regardera en fonction des interventions, l'idée, c'est évidemment d'offrir des activités aux enfants et aux parents, et le deuxième élément, c'est aussi de pouvoir accompagner les associations parce que pendant cette période, elles ont souvent des emplois, que ce soient des emplois aidés ou des emplois en CDI, et donc, on est là pour accompagner les associations. Au regard de ce qu'elles nous disent, on les accompagne, et après, on fait le bilan par rapport au nombre de semaines, de jours durant lesquels elles ont participé en fonction du personnel ou des membres qu'elles ont.

Alors oui, 250 €, cela peut paraître peu, mais pour certaines associations, je vous assure que 250 € plus 700 € plus l'éducateur sportif, cela permet d'accompagner avec un double objectif : se faire connaître et aussi permettre. Il n'y a pas de petites subventions et vous avez vu que sur Vital'été, ces subventions permettent d'accompagner ces associations qui, je le rappelle, sont suivies tout au long de l'année avec d'autres activités, que ce soit sur le temps scolaire ou sur le temps du sport amateur. C'est donc au regard des interventions qu'elles font.

Mme LA MAIRE : André TERZO.

M. André TERZO : Oui, je voulais préciser qu'une fois de plus, Vital'été aura toute sa place cet été à Besançon pour la simple raison que les conjonctures telles qu'elles sont aujourd'hui, encore un certain nombre de familles ne pourront pas partir en vacances. Donc, toute la possibilité de voir des choses apparaître.

Je voulais dire aussi qu'avec Abdel, nous nous sommes rapprochés de la Croix-Rouge par rapport au dossier précédent parce que justement, nous avons demandé à la Croix-Rouge de guider ces familles ukrainiennes sur les deux sites : aussi bien le site de Chailluz que le site de la Malcombe, afin que les enfants puissent bénéficier de tout le côté sportif et des animations sportives qui vont avoir lieu, parce que cela va être très, très riche pour eux aussi, pour la simple raison, c'est que l'on voudrait que ces familles, parce qu'elles sont sûrement appelées à rester encore plusieurs mois sur le territoire bisontin, que ces enfants puissent pratiquer aussi une activité sportive dès la rentrée de septembre.

C'est pour cela que nous avons demandé à la Croix-Rouge, et nous, de notre côté, on verra ce que l'on peut faire pour tous ces jeunes enfants qui veulent pratiquer une animation sportive dès le mois de septembre.

Mme LA MAIRE : Merci.

Madame LEMERCIER.

Mme Myriam LEMERCIER : Non, mais moi je ne remets pas en cause Vital'été. C'est une opération formidable, à laquelle j'ai participé pendant des années en tant qu'association. Ce que je voulais dire, c'est qu'à un moment donné, les associations finissent par s'en contenter. Elles boivent l'eau, elles

boivent l'eau, et elles se disent que 250 €, 300 €, c'est toujours ça. Mais avec 250 €, on ne fait rien. Je suis désolée.

M. Abdel GHEZALI : Alors, je vais vous répondre très clairement. Vous êtes en train de dire qu'en fait, elles viennent, on saupoudre, et on ne redonne pas grand-chose. On accompagne les associations... Vous parliez d'instruction tout à l'heure, on ne verse pas de subventions, et ça, c'est en lien avec l'Office Municipal des Sports, le coût d'une instruction d'un dossier, c'est 70 € environ. Et donc, on ne va pas verser 1 500 € à une association qui intervient et qui valorise son association. On n'est donc pas dans le saupoudrage. Enfin, je peux vous dire que d'une manière générale, les associations sont très contentes d'être présentes à Vital'été pour leurs associations, pour valoriser leurs activités sportives, et les financements qu'on leur verse. Alors, vous prenez l'exemple de 250 €, mais il y a d'autres associations qui sont présentes, comme l'Amicale cycliste, ou même d'autres, à qui on verse des subventions en fonction de leur présence. Si vous voulez faire dire qu'en fait ces 250 € ne permettent pas, et on fragilise ces associations, ce n'est pas le cas du tout, mais vous pourrez vous adresser à ces associations que vous connaissez pour leur demander si l'accompagnement de la Ville concernant Vital'été est suffisant pour elles.

Mme LA MAIRE : Merci.

M. Kévin BERTAGNOLI : Oui, je profite de la présentation de ce bel événement qu'est Vital'été pour vous parler de la consultation qui a lieu en ce moment sur le devenir du parcours de santé de la forêt de Bregille, une consultation qui est à l'initiative, et il faut le noter, du Conseil d'habitants de Bregille/Prés-de-Vaux/Clairs-Soleils/Vareilles, qui a été lancé le 10 juin dernier, qui recueille déjà pas mal de participants, et donc, j'invite l'ensemble des Bisontines et des Bisontins qui ont eu l'occasion d'utiliser le parcours santé de la forêt de Bregille à venir participer à cette consultation sur notre plateforme de participation <https://atelierscitoyens.besancon.fr/>, et je remercie le Conseil d'habitants de Bregille/Prés-de-Vaux, qui a eu cette initiative, cette idée assez intéressante, et mes collègues en charge des espaces verts et évidemment des sports d'avoir accepté de travailler à cette consultation, je le rappelle, à l'initiative des habitants.

Mme LA MAIRE : Merci.

Je vous propose donc de soumettre ce dossier au vote. Je vous invite d'ailleurs à aller rencontrer les personnes. On a besoin de vie sur l'espace public. Ce sont vraiment des moments extrêmement plaisants.

Je soumetts donc au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 16

Subventions à des associations sportives

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier 16 : subventions à des associations sportives. Il n'y a pas de demande particulière ? Non ?

Je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 17

Subventions au sport de haut niveau

«**Mme LA MAIRE** : Maintenant, nous sommes sur les subventions au sport de haut niveau, et je donne la parole à Abdel GHEZALI.

M. Abdel GHEZALI : Merci, Madame la Maire.

La vie sportive a été en pause durant deux saisons, mais durant cette parenthèse, les associations ont su conserver le contact avec leurs adhérents, proposer des formes inédites de mobilisation grâce notamment à l'Office Municipal des Sports, et reprendre ainsi une activité habituelle avec des adhérents revenus dans leurs structures.

Nous avons pu mesurer cette vitalité hier après-midi à l'occasion de la manifestation portée par l'OMS, « Trouve ton sport », qui a permis à 1 500 Bisontins de venir à la rencontre des quelques 65 associations présentes au stade Léo LAGRANGE, mais également s'informer des dispositifs d'aide à la licence mis en place par la Ville, l'État ou le Département.

Cette manifestation a été également l'occasion de saluer les résultats et performances réalisés au cours de la saison par les différents clubs et athlètes engagés dans ces compétitions de haut niveau. Et ils sont nombreux dans les disciplines collectives ou individuelles à avoir brillé cette année.

La délibération qui vous est proposée ce soir met en lumière le sport collectif de haut niveau, et nous sommes fiers non seulement des résultats obtenus cette saison par les équipes de sport collectif, mais aussi par les résultats obtenus par les athlètes en discipline individuelle. Sur ce dernier point, une prochaine délibération en septembre refixera les montants des contrats de développement sportif avec ces différents clubs.

Concernant les équipes engagées dans des championnats nationaux, un certain nombre se maintient, comme le handball pour le GBDH, le BESAC au niveau du basket, ou le Besançon Football. D'autres conservent leur qualification au plus haut niveau, européen, et je veux parler là, bien sûr, de l'ESBF, alors que cinq équipes ont validé leur ticket pour une accession sportive. Cela est remarquable alors qu'aucune équipe ne descend.

Le choix de la Ville de Besançon est un accompagnement fort de ces montées sportives représentant un investissement pour la collectivité de 189 000 € complémentaires par rapport à la saison 2021-2022, portant à 1 516 000 € le montant annuel du soutien de la Ville aux clubs de sport collectif.

La Ville de Besançon reste donc le premier partenaire du mouvement sportif.

Au-delà de l'aspect compétition, nous nous attachons à prendre en compte l'égalité hommes-femmes et la complémentarité entre sport amateur et sport de haut niveau dans l'attribution de nos subventions en lien avec l'Office Municipal des Sports.

Le financement public est conforté par un partenariat privé accru que les présidents et leurs équipes réussissent à mobiliser, et je veux les en remercier et les féliciter. Les budgets, d'un volume conséquent pour certains, sont construits en transparence et sincérité, tout en affichant des ambitions qui permettent aujourd'hui de féliciter l'excellence des résultats. Le public bisontin, fervent supporter sportif, ne s'y trompe pas, et nous observons des fréquentations lors des différentes rencontres de hand, de foot, ou de roller hockey, en augmentation, et cela nous conforte dans l'idée que le sport est un outil de rencontres et d'échanges, que l'on soit pratiquant ou spectateur.

Mais le sport est aussi un outil éducatif que les clubs mobilisent pour atteindre l'excellence sportive ou dans les actions d'animation proposées au plus grand nombre. On a parlé juste avant de Vital'été ou les parcours sportifs scolaires ou le Raid Handi-Forts, et encore une fois, la Ville de Besançon est fière de cette qualité et de ces valeurs portées par ses clubs.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Oui, Monsieur LOUHKIAR.

M. Jamal-Eddine LOUHKIAR : Merci, Madame la Maire.

Je voudrais saluer la mobilisation de l'adjoint aux sports et des agents des sports au service des associations. Cette augmentation d'à peu près 189 000 €, si je reprends bien les chiffres de l'Adjoint aux Sports, va permettre à ces associations de progresser.

La Ville de Besançon répond présente tant sur l'aspect financier que sur la logistique, ô combien essentiels à la pratique sportive.

Dans un contexte financier particulier, je pense que cet effort est un signal fort envoyé aux clubs.

Et pour finir, j'ai une suggestion. Ces associations sportives pourraient en contrepartie en faire plus en direction des quartiers prioritaires comme, par exemple, accompagner des jeunes dans la formation d'éducateur sportif, surtout actuellement, où une majorité des clubs sportifs sont en manque d'éducateurs sportifs. Merci.

Mme LA MAIRE : Christine WERTHE.

Mme Christine WERTHE : Merci.

Madame la Maire, je veux profiter de ce rapport, qui porte sur la dotation de subventions au sport de haut niveau, et c'est bien de voir la réussite et les performances de nos clubs sportifs, et aussi l'intérêt que notre collectivité y attache, pour soulever le débat de l'égalité.

N'y avait-il pas dans votre programme une mesure qui prévoyait un traitement équitable de subventions à niveau équivalent pour les équipes féminines et masculines ?

100 000 € pour le PBHB, c'est une somme, en effet, mais pourquoi est-ce qu'on ne sert pas les joueuses à la même hauteur que les handballeurs du GBDH, qui évoluent au même niveau que leurs collègues féminines ?

Il n'y a pas d'équilibre. Pouvez-vous expliquer, Madame la Maire, les critères de répartition d'attribution ? Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Je donne la parole à Abdel GHEZALI pour vous répondre.

M. Abdel GHEZALI : J'en ai parlé dans mon intervention, on attache une importance à l'égalité hommes/femmes.

Concernant les subventions, vous parlez d'un exemple très précis, le PBHB : les filles montent en D2, et le GBDH monte en D2. D'abord, il faut savoir que l'on a des relations très fréquentes avec les clubs, et on regarde en fonction des demandes qui nous sont faites. Concrètement, je vais vous répondre qu'on peut le regretter, mais le budget de la D2 au GBDH et le budget de la D2 au PBHB ne sont pas du tout les mêmes. On peut le regretter. C'est comme si vous disiez que l'Olympique Lyonnais, qui a une équipe féminine, se mettait au même niveau qu'une équipe masculine en D2. Donc, on répond qu'il y a une augmentation à Palente... Vous citez l'équipe de Palente. C'est +42,5 % de subvention pour cette saison au regard des demandes qu'ils nous ont faites. On répond donc à la demande des clubs, et on travaille en lien, en complémentarité, parce que l'idée de Besançon, au niveau de Besançon Terre de Hand, c'est de faire en sorte d'avoir une complémentarité entre l'ESBF, qui évolue en D1, et le PBHB, qui évolue en D2. On répond pleinement aux demandes des clubs, et donc, les budgets concernant le handball masculin et féminin ne sont pas du tout les mêmes.

Voilà ce que je pouvais vous répondre sur le sujet.

Mme LA MAIRE : Je vais le dire aussi autrement.

M. Abdel GHEZALI : Peut-être aussi un élément. Vous n'en avez pas parlé, mais on a l'augmentation au niveau des deux équipes de volley, où on répartit la subvention à parité. Elle est de 14 000 € supplémentaires, et on aura 7 000 € pour l'équipe féminine et 7 000 € pour l'équipe masculine.

Et puis, on n'en a pas parlé, mais l'Olympique bisontin, qui a une équipe féminine, on met 50 000 € pour le club, et il y a environ 290 garçons, et ça sera 30 000 €, et il y a 85, je crois, licenciées féminines, on y mettra 20 000 €.

On prend donc réellement en compte la parité hommes/femmes, et au-delà, on travaille avec tous ces clubs, qu'ils soient amateurs ou de haut niveau, à faire en sorte d'attirer, de développer des équipes féminines sur toutes les associations sportives de la Ville.

Mme LA MAIRE : Alors, sur la question du traitement équitable, on est bien d'accord que l'on part de très loin, qu'aujourd'hui, le fait de rapprocher le traitement hommes/femmes est quelque chose qu'il

est vraiment nécessaire d'avancer, mais pour l'instant, vraiment, les écarts sont extrêmes. Effectivement, la culture sportive, qui consiste à être dans des traitements extrêmement divers entre l'homme et la femme, reste donc encore très, très importante. On est bien d'accord. Mais on y travaille pour essayer de réduire l'écart dont il est question. Très honnêtement, cela demanderait évidemment de ne pas réduire le financement des clubs masculins, mais comme on le disait tout à l'heure, on est sur du fonctionnement, et, on est vraiment tendu pour accompagner. Pour l'instant, on est donc plutôt sur accompagner de façon extrêmement positive les équipes qui montent, ce qui implique d'ailleurs, et je tiens à le redire, que c'est une enveloppe supplémentaire qui a été attribuée pour le sport et non pas quelque chose qui a été pris sur les enveloppes sportives, et donc une réduction pour les clubs. Ce n'est pas parce que les clubs ne montent pas qu'on ne continue pas à les accompagner de la même façon.

Pour équilibrer cet écart-là, je pense qu'il y aura encore un peu de temps, mais c'est vraiment une chose à laquelle on est attachés.

M. Abdel GHEZALI : Pour répondre aussi à M. LOUHKIAR sur l'accompagnement du sport amateur, on a une politique, en lien avec l'éducation, pour travailler sur les éducateurs sportifs, et donc, dans le contrat de développement sportif, il y a le niveau de compétition que l'on accompagne, il y a l'implication dans la formation, et il y a aussi l'implication dans la cité, et donc, on demande à ces clubs d'intervenir soit dans le temps scolaire ou extrascolaire, et d'aller aussi vers des publics qui n'ont pas l'habitude d'avoir des activités sportives, et je pense que c'est un élément aussi important.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je sou mets au vote s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole et de renseignements.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 18

Dispositif Tickets Loisirs Vacances (TLV) — Modification du règlement au 01/07/2022

«**Mme LA MAIRE** : Ce rapport-là va faire l'objet d'un vote électronique. Est-ce que je vous rappelle comment les choses fonctionnent ? Non. Je vois bien votre enthousiasme à jouer avec la petite zapette.

Je vous propose donc... Est-ce que l'on est prêt ? On est prêt ? Tout est bien ? Parfait. Oui ? Monsieur GRIMAITRE.

M. Olivier GRIMAITRE : Oui. Concernant ce rapport, je tenais à saluer l'introduction d'un nouveau ticket culture, ce qui représente une réelle avancée sociale et culturelle. En effet, permettre aux jeunes bisontins scolarisés en primaire de pratiquer une activité artistique à l'année, dispensée par une association culturelle bisontine me semble un progrès indéniable.

Nous savons que certains jeunes Bisontins peuvent découvrir et être initiés à une activité artistique, notamment par le biais de projets du Contrat de Ville, mais ensuite, peinent à s'inscrire à l'année sur cette même activité faute de moyens.

Cette introduction du ticket culture devrait donc faciliter pour les jeunes les plus en difficulté au niveau financier.

Je voulais aussi saluer le fait que cette évolution a fait l'objet d'une concertation en amont avec les élus de l'opposition. Il a été noté tout à l'heure par M. FAGAUT que ce n'était pas suffisamment le cas, et a priori, sur ce dossier, il y a eu un travail que l'on peut saluer pour arriver justement à faire évoluer ce dispositif.

Nous sommes donc ouverts à la discussion, que ce soit en commission, et même aussi en groupe de travail, avec les services, avec les élus de l'opposition.

En conclusion, je dirais que nous sommes fiers de mettre en œuvre les propositions de notre programme. Je voulais dire à M. FAGAUT, mais qui apparemment s'est absenté, que nous n'oublions pas non plus nos promesses de campagne, et lui dire aussi que cela ne semble pas être son cas quand, par exemple, il vote contre la gratuité des transports en commun pour les écoliers et les collégiens à Grand Besançon Métropole, ce que nous regrettons. Les jeunes Bisontins et leurs familles apprécieront.

Sinon, j'en profite aussi pour revenir sur ses propos concernant l'unité de la majorité municipale. Je pense que M. FAGAUT est bien mal placé pour nous faire la leçon quand dans son propre groupe, Besançon Maintenant, il a connu plusieurs démissions et une défection depuis le début du mandat.

Mme LA MAIRE : Madame BOUVET.

Mme Nathalie BOUVET : Merci, Madame la Maire.

C'est un dossier qui a fait l'objet d'un consensus, effectivement, et nous remercions la majorité municipale d'avoir repris notre proposition d'étendre le Tickets Loisirs Vacances aux activités culturelles et d'avoir revalorisé à notre demande le montant de l'aide pour la dernière tranche du quotient familial.

En effet, culture et sport jouent un rôle primordial pour le bien-être et le lien social.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci beaucoup parce qu'effectivement, c'est un travail collectif qui a été mené là. D'ailleurs, je vous remercie, Madame BOUVET, parce que vous êtes très souvent active dans les groupes dans lesquels vous acceptez de venir. Vraiment. C'est important de le dire. Je le dis aussi, même sur les chemins cyclables, etc., vous êtes une élue très engagée, qui fait son travail, et je vous en remercie.

Qui demande la parole ? Personne.

Très bien. Je vous propose donc de soumettre au vote.

Parfait. Vous avez été parfaits. Merci. Donc, adopté.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 19

Candidature de la Ville de Besançon au label 100 % Éducation Artistique et Culturelle

«**Mme LA MAIRE** : Je vous propose maintenant le rapport n° 19 concernant la candidature de la Ville de Besançon au label 100 % Éducation Artistique et Culturelle, intégrant d'ailleurs beaucoup de choses qui, à mon avis, peuvent nous interroger.

La parole est à Aline CHASSAGNE.

Mme Aline CHASSAGNE : Merci, Madame la Maire.

Nous avons déjà abordé ce sujet il y a deux Conseils, je crois. Simplement pour vous signifier que le dépôt de candidature pour le label 100 % Éducation Artistique et Culturelle avait été réalisé suite à un travail conséquent fait par les services de recensement des différentes activités culturelles adressées...

Mme LA MAIRE : Attendez. Pardon, je sais qu'il fait très chaud, mais j'entends que ça décroche. Je vous propose donc de reprendre toute votre concentration, respiration, et donc, Aline, je te redonne la parole.

Mme Aline CHASSAGNE : Merci.

Donc, simplement vous redire rapidement que pour candidater au label, cela nous a demandé un travail de recensement assez fin, non seulement sur le dispositif Parcours Culturel, que l'on maîtrise bien, avec lequel on a déjà une collaboration avec l'Éducation nationale et la DRAC, mais il a fallu aussi, puisque le label s'adresse aux moins de 25 ans, interroger, discuter avec les différents équipements culturels pour pouvoir relever, recenser les différentes actions.

On attend donc une réponse pour le mois de septembre, et les perspectives dans les cinq ans à venir, si le label était obtenu, sont de structurer un peu plus fortement, de pouvoir délivrer aussi une information plus exhaustive, plus précise au public, et d'entamer un dialogue également avec la Métropole pour structurer à partir d'un modèle qui fonctionne bien au niveau de notre Ville.

Mme LA MAIRE : Très bien. Est-ce qu'il y a des précisions, des questions ?

Donc, finalement, cette culture est quelque chose d'apprécié par tout le monde, cette politique.

Je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 20

Signature d'une convention de dons de documents autour de Louis Pergaud à la Bibliothèque municipale de Besançon

«**Mme LA MAIRE** : Signature d'une convention de dons de documents autour de Louis Pergaud à la Bibliothèque municipale de Besançon.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 21

Citadelle Patrimoine Mondial — Saison estivale 2022 — Signature d'une convention de mécénat avec Keolis Besançon Mobilités

«**Mme LA MAIRE** : Hier soir, nous étions à une très belle soirée avec l'ensemble des mécènes de la Citadelle. Vraiment, cela a été quelque chose d'extrêmement agréable.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Non ? Donc, tout va bien. Des votes contre ? Des abstentions ?
Merci beaucoup.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 22

Accueil du public de la Citadelle — Signature d'une convention de partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale

«**Mme LA MAIRE** : L'importance de cette action sociale et de la culture, évidemment. Est-ce qu'il y a des commentaires, des questions ?

Madame LEMERCIER ?

Mme Myriam LEMERCIER : Merci, Madame la Maire.

Je voudrais revenir sur le deuxième paragraphe, le deuxième point : « *Le CCAS s'engage à amener des personnes qu'il accompagne à la Citadelle à raison de 150 personnes maximum par an.* » Ce sont des personnes qui habituellement ne vont pas à la Citadelle. Elles n'y ont pas accès. Donc, s'il y avait 200 ou 300 personnes, de toute façon, il n'y aurait pas de perte financière. Donc, oui, la Citadelle est un patrimoine unique, mais c'est d'abord notre patrimoine à tous, et je trouve qu'il y a encore beaucoup de Bisontins qui en sont exclus.

J'avais donc soumis l'idée que l'on ne mette pas de seuil maximum. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci. Je le disais encore il n'y a pas très longtemps, ce matin, que quand on propose un accompagnement de personnes, cela veut dire que l'on a des agents qui sont mobilisés pour les accompagner dans les meilleures conditions, pour leur expliquer, etc. Si un chiffre a été envisagé, c'est donc bien parce que nous sommes tous très attentifs au programme et à la charge de travail des uns et des autres pour amener un service de qualité. C'est donc bien de cela qu'il est question. Donc, oui, les 150 personnes, c'est un chiffre de capacité de prise en charge par le service, et si un jour nous pouvons le faire autrement et avec plus de personnes, nous continuerons à améliorer ce service-là, mais moi, je suis très heureuse pour ces 150 personnes qui vont découvrir un milieu dont, vous avez raison, ils ne connaissent peut-être absolument pas le sens, la signification, et en tout cas, la qualité de l'environnement et le lieu de découverte.

Je soumetts donc au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 23

Émergences — Deuxième attribution 2022

«**Mme LA MAIRE** : On connaît bien cette belle action, ce beau dispositif.

Est-ce qu'il y a besoin de commentaires, de précisions ?

Je sou mets donc au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 24

Soirée de clôture Mardis des rives

«**Mme LA MAIRE** : La soirée de clôture Mardis des rives est proposée pour Besançon. Est-ce qu'il y a besoin de précisions ?

Je dois dire que c'est un moment extrêmement intéressant, prisé, même si, quand même, il faut le dire, tous ces événements qui se passent en *outdoor* sont aussi tributaires de la météo.

J'en profite pour dire que je salue et je remercie vraiment l'ensemble des agents, des services, des équipes, des bénévoles, des clubs, etc., qui s'engagent quand il faut faire des événements, préparer pendant des heures, et ça peut être annihilé en quelques minutes, en quelques heures. Nous sommes aujourd'hui dans une façon de fonctionner parce que l'on doit s'adapter, on continuera à proposer des événements, bien sûr, en espace public, tributaires des aléas climatiques, mais du coup, nous travaillons avec une prestation Météo France qui a comme avantage de produire de la donnée, pour la demi-heure qui suit le moment de la discussion, quand c'est la Fête de la Musique, Grandes Heures Nature ou autres événements culturels, et que l'on arrive sur une période un peu tendue, pour déclencher l'annulation du spectacle ou pas, c'est bien un échange toutes les 20 minutes qu'il est nécessaire d'avoir pour être au plus près de l'événement climatique.

Cela nous a permis de faire que la Fête de la Musique puisse se dérouler alors que nous avons des alertes extrêmement inquiétantes.

Aujourd'hui, on voit bien que vu la violence des événements climatiques, nous prenons des responsabilités très fortes. Pour autant, on essaie de faire en sorte que l'ensemble des actions puissent se dérouler, et cela met tout le monde en tension. Je tiens à dire, par exemple, qu'à Grandes Heures Nature, on n'a pas eu le spectacle de fin de journée du dimanche, mais nous avons fermé deux heures avant pour permettre aux équipes de rentrer tout l'équipement dans de bonnes conditions de travail, ne mettre en danger ni le public, ni les équipes. Et encore une fois, je les remercie pour ce travail extrêmement précieux qui permet de faire que nous vivons avec ces événements, mais que c'est de plus en plus compliqué et difficile. Donc, grand merci à eux.
Soirée clôture Mardis des rives.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Grand merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 25

Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et l'ADAPEI du Doubs/ESAT de Morteau

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a besoin de commentaires, de précisions ?

Je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 26

Direction Régie Autonome Personnalisée La Rodia

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a besoin de commentaires, de précisions ?

Je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 27

Modernisation du service public municipal de la petite enfance — Révision du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 28

Projet éducatif de Besançon — Prolongation d'un an

«**Mme LA MAIRE** : Nous avons besoin de continuer à mettre en œuvre les initiatives que nous avons prises ces dernières années.

Je sou mets au vote, s'il n'y a pas de question.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 29

Vie étudiante — Événement de Rentrée « Bienvenue aux étudiants » - Subventions

«**Mme LA MAIRE** : Évidemment, l'événement de rentrée, c'est « Bienvenue aux étudiants ».

Je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 30

Changement de dénomination du dispositif « Pétitions citoyennes » qui prend le nom d'« Initiatives citoyennes », et ajustement de la délibération d'origine en fixant les règles

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a besoin de précisions ? Non ?

Je tiens à dire que l'on a reçu dernièrement une pétition pour nous dire qu'ils étaient contents de l'aménagement que nous mettons en œuvre, je tiens à le dire, parce qu'il faudra aussi que l'on fasse savoir quand les gens se mettent en collectif pour dire combien ils sont contents. C'est pour cela que ces pétitions « Initiatives citoyennes » nous intéressent. C'est aussi cette relation-là que nous voulons établir.

Rapport 30 : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 31

Habitat Jeunes Les Oiseaux et FJT La Cassotte — Versement des subventions 2022

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des précisions, des commentaires ? Rien ?

Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 32

Mise en place d'un point de vaccination Covid au sein du service Promotion et Centre de Vaccination

«**Mme LA MAIRE** : Un deuxième dossier qui va être soumis au vote électronique, c'est la mise en place d'un point de vaccination Covid au sein du service Promotion et Centre de Vaccination.

Je tiens à rappeler que pour les personnes qui ont plus de 60 ans, il est fortement recommandé d'aller à la vaccination.

J'ouvre le vote, s'il n'y a pas de commentaires, évidemment. J'ouvre le vote.

Voilà, c'est terminé. Je vous propose de terminer ce vote.

Merci beaucoup. À l'unanimité.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 33

Subvention de fonctionnement de la Ville de Besançon à l'association ADDSEA Sauvegarde Bourgogne–Franche-Comté (SPS et SI) pour les années 2022 à 2024

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a besoin de précisions ? Sinon, je soumetts au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 34

Application de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021, dite « Loi contre le séparatisme » aux contrats de concession de service public en cours — Avenants aux contrats de concession de la Ville de Besançon

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires, des précisions ?

Je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

Question n° 35

Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce que vous avez besoin d'informations ? Pas particulièrement ?

Je tiens quand même à rappeler qu'il se passe parfois des choses d'une très forte radicalité. En fait, je dirais même d'une forte violence. Violence faite à l'expression de la presse. La Ville de Besançon attribue, comme chaque année, une subvention de fonctionnement aux radios locales ayant un statut de radio associative : Radio Besançon, Radio Sud, Radio Campus, Radio Shalom, Radio Bip, RCF.

Je voulais rappeler notre attachement à la liberté de la presse. En effet, c'est l'un des principes fondamentaux des systèmes démocratiques, qui repose sur la liberté d'opinion et la liberté d'expression.

Je voulais donc dire que notre équipe, le Conseil, apporte son soutien à Radio Bip, qui a été victime de vandalisme deux fois. Le 1^{er} mai, la radio a été vandalisée, et l'ensemble du matériel vidéo a été volé. Le 28 mai, les locaux de la radio ont de nouveau été attaqués : carreaux cassés, enseigne extérieure arrachée. Nous condamnons fermement ces attaques. C'est juste inadmissible. Nous voyons là une violence qui s'inscrit dans quelque chose qui avait tellement été un souffle de liberté quand ces radios se sont mises en place en France, et combien cela a été des générations complètes de radios qui ont permis une autre façon de faire de la communication, de l'information, et donc, nous tenons absolument à dire notre soutien à cette radio.

Je soumets donc au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

Question n° 36

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du cœur de Ville de Besançon : attribution d'une aide

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ? Oui ? Allez-y, je vous en prie.

Mme Laurence MULOT : Merci, Madame la Maire.

Je profite de ce rapport sur l'amélioration de l'habitat urbain pour vous faire part de quelques remarques concernant les autorisations de mise en location.

Bien évidemment, cela ne remet en rien en question la lutte contre l'habitat indigne, qui reste une priorité. Mais le dispositif d'autorisation de mise en location pose quelques problèmes, notamment aux agences immobilières, à qui vous avez demandé de signer une charte, charte qui leur impose de nombreuses contraintes et quasiment pas de contreparties de votre part. D'ailleurs, je crois savoir que la grande majorité des agences immobilières n'ont pas signé cette charte.

Et puis surtout, il y a ce document, cette grille d'évaluation que vous demandez aux agences immobilières de vous retourner remplie, et qui engage l'agence sur des compétences qu'elle n'a pas. Par exemple, vous demandez des précisions très spécifiques sur les prises de terre, le différentiel 30 mA, ou encore des annotations quant à la dangerosité de l'installation de chauffage ou aussi sur l'état de la toiture. Mais les agences immobilières ne peuvent pas s'engager sur de telles missions, car celles-ci n'ont pas les qualifications à cet effet. Elles ne sont ni électriciens ni chauffagistes et encore moins couvreurs. Leur mission est simplement la gestion d'appartements. Elles ne sont pas techniciens du bâtiment, et d'ailleurs, leur assurance ne couvre pas ce type de prestation.

Le permis de louer représente une charge de travail considérable pour les agences de gestion locative, et donc, un coût supplémentaire. Coût qui risque un jour ou l'autre d'être répercuté aux propriétaires qui, à terme, pourraient le répercuter également aux locataires.

Alors, nous souhaitons juste vous alerter sur le sujet, et nous vous demandons comment vous envisagez d'assouplir ces contraintes pour les agences, sachant qu'il me semble que très peu de logements se sont vu refuser l'autorisation du permis de louer, à se demander si on ne met pas justement trop de contraintes, enfin si ces mesures ont toute leur place.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Aurélien LAROPPE.

M. Aurélien LAROPPE : Oui. Je vais me permettre de vous répondre, Madame MULOT, parce qu'effectivement, Frédérique BAEHR n'étant pas présente ce soir, je me relaie sur le sujet, mais c'est bien elle qui pilote le dossier.

L'objectif de ce point, de cette OPAH-RU, pour dire les choses très simplement, c'est de mettre la carotte avec des subventions, avec des aides, mais c'est aussi de mettre le bâton de l'autre côté. La Ville, avec également le relais de l'État, met donc des subventions en place pour faire la rénovation des logements et pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de logements insalubres sur le secteur, et je pense que ça, on le partage tous autour de la table, c'est important que chacun des Bisontins, même ceux avec des revenus plus faibles, puisse accéder à des logements qui soient propres et en bon état. Pour cela, nous mettons donc en place des subventions, mais la contrepartie à ces subventions, c'est qu'effectivement il y a une vérification pour que les logements insalubres qui sont sur le marché ne restent pas sur le marché, pour qu'ils soient rénovés. Et s'ils ne sont pas rénovés, à ce moment-là, effectivement, avec le permis de louer, il y a une intervention qui se met en œuvre et qui vient bloquer la location des logements à la suite.

Il faut savoir que sur un peu plus de 1 000 logements ayant été inspectés, seulement six ont été bouclés, si je puis dire, donc empêchés. L'idée n'est pas de bloquer le marché, comme vous pouviez effectivement peut-être le redouter, mais c'est de faire attention que les logements insalubres ne restent pas sur le marché.

Ça, c'est incitatif pour deux points. C'est incitatif pour protéger les Bisontins qui ont peu de revenus, je le disais, et c'est incitatif aussi d'un point de vue environnemental puisque l'on a notamment de nombreuses passoires thermiques, et on le voit aujourd'hui, chauffer un logement sur un DPE faible, F, G, ou même E, c'est un coût environnemental qui est quand même assez élevé. On souhaite donc s'emparer du sujet, que ce soit d'un point de vue social pour les Bisontins, mais aussi d'un point de vue environnemental.

Mme LA MAIRE : En tout cas, une chose est certaine, c'est que la façon dont ce dispositif a été mis en place sur la Ville de Besançon et a été présentée dans cette instance. Il a été voté à l'unanimité, je dois quand même le rappeler, et pour autant, nous sommes toujours très attentifs à faire en sorte qu'effectivement, il puisse être amélioré. Il n'y a aucun problème à ouvrir la discussion. Simplement, il faut que l'on se mette tous d'accord que l'objectif est, je pense, tous, partagé, que nous voulons une ville avec zéro marchand de sommeil, et que du coup, cela demande un travail extrêmement fin à mettre en place, mais c'est bien quelque chose que nous allons continuer à transformer, à améliorer, mais encore une fois, ce permis de louer a été mis en place au mois d'octobre 2020, et nous l'avons tous adopté. Cela veut donc dire qu'il y a un travail à faire.

Autrement dit aussi, je le dis, tant mieux que vous soyez là à discuter avec nous sur cette dimension-là parce que nous avons besoin de tous parler dans la Ville de la responsabilité des propriétaires, et même des agences, sur ce qu'ils veulent louer parce que cela participe à la vision de ce qui se passe à Besançon. C'est vraiment essentiel parce que s'il y a un élément d'attractivité, c'est aussi de faire savoir que les logements proposés sont des logements de qualité, et ne proposent pas, sur le marché, qui aujourd'hui est en tension, des logements insalubres.

Allons-y, continuons à travailler sur ce format. On est bien d'accord.

Est-ce que je soumetts au vote ? Je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 37

Relations internationales — Avenant à la convention de partenariat 2021-2023 entre la Ville de Besançon et la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a besoin de précisions ?

Sinon, je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 38

Relations internationales — Attribution de subvention pour un projet international « Les Éclaireuses et Éclaireurs Laïques de Franche-Comté »

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a besoin de précisions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 39

Relations internationales — Appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale — Attribution de subventions — Année 2022

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

Question n° 40

Relations internationales — Convention avec l'agence CORADE et attribution d'une subvention dans le cadre de la coopération décentralisée avec Douroula

«**Mme LA MAIRE** : Aline CHASSAGNE, tu veux apporter un élément ?

Mme Aline CHASSAGNE : Oui. Merci, Madame la Maire.

Nous sommes jumelés avec le village de Douroula au Burkina Faso, et comme vous le savez, le Burkina Faso traverse une situation très préoccupante. Plusieurs problèmes se posent à ce pays, et notamment, plus largement, dans la région du Sahel, le conflit qu'il traverse, mais aussi la sécheresse. En fait, ce pays est complètement victime de la crise climatique que nous traversons. Bien sûr, ce n'est pas récent, mais de façon très récente, les chiffres s'aggravent. Je vais donc vous en livrer quelques-uns.

Nous savons que plus de deux millions de personnes sont exposées actuellement à la famine au Burkina Faso. Des gens ont dû abandonner leurs terres sous la menace de groupes djihadistes. Il y a eu des rétrécissements aussi des zones de pâturage. Les cheptels diminuent, la production de maïs diminue également, pour ne citer que cette production céréalière là. On a donc un déficit de 10 % en une année, ce qui n'était pas arrivé depuis plus de cinq ans.

Le pays est frappé par la crise climatique. Les effets du changement climatique sont plus que visibles. Nous sommes liés à Douroula, et nous proposons une aide de 10 000 € pour permettre à une agence, qui s'appelle CORADE, spécialisée dans l'accompagnement des communautés rurales au Burkina Faso, d'accompagner, à hauteur de 10 000 €, comme je le disais, pour distribuer des semences à croissance rapide, qui seront distribuées aux foyers les plus démunis (maïs, sorgho, niébé, entre autres).

Nous tenons à apporter notre soutien au peuple burkinabé qui, outre les instabilités que connaît leur pays, fait partie des premières victimes du réchauffement climatique.

Nous tenons à alerter sur les conditions, les conséquences du changement climatique qui touchent notre planète. Cela induit que nous devons nous interroger sur nos modes de production, de consommation, de déplacement également. Nous devons absolument maintenir cette solidarité envers les plus vulnérables.

Mme LA MAIRE : La Ville de Besançon a cet attachement à ce territoire parce que cela fait déjà bien des mandats, donc bien des années, que nous avons des élus qui sont allés sur ce territoire, qui ont souhaité porter haut et fort la solidarité. C'est vraiment un projet qui nous unit tous, l'équipe, sur cette solidarité internationale, et qui fait sens encore plus, comme tu le disais, étant donné ce à quoi ils sont exposés avec le changement climatique, mais aussi toutes les crises géopolitiques auxquelles ils sont... On parle de famine en Afrique, voilà. Ils ont la guerre, ils ont le changement de climat, la sécheresse, l'accès à leurs ressources. Ce sont des pays qui ont besoin d'une très grande solidarité.

Je vous propose donc de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 41

Relations internationales — Accord d'amitié européen

«**Mme LA MAIRE** : Maintenant, le dossier n° 41, qui concerne l'accord d'amitié européen. Vous voyez que ce sont là aussi des relations avec nos villes jumelles, et donc, si vous en êtes d'accord, je soumetts au vote, mais au vote électronique.

On ouvre donc le vote.

Merci beaucoup. C'est adopté.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 42

Congrès — Attribution de subvention - Quatrième répartition au titre de l'année 2022

«**Mme LA MAIRE** : Je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Il faut saluer la progression des congrès et l'accueil que nous faisons sur notre territoire.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 43

Colloque international e-sport du divertissement à l'olympisme — Subvention exceptionnelle pour l'université de Franche-Comté

«**Mme LA MAIRE** : On est content d'avoir eu ce temps de discussion sur l'olympisme, avec des valeurs importantes.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

Question n° 44

Contrat de Ville — Appel à projets 2022 — Programmation complémentaire

«**Mme LA MAIRE** : Monsieur PIGNARD.

M. Maxime PIGNARD : Oui. Merci, Madame la Maire.

Je voulais intervenir sur ce rapport sur le Contrat de Ville qui concerne l'attribution de différentes subventions à plusieurs associations.

D'abord, au nom du groupe Besançon Maintenant, apporter tout notre soutien au monde associatif, qui mérite évidemment d'être accompagné, d'être soutenu, au regard de la qualité du travail des différentes associations dans notre Ville, et *a fortiori* dans le contexte actuel, qui est compliqué.

À cet égard, il faut le dire, le Contrat de Ville se positionne tout à fait dans cette dynamique, sur les quartiers prioritaires notamment et, bien sûr, nous nous en félicitons.

Cela étant, certaines subventions nous amènent quand même à nous poser quelques interrogations puisque l'on peut constater dans ce rapport l'apparition de dispositifs nouveaux, inconnus, ou alors en tout cas, de ce que j'ai compris, plutôt connus que de vous, aux objets sociaux plus que flous, des dispositifs qui bénéficient de subventions parfois tout aussi importantes que des associations plus anciennes dont l'utilité a été reconnue et dont l'activité est notoirement connue du grand public. On peut aussi noter certaines associations dont la proximité politique entre votre majorité et la gouvernance pose question.

Ces interrogations ont d'ailleurs été renforcées à la suite des réponses de certains de vos adjoints en commission. On a ainsi pu apprendre, ce n'est qu'un exemple, que concernant l'association « Le Relais Méditerranéen », qui se voit attribuer une subvention de 1 800 €, que vous ne saviez pas à quoi allait servir précisément l'argent public qui était distribué, argent public qui est, rappelons-le quand même, l'argent des Bisontines et des Bisontins, et je cite votre adjoint qui a dit globalement que vous alliez distribuer, circulez, il n'y a rien à voir, que l'on regarderait après ce qui avait été fait de l'argent en question.

On a également appris que cette association s'était vu mettre à disposition à titre gratuit un local par « Loge.GBM ». Cela nous paraît un petit peu surprenant. Je voulais donc savoir si vous pouviez nous confirmer que toutes les associations bisontines qui cherchent un local peuvent être hébergées à titre gratuit par un bailleur social de la Ville.

Vous comprendrez qu'au regard de ces éléments, on a quand même un doute quant à l'objectif visé et l'utilité de ces subventions à certaines structures. Encore une fois, c'est aussi parce que le soutien au milieu associatif est indispensable et bénéfique aux Bisontines et aux Bisontins, notamment dans les quartiers prioritaires, qu'il est indispensable d'avoir la plus grande transparence dans l'utilisation de l'argent public afin d'éviter toute suspicion.

C'est pourquoi, au regard des éléments de réponse qui nous seront fournis, nous allons quand même envisager une disjonction des votes sur certaines des subventions concernant l'association « Le Relais Méditerranéen » et « Planoise Vallée », et nous demandons par ailleurs d'avoir désormais accès en commission aux fiches synthèses des projets déposés par les associations pour pouvoir nous positionner en pleine connaissance de cause.

Je vous remercie.

M. Hasni ALEM : Je ne vais pas revenir sur la manière dont vous jetez la suspicion en sous-entendant clairement, et en le disant même de manière forte, que le choix des subventions que l'on ferait serait lié à des accointances politiques. Je trouve que c'est quand même quelque chose d'extrêmement grave de dire cela. Après, j'ai envie de dire : « Prouvez vos dires, dites-le, donnez les noms, et allez au-delà de simplement du sous-entendu et de la petite phrase qui laisse entendre une petite musique qui me semble être extrêmement déplaisante. »

Pour revenir plus précisément sur le fond, parce que c'est cela qui est quand même le plus intéressant sur le fond de vos propos sur le fait qu'il y a de nouvelles associations qui sont mises en avant et sur

lesquelles on essaie de travailler, il ne faut quand même pas oublier que l'appel à projets, dans le cœur même de ses attributions, essaie de faire émerger de nouveaux acteurs. C'est quand même cela, en grande partie, le cœur de l'appel à projets. Je trouve donc que c'est quand même extrêmement contradictoire de dire d'un côté que l'on n'arrive pas à faire émerger de nouveaux projets ou de nouvelles associations, de nouvelles actions dans les quartiers populaires, et dès que l'on se met à faire cela, dire qu'on ne les connaît pas, que l'on ne sait pas qui c'est, que l'on n'arrive pas à travailler avec eux. Je trouve que c'est extrêmement compliqué, pas sur cette programmation en tant que telle, mais sur d'autres éléments, sur le travail que l'on fait. Je pourrais vous prendre l'exemple d'un certain nombre d'associations qui se montent dans les quartiers populaires, qui essaient d'avoir des projets, et qui, oui, n'ont pas toujours les codes sociaux pour monter des projets, dans lesquels on les aide. Mais s'il n'y a pas ce premier projet pour pouvoir travailler avec elles, je ne vois pas comment elles peuvent acquérir cette notoriété, le fait que l'on puisse la connaître dans l'ensemble des quartiers populaires. J'ai un peu de mal à comprendre cette vision des choses : d'un côté, il faut mettre en avant de nouvelles associations, mais dès qu'on les met en avant, elles sont trop proches de vous politiquement, ou alors, on ne les connaît pas donc il ne faut pas travailler avec elles. C'est quand même bizarre.

Et puis, concernant l'association « Le Relais Méditerranéen », j'étais à la commission dont vous parlez, et Yannick avait répondu. Je n'ai pas le même souvenir que vous des propos de Yannick. Alors, il n'y a pas de soucis, il vous expliquera de manière bien... Ah, tu ne peux pas ? Ah, il est en conflit d'intérêts ? Ah, il ne peut pas ? Bon, eh bien, il vous expliquera plus tard puisqu'il est en conflit d'intérêts de manière plus forte que c'est, mais c'est quand même particulier... Enfin, j'espère que ce n'est pas parce que dans le terme « Relais Méditerranéen », il y a « Méditerranée », que cela vous pose un problème.

Mme LA MAIRE : Moi, j'aime la Méditerranée, mais j'aime beaucoup de choses ce soir, je crois. Je suis une amoureuse de la Méditerranée.

Simplement, cela veut dire qu'il y a un règlement qui demande si le Conseil Municipal est d'accord pour la dissociation.

Oui ? Monsieur PIGNARD ?

M. Maxime PIGNARD : Simplement, pour répondre à M. ALEM, sur la suspicion, on ne jette pas la suspicion. Finalement, c'est vous qui créez cette atmosphère d'interrogation puisque, effectivement, vous avez raison, ce sont des dispositifs nouveaux. Et comme ce sont des dispositifs nouveaux que nous, nous ne connaissons pas, nous n'avons pas accès en commission aux fiches-synthèses de projets, aux projets qui sont déposés, et donc, c'est assez logique que l'on demande davantage de renseignements avant de voter les subventions, de l'argent public, destinées à ces associations.

Vous parlez d'accointances politiques. Je vais le dire, il n'y a pas de problèmes. Je peux donner les noms. La présidente de l'association « Planoise Vallée » faisait campagne à vos côtés pour la NUPES il y a quelques semaines sur la 1^{ère} circonscription du Doubs. Donc, à un moment donné, simplement, on peut se questionner. Simplement se questionner.

Mme LA MAIRE : Attendez. Vous savez très bien qu'il y a bien des gens qui étaient en campagne. Alors, on ne va pas revenir là-dessus, Monsieur PIGNARD. Je ne vais pas reprendre l'ensemble des associations parce que je pourrais en citer quelques-unes qui impliquent même un certain nombre d'élus présents. Je n'irai donc pas là-dessus. D'accord ? Je n'irai pas là-dessus.

On va se mettre d'accord sur une chose, c'est que ce travail qui est fait, il est fait dans l'idée qu'effectivement on continue à soutenir des associations qui sont historiques, qui travaillent depuis longtemps, qui font un travail de fond, qui connaissent les quartiers, qui connaissent la sociologie. C'est vraiment quelque chose d'important.

Pour autant, comme nous avons besoin, et je pense que l'on va être d'accord, de faire en sorte que nous puissions lutter contre l'abstentionnisme, et lutter contre l'abstentionnisme, c'est recréer de la confiance et du contact. Qu'il y ait des initiatives des associations qui, elles, émergent dans un quartier il y a six mois, il y a un an, il y a un an et demi, il y a trois ans, etc., ce qui est important, c'est finalement en quoi ces associations complètent dans la thématique, leur action dans les thématiques, complètent dans la géographie, finalement, leurs actions sur tel ou tel territoire, complètent dans la sociologie, parce que nous avons besoin de tisser ces liens et que nous avons besoin d'un tissu associatif extrêmement fort et divers.

Je ne comprends donc pas que l'on puisse évidemment s'étonner qu'il y ait effectivement, parfois, des aides qui accompagnent des structures nouvelles. Parce que l'on ne va pas se dire qu'aujourd'hui, désormais, on fait des conventions à tout jamais aux mêmes personnes. Vous posez la question : « Comment se fait-il que vous subventionniez des associations nouvelles ? »

M. Maxime PIGNARD : Non, non, non, non. Ce n'est absolument pas ça que j'ai dit, Madame la Maire. Vous m'avez sûrement très mal compris, visiblement, mais je ne remets absolument pas en cause la nécessité du développement du lien associatif et de promouvoir de nouvelles associations. Je dis que puisqu'il s'agit de nouvelles associations et qu'en plus il y a des éléments de contexte qui permettent d'avoir quelques interrogations, il aurait été opportun de votre part de fournir aux élus, et notamment aux élus de l'opposition, tous les éléments afin que l'on puisse se positionner en parfaite connaissance de cause. C'est simplement ce que j'ai dit.

Mme LA MAIRE : Je vais vous le dire, parce qu'on a souvent discuté de cette façon de traiter telle association, tel critère, etc. Encore une fois, il y a des informations qui vous sont livrées au moment des commissions. Nos adjoints sont là pour faire connaître, faire savoir.

Simplement, aujourd'hui, on ne dissociera pas... Écoutez-moi parce que j'apporte une réponse technique. On ne dissociera pas, par exemple « Planoise Vallée », étant donné que c'est une subvention, si vous regardez bien le tableau, qui concerne la subvention qui est faite par GBM pour information. Justement, c'est dans la transparence. C'est de savoir à quel endroit, ici, c'est la Ville, ici, c'est GBM, et comment les choses s'appuient les unes par rapport aux autres. C'est donc bien à la page 1 028, la colonne GBM, Contrat de Ville proposé pour le programme courant 2022, et donc, c'est 1 000 €. Voilà.

Quant au « Relais Méditerranéen », j'irai les voir parce que j'adore la Méditerranée, je le répète. J'ai toute ma famille... D'ailleurs, j'en suis très fière. Ils sont issus des familles Cassini, vous savez, ces familles italiennes. Ce n'était pas la branche riche, c'était la branche plutôt pauvre, et ce sont ceux qui ont migré il y a très longtemps. L'Italie, j'aime la Méditerranée, je le répète.

Est-ce que le Conseil Municipal souhaite dissocier... Alors, je vois qu'il y a une demande d'intervention supplémentaire. Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Oui. Merci. Je voudrais rebondir aussi, enfoncer le clou sur ce que vient d'évoquer Maxime PIGNARD. Je ne reviendrai pas sur les propos tenus par M. ALEM qui, à mon sens, sont d'une médiocrité par rapport à cela et à l'insinuation que vous avez pu faire en relation avec la Méditerranée.

Mme LA MAIRE : L'insinuation, c'est celle de clientélisme. Attendez, on est bien sur une insinuation de clientélisme de la part...

M. Ludovic FAGAUT : Je voudrais quand même terminer. Vous êtes constamment en train de couper la parole.

Mme LA MAIRE : Oui. Exactement. J'en ai le droit, je le répète.

M. Ludovic FAGAUT : Ah, bravo, bravo. Et vous parlez de respect ?

Mme LA MAIRE : Oui, je respecte le fait que... J'ai laissé parler M. PIGNARD trois fois.

M. Ludovic FAGAUT : Oui, mais moi, vous ne me laissez pas parler par contre ?

Mme LA MAIRE : Non, mais simplement, vous intervenez en attaquant un conseiller municipal...

M. Ludovic FAGAUT : Non, non, non.

Mme LA MAIRE : Redites bien ce que vous venez de dire, et je tiens quand même à dire que nous n'avons pas souligné et soulevé le fait que M. PIGNARD laisse penser qu'il y aurait du clientélisme, ce qui est extrêmement grave. Voilà. Je le dis comme ça.

M. Ludovic FAGAUT : D'accord. OK.

Mme LA MAIRE : On va se dire les choses. D'accord ?

M. Ludovic FAGAUT : OK. Très bien.

Mme LA MAIRE : Allez-y, Monsieur.

M. Ludovic FAGAUT : Merci, Madame. Simplement pour vous dire que les propos de M. ALEM, qui sont des insinuations nauséabondes...

(Réactions dans la salle.)

M. Ludovic FAGAUT : Nauséabondes. Non, mais je vous le dis ! Je vous le dis ! Parce que ça n'a pas sa place ici par rapport à cela. C'est ce que je voulais déjà évoquer.

Et puis, aujourd'hui, vous avez des structures qui sont dans le Contrat de Ville, qui font référence à l'insertion. Nicolas BODIN, qui a le plaisir, comme moi...

(Réactions dans la salle.)

M. Ludovic FAGAUT : Désolé de prendre Nicolas BODIN en référence, puisque c'est mon homologue au sein de Grand Besançon Métropole, et qui pilote sensiblement la même politique que moi. Il a la chance de le faire à Grand Besançon Métropole, j'ai la chance de pouvoir le faire au sein du Département. Simplement pour dire que dans le libellé de certaines associations, on parle d'insertion. Ce sont des chantiers d'insertion ? Ce sont des structures d'insertion par l'activité économique ? Ce sont des ETI ? C'est quoi ces structures-là ? On ne le sait pas. Et vous donnez des financements qui sont à la hauteur d'autres associations qui émargent au dispositif Contrat de Ville déjà depuis de nombreuses années, qui sont reconnues sur le territoire.

Et puis, comment voulez-vous, quand vous avez un élu, puisque vous nous reprochez tout le temps de ne pas poser de questions en commission, quand vous avez des questions qui sont posées en commission, et que vous avez un élu qui vous dit : « On verra bien *a posteriori* comment l'argent va être utilisé », comment vous pouvez faire comprendre aux Bisontines et aux Bisontins aujourd'hui qu'en fait on donne de l'argent, on accompagne une structure, mais on verra bien *a posteriori* comment ils l'ont utilisé ? Il est donc quand même légitime que notre groupe, groupe d'opposition, nous puissions avoir les fiches techniques de l'ensemble des structures sollicitant un accompagnement financier de la part de la Ville ou de Grand Besançon Métropole, et quels que soient les sujets : culturels, sociaux, sportifs ou autres. C'est quand même légitime que l'on puisse avoir ces éléments-là.

Et l'intervention de Maxime PIGNARD est complètement dans le sens que l'on voulait vous apporter à votre connaissance ce soir.

Ça vous dérange quand je parle et que tout le monde parle ?

Ah bravo ! Bravo, Monsieur POULIN !

M. Anthony POULIN : Je n'ai rien dit !

(Rires.)

Mme LA MAIRE : Non, mais c'est l'effet déformant des masques. Je peux vous assurer que je sais qui a parlé. Je ne vous le dirai pas. Je ne dénoncerai pas. Mais ce n'était pas Anthony.

M. Ludovic FAGAUT : En fait, c'est le Monsieur courageux, là-bas, Monsieur POUJET. C'est lui qui a tenu exactement ces propos-là en commission, en disant : « On verra bien *a posteriori* comment l'argent va être utilisé. » Comment un élu aujourd'hui peut tenir ce type de propos avec de l'argent public ? Comment ? C'est impossible.

Mme LA MAIRE : Alors, Monsieur BERTAGNOLI, vous voulez prendre la parole.

M. Kévin BERTAGNOLI : Oui, alors, merci, Monsieur FAGAUT. On voit que vous êtes très formateur. L'élève dépasse même le maître maintenant en termes de désinformation. Moi, tout ce que je peux vous dire, c'est que je suis co-président de cette commission, et je n'ai absolument pas entendu M. POUJET à un moment dire ces propos. Ce qui vous arrange bien, c'est qu'accessoirement, il ne peut pas prendre part au vote, donc pas prendre part au débat, et donc, évidemment, pas se défendre. C'est quand même assez intéressant. Mais on est quand même trois, là, autour de moi, à s'interroger sur le fait que l'on aurait peut-être mal entendu. Alors, est-ce que l'on a consommé

quelque chose que l'on aurait mal consommé? Moi, ce que je trouve quand même assez exceptionnel, c'est que vous arrivez à former une nouvelle génération qui va venir sur chaque rapport faire des sous-entendus, apporter de la désinformation. Je pense que les Bisontines et les Bisontins espèrent quand même un peu mieux de nous, mais voilà. Dont acte.

Mme LA MAIRE : Oui, Hasni ALEM. Mais il ne faut pas que l'on passe la soirée sur...

M. Hasni ALEM : Non, non, je vais rester médiocre, il n'y a pas de souci.

(Rire de Mme la Maire.)

M. Hasni ALEM : Non, simplement, je pense qu'il faut revenir à la philosophie de l'appel à projets dans ce qui a été dit. La philosophie de l'appel à projets, en particulier lorsque ce sont des actions nouvelles, c'est que l'on jugera de ces actions...

(Réactions dans la salle.)

Mme LA MAIRE : Alors, je vais le dire : je sais que j'ai une très forte accointance avec une association qui s'appelle « Croqu'livre ». La preuve, c'est qu'on la propose en subvention. En tout cas, je ne voudrais pas entendre l'élu qui est en conflit d'intérêts s'exprimer de façon juste inopportune au moment où un élu est en train de parler.

Monsieur Hasni ALEM.

M. Hasni ALEM : Oui, non, je disais simplement, malgré tout, je persiste là-dedans, que la philosophie de l'appel à projets, c'est avant toute chose, en particulier lorsque l'on est sur de nouvelles actions, c'est justement de regarder les effets a posteriori de ces actions-là pour voir justement si elles ont eu les effets escomptés. Si c'est une nouvelle action qui a lieu, on ne peut pas savoir à l'avance si elle sera efficace ou pas. On l'espère, on fait tout pour qu'elle le soit, et c'est dans ce sens-là, je pense...

Mme LA MAIRE : Excusez-moi. Du coup, vous n'entendez pas non plus... Vous êtes en très grande discussion avec le journaliste qui est derrière vous, mais du coup, vous n'entendez plus – parce que tout à l'heure, vous m'expliquiez qu'il fallait être attentif — la réponse que vous fait M. Hasni ALEM.

M. Hasni ALEM : Je disais donc que la philosophie justement de l'appel à projets par rapport à cela, et en particulier dans des projets qui sont nouveaux, c'est justement – je ne vais pas utiliser le terme de faire des paris –, mais c'est justement d'aller sur des actions qui semblent être justement bonnes, qui semblent justement aller dans le sens des différents objectifs que l'on a, mais ce n'est *qu'a posteriori* que l'on peut savoir si oui ou non les projets ont été réussis. C'est pour cela qu'après chaque appel à projets, chacun des projets est évalué, et on regarde les effets qu'ils ont eus, s'ils sont positifs ou non.

Mme LA MAIRE : Merci. Je vous propose de ne pas dissocier puisque l'on est bien d'accord, ce sont des dossiers qui, de toute façon, sont financés par GBM. Il n'en est donc absolument pas question, ni pour l'un ni pour l'autre.

Je soumets donc au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

Question n° 45

Plan de Rénovation des Écoles : École élémentaire Paul Bert — Réhabilitation lourde de l'école élémentaire Paul Bert — Autorisation de lancement de l'opération, constitution du jury du concours de maîtrise d'œuvre, et élection d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique — Conditions de dépôt des listes

«**Mme LA MAIRE** : Je vous remercie, d'ailleurs, d'avoir fait en sorte que cette CAO puisse être avec des élus qui sont présents et qu'elle puisse se tenir.

Monsieur LAFARGE.

M. Jean-Emmanuel LAFARGE : Merci, Madame la Maire.

Mon intervention concerne les rapports 45 et 47.

Le projet de réhabilitation lourde de l'école élémentaire Paul BERT comprend la rénovation énergétique de l'ensemble du site, l'amélioration fonctionnelle des locaux vis-à-vis des usages et des effectifs, et l'aménagement des espaces extérieurs. Le montant global de l'opération hors espaces extérieurs est estimé à à peu près 6 M€ TTC.

Il convient aujourd'hui d'arrêter le programme de l'opération, d'en autoriser le lancement, de constituer le jury du concours de maîtrise d'œuvre, et de créer une commission d'appel d'offres spécifique.

Un des engagements de l'équipe municipale élue en juin 2020 est de mettre l'éducation au centre de la vie des quartiers et de rénover les écoles. Le programme de rénovation des écoles et des crèches a pour objectif l'adaptation au changement climatique, rénovation énergétique, création d'îlots de fraîcheur, davantage de jardins et plus de biodiversité.

À ce titre, l'équipe municipale a décidé de consacrer 60 M€ durant le mandat à un vaste programme pluriannuel de rénovation des écoles et des crèches.

Comme dans toutes les écoles prévues en réhabilitation lourde, les études de programmation dans l'école Paul BERT ont été menées en articulation directe avec les usagers dans le cadre d'une démarche participative sur le thème de l'école du XXI^e siècle. L'ensemble des besoins et des innovations d'usage recensés ont permis d'aboutir à un programme coconstruit tant sur le bâti que sur les espaces extérieurs.

Le programme comprend trois axes : l'adaptation du bâtiment au défi écologique, la définition de l'école du XXI^e siècle dans ses usages scolaires, périscolaires, espaces de travail, de repos, restauration scolaire, désimperméabilisation des cours, et enfin, la redéfinition des liens entre l'école et son environnement.

Sur cette diapo, on voit l'emprise de l'école. Les deux bâtiments sur l'aile droite seront déconstruits, la cour retravaillée, l'accès sur la rue Lanchy apaisé et protégé. L'école se vaudra architecturalement ouverte vers le quartier, sécurisée, et une attention sera portée sur la proposition de parvis à destination des parents.

La diapo suivante reprend les différentes étapes de la concertation — démarche participative qui s'est déroulée sur une durée approximative de huit mois.

D'abord, le recensement des besoins. Ensuite, l'innovation autour du projet. Ensuite, l'étude de faisabilité de ce projet. Et enfin, la rédaction du programme.

En résumé, à l'échelle de l'opération, sont projetés à ce stade 400 m² déconstruits pour être requalifiés, 1 700 m² réhabilités, le bâtiment principal, 565 m² construits en neuf.

Le bilan correspond à l'ensemble des objectifs d'amélioration des fonctionnalités de l'école pour tous les usages tels qu'ils ont été co-travaillés. Les objectifs énergétiques et environnementaux seront respectés dans le cadre du cahier des charges des prescriptions bâtementaires voté il y a quelques mois en Conseil Municipal.

Le cahier prévisionnel de l'opération se présente comme suit : programme fonctionnel élaboré de septembre 2021 à juin 2022, le déroulement des études de janvier 2023 à janvier 2024, et enfin, les travaux, qui se dérouleront entre mars 2024 et février 2026.

Vous l'aurez compris, le Plan Ecole se veut proche des Bisontins, coconstruit par les Bisontins, afin de proposer au plus vite des espaces et des bâtiments adaptés aux nouvelles fonctionnalités, adaptés au confort des usagers, les élèves, les enseignants, les personnels de la Ville, les parents, les associations, dans un contexte d'évolution climatique et dans le strict respect des engagements de la majorité municipale.

Dans la première délibération, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le lancement du concours de maîtrise d'œuvre, à fixer à trois au maximum le nombre de candidats qui pourront être retenus à la suite de la publication de l'avis d'appel public à candidatures, à approuver la composition du jury de concours telle que présentée ci-dessus, à créer la commission d'appel d'offres spécifique qui siègera au sein du jury de concours, et enfin, à fixer les conditions de dépôt des listes, comme indiqué ci-dessus.

Ça, c'est le rapport 45. Est-ce que je continue avec le rapport 47 ? D'accord.

Mme LA MAIRE : Je vous propose donc de soumettre au vote, s'il n'y a pas de questions.

Je soumets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes... Ah ! Allez-y. Je vous en prie, Monsieur BAILLY.

M. Guillaume BAILLY : Merci. Juste une intervention d'ordre plutôt budgétaire sur ce rapport. On s'interroge sur le bilan financier de la globalité des opérations. Vous avez annoncé un plan de rénovation des écoles ambitieux. Je rappelle : 10 M€ par an sur la durée du mandat. Sur ce seul projet, on a un coût estimé à 5,8 M€. Vous aviez même évoqué 6 M€. Pour la seule phase 1 du schéma directeur, nous atteignons quasiment 30 M€, pour la phase 2, c'est près de 10 M€ de rénovation énergétique, sachant que ces estimations ne tiennent pas compte des éventuels surcoûts liés aux travaux, et surtout, ne tiennent pas compte de l'inflation plutôt galopante, comme on a pu l'évoquer en début de séance lors de l'examen des comptes administratifs.

Alors, j'avais quelques questions.

Dans ce contexte, allez-vous pouvoir tenir ce rythme d'investissement ? Qu'en sera-t-il de la phase 3, avec la réhabilitation de Condorcet et Champagne ? Et qu'en sera-t-il des études annoncées pour Jean ZAY et Bourgogne ? Et êtes-vous en mesure aujourd'hui de tenir vos engagements par rapport à ce plan de rénovation des écoles ? Merci.

M. Jean-Emmanuel LAFARGE : J'ignore d'où vous sortez la somme des 30 M€. J'ai un trou de mémoire. On n'est pas sur 30 M€ pour l'instant, en tout cas, pas sur les quatre écoles qui sont en cours de rénovation. Les 6 M€ qui sont estimés, c'était juste pour arrondir, parce que 5 835 600 €, c'était long à dire. Effectivement, il y a une augmentation du coût des matériaux. En gros, on est à peu près entre 15 et 20 %. C'est ce que l'on observe notamment sur les matériaux que l'on veut installer à Bouloche. Cela ne représentera pas au final 20 % d'augmentation sur le budget, évidemment, de rénovation des écoles. On n'a aucune possibilité à ce jour de pouvoir savoir ce qu'il va se passer dans l'avenir concernant le coût des matériaux.

Pour les quatre premières, à l'exception de Bouloche, on tient les budgets. Pour les suivantes, on a quand même une petite marge. On a toujours une somme réservée en cas d'aléa, et on a toujours une somme réservée en cas de dépassement. Cela représente à peu près 3 à 5 % du budget indiqué ici. Alors, je ne suis pas certain que cela va couvrir l'augmentation, mais au moins, on a cette possibilité.

Pour les autres chantiers que vous évoquez, en septembre, on attaque les premières réflexions autour de Condorcet, autour de Champagne. Champagne, en réhabilitation lourde, donc, ce sera encore dans le cadre d'une démarche participative. Condorcet, de la même manière. Pour ce qui est de Bourgogne, là, cela va intervenir davantage sur la fin du mandat. On est sur un chantier un petit peu particulier, qui est dans le cadre de l'ANRU. Là, je ne sais pas si M. POUJET peut se prononcer ?

Mme LA MAIRE : Ce n'est pas l'objet de la discussion.

M. Jean-Emmanuel LAFARGE : Et pour ce qui est de Jean ZAY, c'est une problématique complètement différente, puisque l'on est sur un quartier plus qu'uniquement sur l'école. On va donc travailler avec d'autres services qu'uniquement la Direction de l'éducation et le service Direction d'architecture et bâtiments.

J'espère avoir répondu à peu près à vos questions.

Mme LA MAIRE : Bien. Il est question, bien sûr, de travailler pas à pas et de composer une CAO. Pour l'instant, on est sur le principe de constitution du jury de concours.

Je soumetts donc au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 46

Marché public de maintenance des systèmes de sécurité incendie de catégorie A et B de la Ville de Besançon, du CCAS et de GBM — Autorisation de signature du marché public

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 47

Plan de Rénovation des Écoles : École élémentaire Paul Bert — Réhabilitation lourde de l'école élémentaire Paul Bert - Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre

«**Mme LA MAIRE** : Il va vous être proposé la liste des personnes qui vont composer justement le jury de concours de maîtrise d'œuvre du dossier qui vient d'être voté au n° 45.

Est-ce qu'on peut la projeter ? Merci.

Et donc, il est soumis au vote. C'est, bien sûr, la composition spéciale d'une commission d'appel d'offres spécifique pour le jury de concours de maîtrise d'œuvre.

Est-ce qu'il y a des commentaires, des précisions ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci à vous.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 48

Travaux sur le site de la Citadelle et sur les fortifications classées UNESCO — Demande de subventions Bastion de l'Archevêque et Tour Notre-Dame

«**Mme LA MAIRE** : Je vous propose de le soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 49

Maintenance et extension du système de protection des bâtiments communaux — Autorisation de résiliation du marché public et de signature d'un nouveau marché

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 49, qui est aussi un dossier qui a été identifié comme pouvant faire l'objet d'un vote électronique, c'est, bien sûr, la maintenance et l'extension du système de protection des bâtiments communaux, un accord-cadre et signature d'un nouvel accord-cadre.

Est-ce que vous êtes prêts à voter ? J'ouvre le vote.

Je crois que l'on va être prêt pour faire pas mal de votes électroniques si on doit le généraliser.

Je vous remercie pour ce vote.»

Question n° 50

Compte Rendu Annuel à la Collectivité — Concession d'aménagement Viotte - Bilan révisé au 31 décembre 2021

«**Mme LA MAIRE** : Monsieur LAROPPE, vous voulez présenter les éléments, s'il vous plaît ?

M. Aurélien LAROPPE : Bonsoir. Effectivement, on est sur le CRAC du projet Viotte, sur lequel, comme vous le savez, il y a eu une livraison en 2021 et la mise en place du service pôle État sur le pôle multimodal, et la mise en place également d'un parking mutualisé sur la rue de la Viotte. Il y a eu également l'inauguration, avec l'adjointe à la Culture, du mail Gisèle HALIMI, et il y a également les travaux de la partie est qui ont commencé, qui sont confiés au promoteur SMCI, pour la production de logements ainsi qu'une résidence senior. Enfin, il y a la poursuite des travaux de la construction du bâtiment pour la Région. On aura donc un pôle global avec les agents de l'État et les agents de la Région qui seront à proximité de tous les transports en commun et d'un des pôles multimodaux les plus importants de toute la Région.

La participation financière de la Ville est inchangée sur le dossier. Elle reste à hauteur de 1,6 M€.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des commentaires ?

Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Oui. Je voudrais revenir sur le pôle Viotte, et notamment sur ce que les agents ont appelé d'une façon générale une « forteresse inopérante ». Je voudrais savoir où nous en sommes aujourd'hui dans les accès, où nous en sommes dans le stationnement, qui est fortement demandé aujourd'hui, puisque dans une enquête qui a été menée, plus de 50 % des agents du pôle Viotte aujourd'hui considèrent être moins satisfaits qu'avant dans leur mode de déplacement, et cela me paraît en tout cas incontournable que l'on puisse se pencher dessus. Où en est-on, d'ailleurs, avec le secteur Pomona ? Même si je sais qu'il y avait des problématiques, à un moment donné, de pollution du site, sauf que la DREAL avait quand même donné, en 2020, son accord pour pouvoir goudronner l'espace Pomona pour en faire un parking. Où en sommes-nous par rapport à tout cela ? Et aujourd'hui, quid du travail sur le secteur avec l'ensemble des riverains, notamment pour ceux de la rue de la Viotte, avec le retour sur le secteur du bas de la rue de Belfort, et tous ces aléas, aujourd'hui, qui posent tant des problèmes pour les usagers du bâtiment, tant des problèmes pour les riverains, mais j'aurais pu aussi vous poser des questions sur l'ensemble des anomalies que le bâtiment présente, puisqu'il y a quand même, on en avait parlé avec Nicolas BODIN — désolé de citer encore Nicolas BODIN, désolé, parce que lui, au moins, parfois, il peut m'apporter des réponses.

(Réactions dans la salle.)

M. Ludovic FAGAUT : Désolé, Nicolas BODIN, vous n'allez pas vous faire des amis dans votre majorité.

(Réactions dans la salle.)

M. Ludovic FAGAUT : Donc, dans tout cela, avec certaines anomalies, puisque j'ai cru voir passer des courriers de l'intersyndicale qui dénonçaient aussi la dangerosité de certains espaces dans le bâtiment.

J'aimerais donc que vous puissiez m'apporter des réponses autour de cela.

M. Aurélien LAROPPE : Je n'aurai pas la capacité de remplacer Nicolas BODIN, mais je vais essayer d'apporter des réponses quand même.

Je reprends dans l'ordre que vous avez évoqué.

Le premier sujet, effectivement, c'est la question du stationnement. Le lien avec Pomona, j'y reviendrai après. En introduction, en propos liminaires, vous aviez fait une proposition justement sur le zéro carbone et un projet zéro carbone. Il faut savoir que là, on est sur un pôle multimodal sur lequel il y a du vélo en libre-service, sur lequel il y a des trains, sur lequel il y a des bus, des bus de GBM ou des bus, également, régionaux et nationaux, et on a également, bien entendu, le tram. Et si on vient

comparer sur l'aspect zéro carbone que vous évoquez, tous ces moyens de transport sont sur des ratios à minimum divisés par 10, voire pas 100 pour certaines, en termes de carbone. On permet donc effectivement, puisqu'il y a 320 places de parking, à certaines personnes, mais pas à toutes, de venir avec leur véhicule, mais l'objectif, c'est justement d'utiliser des moyens de transport qui soient différenciant sur le sujet.

Concernant Pomona, effectivement, vous l'avez évoqué, il y a un sujet de pollution des sols. À l'heure actuelle, des études ont été menées. Je ne peux pas vous en dire plus à l'heure actuelle puisque l'on attend des éléments sur le sujet.

Concernant le deuxième point que vous évoquiez, la rue de la Viotte, il y a eu des échanges avec les riverains sur le sujet justement, pour qu'ils soient les moins impactés possible par les travaux. Après, il faut être honnête et franc sur le sujet, c'est qu'effectivement, quand il y a des travaux pour accueillir plus de 1 000 agents et construire près de 200 logements, il y a des nuisances qui existent. Mais à long terme, quand le projet sera fini, on a quand même élargi la rue de la Viotte, avec également un mail cyclable à cet endroit-là qui sera présent, et un élargissement, ce qui fera que les riverains qui sont juste à côté de la rue de la Viotte auront une rue plus large et donc plus sympathique à vivre.

Et enfin, concernant les anomalies que vous évoquiez sur le site, il faut savoir que les chiffres qui ont été donnés sur le sujet sont vrais. On parlait de 18 000 anomalies sur ce point. Mais les anomalies peuvent paraître en nombre assez impressionnant, mais si vous avez une anomalie sur une plinthe du projet parce que la colle qui est derrière la plinthe n'était pas la bonne, et qu'il y a 18 000 plinthes, il y a 18 000 anomalies sur le projet. Le chiffre est donc à prendre avec des pincettes. Effectivement, il y a des choses à retravailler. On travaille avec l'aménageur sur le sujet, qui est un aménageur local et bien connu de la place, justement pour trouver des solutions sur ces différents sujets.

Mme LA MAIRE : Est-ce que ça... Ah ! Nicolas BODIN.

M. Nicolas BODIN : Juste une petite remarque. Parmi les plinthes, effectivement, il y en a quand même énormément qui ont été levées. Le dernier sujet qui reste, à ma connaissance, qui est le plus important, c'est celui des stores pare-soleil, qui ont tous été déposés, et qui vont être reposés d'ici quelques semaines, sachant que là aussi, on a été victime de la pénurie de matériaux disponibles. Mais le principal sujet, à ma connaissance, c'est celui-ci. Voilà.

Mme LA MAIRE : Tout à fait. Je suis complètement d'accord avec toi, Nicolas, c'est bien le rapport que l'on nous a fait de la situation dans laquelle on est. Ensuite, on doit dire que ce dossier a été conçu avec l'État, avec qui a été conçue l'organisation interne des bâtiments, en accord avec l'architecte.

Je vous propose de le soumettre au vote.

Votes contre ? Abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 51

Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2021 — Projet de reconversion du site de la Caserne Vauban

«**Mme LA MAIRE** : Dossier n° 51, c'est le CRAC de Vauban.
Il n'y a pas de choses particulières à dire.

Est-ce que vous avez des commentaires ? Pas de commentaires ?

Je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 52

Compte-rendu annuel à la Collectivité (CRAC) établi le 15 avril 2022 — Bilan financier arrêté au 31 décembre 2021 — ZAC des Hauts-du-Chazal

«**Mme LA MAIRE** : 52, le CRAC des Hauts-du-Chazal.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 53

Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 53 : prendre connaissance des D.I.A., des Déclarations d'Intention d'Aliéner.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Des précisions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 54

Opérations immobilières réalisées en 2021 — Rapport de Synthèse

«**Mme LA MAIRE** : C'est prendre acte.

Tu veux donner des éléments ? Vas-y, tu peux y aller.

M. Aurélien LAROPPE : Juste quelques éléments par rapport aux propos qui ont été tenus préalablement sur les transactions et les réflexions que la Ville peut avoir sur des ventes de bâtiments. Comme vous le voyez, et comme vous le voyez tous les ans, c'est un rapport qui est porté aux yeux de tous les élus du Conseil Municipal à travers le rapport des opérations immobilières réalisées sur l'année précédente. Et donc, bien entendu, s'il y a des réflexions sur de futures opérations immobilières, elles seront débattues par tous, que ce soit en commission ou en Conseil Municipal, à travers ce rapport.

Mme LA MAIRE : Très bien.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 55

Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'une emprise située rue du Piémont

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 56

Transaction foncière entre la Ville et Loge.GBM dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Des abstentions de la part... Neuf. Très bien.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 57

Marché public de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics du quartier Saint-Jacques Arsenal
— Autorisation de signature de l'avenant n° 2 relatif aux secteurs de la City et du parvis de la Grande Bibliothèque

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des précisions ? Des commentaires ? Pas particulièrement ?

Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Question n° 58

Fourniture de fondants chimiques pour le déneigement du réseau routier — Autorisation de lancement de la procédure de mise en concurrence et de signature de l'accord-cadre

«**Mme LA MAIRE** : Dossier n° 58 : fourniture de fondants chimiques, c'est-à-dire du sel, en cas de neige ou de verglas, mais je ne sais plus si finalement on va continuer à faire des stocks, mais on verra.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

Question n° 59

Vœu « Pour l'inscription du droit fondamental à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) dans la Constitution française », proposé par l'ensemble des élus(es) de la majorité municipale de la Ville de Besançon

«**Mme LA MAIRE** : Désormais, il est question du vœu. Valérie HALLER.

Mme Valérie HALLER : C'est un vœu proposé par l'ensemble des élus de la majorité municipale de la Ville de Besançon pour l'inscription du droit fondamental à l'Interruption Volontaire de Grossesse dans la Constitution française.

Par l'arrêt du 24 juin 2022, la Cour Suprême des États-Unis a mis fin au droit à l'avortement dans le pays en revenant sur l'arrêt historique Roe v. Wade.

Chaque État composant les États-Unis d'Amérique devient désormais libre d'interdire ou d'autoriser l'avortement. On estime que la moitié des États pourrait interdire l'IVG à court terme.

Le droit des femmes de disposer de leurs corps est donc géographiquement variable, dans une des plus importantes démocraties du monde. Ceci, contre l'avis d'une majorité de la population.

La criminalisation de l'IVG est l'une des conséquences de l'élection de Donald TRUMP comme Président des États-Unis d'Amérique en 2016 puisqu'elle lui a permis de nommer trois des neuf juges de la Cour Suprême au cours de son mandat présidentiel.

Cet exemple nous montre que rien n'est jamais acquis politiquement, et doit nous inciter à nous mobiliser pour aller voter lors des différentes élections.

Considérant :

- La révocation du droit à l'avortement par la Cour Suprême des États-Unis le 24 juin 2022 ;
- La loi du 17 janvier 1975 relative à l'Interruption Volontaire de Grossesse, dite loi VEIL, est une loi encadrant une dépénalisation de l'avortement en France ;
- La loi du 2 mars 2022 visant à renforcer le droit à l'avortement ;
- L'engagement de la Ville de Besançon pour lutter contre toutes les violences faites aux femmes ;

La Ville de Besançon demande :

- L'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution française afin de protéger ce droit fondamental et de garantir à toutes les femmes le droit de disposer de leur corps.

Mme LA MAIRE : Merci. Je soumetts donc au vote.

Ah ! Allez-y.

Mme Karima ROCHDI : Merci, Madame la Maire.

Je suis bien évidemment favorable à cette proposition, d'autant plus qu'Aurore BERGÉ, nouvelle Présidente du groupe Renaissance à l'Assemblée, a annoncé, dès le samedi 25 juin, que la majorité allait déposer une proposition de loi constitutionnelle pour protéger l'accès à l'IVG.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Comme d'habitude, on ne prend pas part au vote sur ce type de vœu ou de motion, mais vous avez entendu mes propos en introduction de ce Conseil Municipal.

Mme LA MAIRE : Monsieur Hasni ALEM.

M. Hasni ALEM : Pour le groupe communiste, on sera favorable à ce vœu, dans le prolongement d'une proposition de loi qui avait été faite par les sénateurs communistes en 2017 et qui avait été refusée par le gouvernement. Je suis donc content que cela se mette en place, que certaines personnes se réveillent et mettent cela en place.

Mme LA MAIRE : Nicolas BODIN.

M. Nicolas BODIN : On est assez contents de la rapidité d'Aurore BERGÉ. Simplement, elle a quand même trois ans de retard, puisque les députés socialistes avaient fait cette proposition il y a trois ans, et elle avait été malheureusement refusée.

Mme LA MAIRE : Bien. En tout cas, une chose est certaine, c'est que ce dossier-là avait été retoqué par les mêmes personnes, enfin, en tout cas, le même parti, je dois le dire. Aujourd'hui, tant mieux, tout le monde est d'accord. C'est formidable. La société avance, enfin, en tout cas, j'espère. Plutôt, elle n'avance pas, elle met des défenses parce qu'elle a plutôt tendance à reculer. Je tiens quand même à la dire parce que j'interprète de cette façon-là aussi.

Ce vœu, je le soumets donc au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Très bien. Je vous remercie. Il est adopté à l'unanimité.»

(La séance est levée à 21h52)